Hauts-de-France

Contrat de Plan État-Région

2021-2027

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région
Hauts-de-France

Nord
le Département est là

62 Pas-de-Calais
Mon Département

oise
LE DÉPARTEMENT

somme

L'AISNE
LE DÉPARTEMENT

MEL
MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

AMIENS
MÉTROPOLE

Table des matières

Préambule . . . 6

AXE I . ACCÉLÉRER LE CHANGEMENT DE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT . . . 10

I.1 - Accélérer la décarbonation de l'économie régionale notamment par les transitions énergétiques, écologiques et l'économie circulaire . . . 10

I.1.1 - Développer les énergies renouvelables et fatales, les capacités de stockage et déployer les réseaux énergétiques intelligents . . . 11

I.1.2 - Développer les innovations de bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie . . . 11

I.1.3 - Développer l'innovation dans le domaine de la mobilité décarbonée . . . 11

I.1.4 - S'appuyer sur de nouveaux modèles économiques de production et de consommation . . . 11

I.1.5 - Accompagner et outiller les démarches territoriales de résilience vers de nouveaux modèles de développement territorial . . . 12

I.2 - Accompagner les transitions énergétiques et écologiques des ports . . . 13

I.2.1 - Valoriser les sédiments portuaires . . . 13

I.2.2 - Soutenir la mise en place de schémas directeurs énergétiques des ports . . . 13

I.2.3 - Favoriser la décarbonation du transport maritime . . . 14

I.3 - Préserver et valoriser les ressources et milieux naturels pour accompagner les transitions . . . 14

I.3.1 - Connaître, accompagner, sensibiliser, mobiliser et éduquer pour une meilleure préservation et gestion de l'eau et des milieux naturels . . . 15

I.3.2 - Accompagner l'adaptation des territoires au changement climatique, préserver, gérer la ressource en eau et les milieux naturels et reconquérir la biodiversité . . . 16

AXE II . SOUTENIR LES TERRITOIRES . . . 19

II.1 - Conforter le dynamisme des métropoles . . . 20

II.1.1 - Accompagner les démarches d'inter-territorialité . . . 20

II.1.2 - Initier des dynamiques innovantes de gestion ou de réhabilitation de friches urbaines . . . 21

II.2 - Développer l'attractivité des pôles de centralité . . . 22

II.2.1 - Renforcer les capacités d'ingénierie des villes pour élaborer, animer et mettre en œuvre un projet global de revitalisation . . . 22

II.2.2 - Accélérer la réalisation des projets d'aménagement urbain durables contribuant à la revitalisation des centres-villes et de centres-bourgs . . . 23

II.3 - Soutenir le maillage des services au public, en particulier dans les territoires ruraux . . . 24

II.3.1 - Assurer le maillage des services, en particulier dans les territoires ruraux . . . 24

II.3.2 - Conforter la proximité des services de santé en donnant la capacité aux territoires d'assurer une offre de santé adaptée pour lutter contre les inégalités infrarégionales . . . 24

II.3.3 - Développer le sport-santé au sein du Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) . . . 24

II.4 - Accroître la résilience des territoires et en particulier ceux soumis à de fortes vulnérabilités . . . 25

II.4.1 - Accompagner la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache . . . 26

II.4.2 - Accompagner le renouveau du bassin minier . . . 26

II.4.3 - Accompagner les territoires littoraux . . . 27

II.5 - Renouvellement Urbain des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville . . . 29

II.5.1 - Modalités d'intervention de la Région . . . 29

II.5.2 - Modalités d'intervention de l'ANRU . . . 30

II.6 - Faire du Canal Seine Nord Europe un moteur d'attractivité pour les territoires . . . 30

Table des matières

II.7 - Poursuivre les démarches d'appui et d'ingénierie aux territoires . . . 32

II.7.1 - Soutien à la Mission Bassin Minier . . . 32

II.7.2 - Soutien au réseau régional des agences d'urbanisme. . . . 32

II.7.3 - Soutien au GIP IREV . . . 32

II.7.4 - Soutien aux Parcs Naturels Régionaux . . . 33

AXE III . LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS . . . 34

III.1 - Soutenir la dynamique des solidarités et la structuration du monde associatif . . . 34

III.1.1 - Accompagner l'économie sociale et solidaire . . . 34

III.1.2 - Structurer le monde associatif . . . 35

III.2 - Anticiper et lever les difficultés de recrutement et investir dans la formation . . . 36

III.2.1 - Soutien de l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) . . . 36

III.2.2 - Soutien du Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation (CARIF) et de l'Observatoire régional de l'emploi et de la formation (OREF) . . . 36

III.2.3 - Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) et accompagnement des démarches d'anticipation des mutations économiques et de développement de l'emploi et des compétences (MUTECO) . . . 38

III.2.4 - Veiller à la parité hommes / femmes dans l'accès à la formation et l'emploi, promouvoir la mixité des métiers et l'entreprenariat des femmes . . . 38

III.3 - Développer l'information des jeunes pour favoriser leur orientation, l'accès aux droits et A l'apprentissage . . . 39

III.3.1 - Mettre en œuvre un ‹‹ Dialogue structuré régional de la jeunesse ›› . . . 40

III.3.2 - Structurer et animer l'orientation des publics . . . 40

AXE IV . DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE LA RÉGION . . . 43

IV.1 - Développer le rayonnement culturel des Hauts de France . . . 43

IV.1.1 - Valoriser le patrimoine historique et culturel. . . . 44

IV.1.2 - Développer des équipements culturels structurants et des filières culturelles . . . 44

IV.2 - Soutenir la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur, comme vecteurs d'excellence. . . . 46

IV.2.1 - Améliorer l'accueil des étudiants et renforcer l'attractivité et le rayonnement de nos établissements . . . 46

IV.2.2 - Soutenir la recherche comme vecteur d'excellence . . . 56

IV.2.3 - Soutenir l'innovation comme vecteur d'excellence . . . 63

IV.3 - Brexit - consolider la place de leader du trafic Transmanche . . . 64

AXE V . FAVORISER LA MOBILITE DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES AU SEIN DES TERRITOIRES ET CONFORTER LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS . . . 66

V.1 - Conforter l'exécution des projets déjà engagés . . . 66

V.1.1 - nfrastructures routières. . . . 66

V.1.2 - Infrastructures ferroviaires. . . . 67

V.1.3 - Infrastructures fluviales . . . 67

V.1.4 - Infrastructures portuaires . . . 68

V.2 - Favoriser les mobilités décarbonées et l'intégration des enjeux de la transition écologique dans les infrastructures existantes . . . 68

V.2.1 - Mobilités actives . . . 68

V.2.2 - Développement de l'usage des transports collectifs . . . 70

V.2.3 - Accompagner la déclinaison opérationnelle de la LOM dans les territoires . . . 71

V.3 - Identifier les grandes priorités régionales pour la future programmation 2023 . . . 73

V.3.1 - Modernisation des axes ferroviaires . . . 73

V.3.2 - Développement du fret ferroviaire . . . 74

V.3.3 - Amélioration des voies navigables. . . . 75

V.3.4 - Aménagement des ports maritimes. . . . 76

V.3.5 - Les grandes priorités régionales en matière d'investissement sur le réseau routier . . . 77

AXE VI . GOUVERNANCE ET CONDUITE PARTAGÉE DE L'ACTION PUBLIQUE . . . 79

VI.1 - Mettre en place une coordination stratégique régionale de la connaissance . . . 79

VI.1.1 - Structurer la stratégie régionale de la donnée publique. . . . 79

VI.1.2 - Soutenir des structures porteuses d'observations régionales. . . . 80

VI.1.3 - Appuyer l'ingénierie pour territorialiser, en appui des collectivités et des acteurs de terrain, les éléments de connaissance et d'analyses pour un passage à l'action. . . . 81

VI.2 - Conduite partagée de l'action publique . . . 82

ANNEXES . . . 83

Charte de gouvernance . . . 83

Maquette Financière . . . 83

Convention cadre FRATRI . . . 83

Contrat pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache . . . 83

Contrat Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier. . . . 83

Avenants mobilité 2015-2022 aux CPER Nord-Pas-de-Calais et Picardie . . . 83

Annexe crédits État valorisés . . . 83

Accord État-Région pour la relance en Hauts-de-France. . . . 83

Glossaire des acronymes . . . 83

Préambule

Le diagnostic partagé avec les acteurs locaux des Hauts-de-France a permis de mettre en lumière les atouts et faiblesses de la région. Des fragilités sociales et un fonctionnement hétérogène des territoires appellent en effet une action publique forte et coordonnée entre l'État, ses opérateurs et l'ensemble des collectivités partenaires tandis que de très importantes potentialités de développement doivent également être promues et accélérées.

Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) a été adopté par le Conseil régional des Hauts-de-France le 30 juin 2020 et approuvé par le Préfet de région le 4 août 2020. Sa démarche d'élaboration collective et intégratrice offre aujourd'hui un cadre stratégique de l'action publique régionale visant un développement équilibré et articulé des territoires régionaux à moyen et long terme. Les objectifs portés par cette stratégie régionale partagée doivent ainsi être traduits dans le caractère programmatique du CPER.

Dans ce contexte l'État, le Conseil régional des Hauts-de-France, ainsi que l'ensemble des Départements de la région (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme) et ses deux pôles principaux que sont la Métropole européenne de Lille et Amiens Métropole, s'engagent dans un partenariat renouvelé pour 7 ans en concluant un nouveau contrat de plan permettant à la région Hauts-de-France de disposer d'un cadre stratégique et budgétaire favorable à la réalisation des ambitions légitimes que les acteurs régionaux forgent pour elle.

Cette nouvelle génération de contrat de plan 2021-2027 s'appuie sur des modalités de gouvernance renouvelées précisées dans une charte annexée. Outre les modalités d'animation et de suivi, les partenaires signataires ont en effet souhaité donner un caractère programmatique au CPER, afin de s'adapter au mieux aux besoins évolutifs des acteurs et des territoires bénéficiaires et de répondre aux demandes tout au long de sa durée d'exécution.

Enfin, en ciblant des enjeux d'intervention pour un véritable effet levier structurant, ce contrat de plan doit se lire au regard des autres dispositifs partenariaux et financiers existants qui viennent le conforter ou le compléter. Une articulation forte est ainsi organisée avec l'accord de relance État-Région et les dispositifs de relance respectifs des partenaires en réponse à la crise COVID-19, avec le programme opérationnel européen 2021-2027 et avec d'autres dynamiques partenariales en vigueur sur la période et pouvant également être mobilisés.

Le présent contrat de plan 2021-2027 Hauts-de-France est conclu entre :

L'État, représenté par **Georges-François LECLERC,** préfet de la région Hauts-de-France,

d'une part,

La Région Hauts-de-France représentée par **Xavier BERTRAND,** président du Conseil régional des Hauts-de-France,

Le Département du Nord, représenté par **Christian POIRET,** président du Conseil départemental du Nord,

Le Département du Pas-de-Calais, représenté par **Jean-Claude LEROY,** président du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Le Département de l'Oise, représenté par **Nadège LEFEBVRE,** présidente du Conseil départemental de l'Oise,

Le Département de la Somme, représenté par **Stéphane HAUSSOULIER,** président du Conseil départemental de la Somme,

Le Département de l'Aisne, représenté par **Nicolas FRICOTEAUX,** président du Conseil départemental de l'Aisne,

La Métropole Européenne de Lille, représentée par **Damien CASTELAIN,** président de la Métropole Européenne de Lille,

La Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole, représentée par **Alain GEST,** président de la Communautéd'Agglomération d'Amiens Métropole

d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires adopté par le Conseil régional des Hauts de France le 30 juin 2020 et approuvé par le préfet de région le 4 août 2020,

Vu le mandat donné par le Premier ministre au préfet de de la région Hauts-de-France le 23 octobre 2020,

Vu le protocole d'accord du contrat de plan signé le 19 mars 2021 par le préfet de la région Hauts-de-France et le président du Conseil régional des Hauts-de-France,

Vu l'accord de partenariat pour la relance signée le 19 mars 2021 par le préfet de la région Hauts-de-France et le président du Conseil régional des Hauts-de-France,

Vu l'avis délibéré de l'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable en date du 20 octobre 2021,

Vu la délibération du Conseil régional des Hauts-de-France en date du 23 juin 2022 portant approbation du contrat de plan,

Vu la délibération du Conseil départemental de la Somme en date du 20 juin 2022 portant approbation du contrat de plan,

Vu la délibération de la Métropole Européenne de Lille en date du 24 juin 2022 portant approbation du contrat de plan,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole en date du 30 juin 2022 portant approbation du contrat de plan,

Vu la délibération du Conseil départemental de l'Aisne en date du 26 septembre 2022 portant approbation du contrat de plan,

Vu la délibération du Conseil départemental du Nord en date du 26 septembre 2022 portant approbation du contrat de plan,

Vu la délibération du Conseil départemental du Pas-de-Calais en date du 26 septembre 2022 portant approbation du contrat de plan,

Vu la délibération du Conseil départemental de l'Oise en date du 17 octobre 2022 portant approbation du contrat de plan,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1
L'État, le Conseil régional des Hauts-de-France, la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole, la Métropole Européenne de Lille, le Conseil départemental de l'Aisne, le Conseil départemental de la Somme, le Conseil départemental de l'Oise, le Conseil départemental du Pas-de-Calais et le Conseil départemental du Nord, s'engagent pour la durée du Contrat de plan 2021-2027 à mettre en œuvre conjointement les principes et opérations décrits dans le présent document.
Article 2
Pour l'ensemble du contrat de plan, l'État, le Conseil régional des Hauts-de-France, la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole, la Métropole Européenne de Lille, le Conseil départemental de l'Aisne, le Conseil départemental de la Somme, le Conseil départemental de l'Oise, le Conseil départemental du Pas-de-Calais et le Conseil départemental du Nord engagent conformément à la maquette financière ci-annexée, les moyens financiers suivants :

- pour l'État : **994,262 M€**
- pour le Conseil régional des Hauts-de-France : **995,212 M€**
- pour le Conseil départemental du Nord : **195,400 M€**
- pour le Conseil départemental du Pas-de-Calais : **146,420 M€**
- pour le Conseil départemental de l'Oise : **52,976 M€**
- pour le Conseil départemental de la Somme : **96,205 M€**
- pour le Conseil départemental de l'Aisne : **28,180 M€**
- pour la Métropole Européenne de Lille : **194,600 M€**
- pour la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole : **56,308 M€**

Les objets et les montants figurant dans le document signé constituent des engagements contractuels. Les engagements inscrits dans le présent contrat sont subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires, dans les lois des finances pour l'Etat et dans le budget des collectivités.

Article 3
Le contrat de plan sera mis en œuvre, suivi et évalué selon les modalités décrites dans la Charte de Gouvernance ci-annexée.

Article 4
Les parties contractantes pourront, d'un commun accord, et sous réserve du respect des procédures qui les ont autorisées à la signature du présent contrat, réviser leurs engagements en cours d'exécution. Cette procédure de révision est subordonnée à la justification par l'une ou l'autre des parties des raisons qui la motivent, et donnera lieu à un avenant.
Une procédure de bilan à mi-parcours permettra d'actualiser et d'adapter en tant que de besoin le contenu du contrat.
Le volet Mobilités (axe V du présent contrat) fera notamment l'objet d'un avenant au CPER, afin d'intégrer une programmation 2023-2027.

Article 5
Le préfet de la région Hauts-de-France, le président du Conseil régional des Hauts-de-France, le président de la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole, le président de la Métropole Européenne de Lille, le président du Conseil départemental de l'Aisne, le président du Conseil départemental de la Somme, la présidente du Conseil départemental de l'Oise, le président du Conseil départemental du Pas-de-Calais et le président du Conseil départemental du Nord, sont chargés conjointement et dans le cadre de leurs engagements et compétences respectifs de l'exécution du présent contrat.

Fait à Lille, le

Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord

Georges-François LECLERC

Président de la Région Hauts-de-France

Xavier BERTRAND

Président du Conseil départemental du Nord

Christian POIRET

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Jean-Claude LEROY

Présidente du Conseil départemental de l'Oise

Nadège LEFEBVRE

Président du Conseil départemental de la Somme

Stéphane HAUSSOULIER

Président du Conseil départemental de l'Aisne

Nicolas FRICOTEAUX

Président de la Métropole Européenne de Lille

Damien CASTELAIN

Président de la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole

Alain GEST

AXE I. ACCÉLÉRER LE CHANGEMENT DE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

Alors que le territoire des Hauts-de-France a connu une transformation profonde de son économie dans les dernières décennies, dont les conséquences sociales et environnementales se font toujours sentir, la région est aujourd'hui confrontée à une nouvelle vague de mutations.

Du fait de ses activités industrielles et agricoles et de la densité de sa population, notamment dans les agglomérations, la région est fortement consommatrice d'énergies fossiles. Par ailleurs, bien que relativement urbanisés, les Hauts-de-France bénéficient d'une vraie richesse dans le domaine de la biodiversité (16,6 % du territoire classé en ZNIEFF de type 1 contre 8,9 % à l'échelle nationale) notamment sur le littoral, dans l'estuaire de la Somme et au sein d'espaces naturels préservés grâce à des politiques volontaristes, ceci malgré une faible surface de forêts dans le nord de la région. Au-delà des aspects purement écologiques, la disponibilité du foncier est un enjeu majeur, impactant toutes les activités. En moyenne, 2 177 ha sont artificialisés tous les ans depuis 2000.

Ces évolutions et ces nouvelles contraintes constituent aussi des opportunités de développement. C'est particulièrement vrai dans un territoire qui a été touché de manière précoce par les pollutions environnementales.

Le SRADDET fixe une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% en 2031, de 75% en 2050 avec des jalons intermédiaires. Il fixe à la fois des objectifs quantitatifs de maîtrise de l'énergie, d'atténuation du changement climatique et de lutte contre la pollution de l'air aux horizons 2021, 2026, 2031 et 2050. La trajectoire Climat Air Énergie du SRADDET se fonde sur 4 leviers : la sobriété énergétique ; l'efficacité énergétique pour maîtriser la consommation d'énergie ; le développement des énergies renouvelables dans le mix énergétique régional ; la captation, par la préservation et l'amélioration des puits de carbone.

La Troisième révolution industrielle incarne cette stratégie régionale par une gouvernance large d'acteurs territoriaux pour accélérer le changement de paradigme, visant un modèle de développement régional transformé ayant un impact réduit sur le climat et le prélèvement des ressources et une orientation forte sur l'emploi local. A la croisée des transitions énergétiques, écologiques, numériques et sociétales, cette dynamique collective emmène l'ensemble des acteurs économiques, politiques, universitaires et les citoyens vers une nouvelle économie régionale décarbonée et durable, vers de nouveaux modèles économiques territoriaux. Les territoires contribuent pleinement à cette dynamique de changement notamment à travers leurs stratégies territoriales : les contrats de transition écologique, les démarches rev3, la mise en œuvre des PCAET...

I.1 - ACCELERER LA DECARBONATION DE L'ECONOMIE REGIONALE NOTAMMENT PAR LES TRANSITIONS ENERGETIQUES, ECOLOGIQUES ET L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Pour les Hauts de France, cette ambition s'inscrit pleinement dans les grands textes nationaux (Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, La Stratégie Nationale Bas-Carbone) et régionaux (SRDEII, SRADDET, S3.), avec une démarche d'action partagée autour de la dynamique régionale de la Troisième révolution industrielle.

Elle se structure principalement à travers trois grands axes, que sont le développement des énergies renouvelées et partagées, la mobilité durable, l'accompagnement aux transitions sociétales et territoriales, qui se complètent par deux axes plus transversaux et primordiaux que sont l'efficacité énergétique et l'économie circulaire. L'ensemble est au service de la décarbonation de nos activités, de nos transports, de nos bâtiments pour construire des filières économiques durables, supports, d'activités et d'emplois, de mieux vivre sur les territoires en incarnant un nouveau modèle économique régional.

C'est pourquoi l'État et le Conseil régional avec l'appui des collectivités associées, s'engagent à :

- Appuyer le développement des énergies renouvelables, des infrastructures de stockage de l'énergie et des réseaux énergétiques intelligents. Il s'agit de faciliter la conversion des citoyens, des collectivités et des entreprises vers les énergies alternatives non fossiles en encourageant les solutions d'efficacité énergétique et de neutralité carbone, de vision territoriale multi-énergie, de tiers financement, de financement citoyen ;
- Appuyer les stratégies et actions d'économie circulaire des entreprises, des territoires et des citoyens ;
- Appuyer le développement de la rénovation énergétique des bâtiments, notamment en appuyant des solutions de massification de la rénovation, en accompagnant le développement des filières de biosourcés, en accompagnant des bâtiments démonstrateurs de la TRI (efficacité des technologies et des usages, durabilité...) ;
- Encourager les industries régionales et leurs écosystèmes vers l'efficacité énergétique et la décarbonation de leurs process ;
- Encourager la résilience des territoires (démarches intégrées) et les transitions sociétales pour faciliter l'implication de tous les acteurs y compris les citoyens dans les solutions ;
- Outiller l'évolution des qualifications et des formations pour accompagner la structuration de nouvelles filières ou la transformation de filières existantes ;
- Faciliter le développement d'une mobilité décarbonée

Le FRATRI, Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle/rev3, est l'outil pivot de ces engagements. Ce dispositif conjoint est co animé par l'ADEME et la Région notamment à travers un comité de gestion partenarial. Sa vocation est de soutenir la montée en compétences et la mobilisation des acteurs pour amplifier la Transition Écologique, en privilégiant les Démarches Territoriales Intégrées d'une part, et la structuration des filières à enjeux d'autre part. Ceci afin de contribuer aux enjeux susvisés de nouveaux modèles économiques, d'attractivité territoriale et de création d'emplois.

C'est un fonds axé sur le soutien à l'animation, l'amorçage et l'innovation. Il est mis en œuvre dans une logique de complémentarité avec l'ensemble des autres grands dispositifs existants par ailleurs (Fonds Européens, dispositifs BPI, dispositifs Banque des Territoires, plans de relance, AAP nationaux thématiques, les fonds nationaux thématiques ADEME, ...).

Pour engager les crédits, un accord-cadre 2021-2027 État/ADEME/Région avec des conventions annuelles d'application du FRATRI est annexé au présent CPER.

I.1.1 - Développer les énergies renouvelables et fatales, les capacités de stockage et déployer les réseaux énergétiques intelligents

Il s'agit de généraliser et d'accompagner le développement des énergies renouvelables et de récupération partagées, au travers de dispositifs et mécanismes allant de la R&D jusqu'à la création de filières, en s'appuyant notamment sur de nouveaux modèles économiques et juridiques et les réseaux, ceci dans une perspective de développer le mix énergétique renouvelable au profit de la création d'emplois, d'activités économiques et du développement des territoires d'accueil. Ce développement s'articulera avec le déploiement de réseaux intelligents et d'expérimentations sur de nouveaux systèmes de stockage énergétique, en lien notamment avec une filière régionale Hydrogène. Il s'agit de :

- Accélérer l'innovation et le développement de l'énergie solaire, de la géothermie, de la biomasse, de la méthanisation et de la récupération d'énergies fatales (industrielles, marines, eaux usées), ainsi que des réseaux de chaleur y compris de petite taille, et ce, au regard des spécificités régionales. Il est par ailleurs nécessaire de porter une attention sur les énergies marines renouvelables, l'hydroélectricité, la valorisation du gaz de mine dans l'ancien Bassin Minier d'une part, et la structuration de filières industrielles d'autre part ;
- Accompagner le développement d'une filière régionale Hydrogène ;
- Appuyer la recherche-développement, l'expérimentation et la montée en compétence des collectivités, acteurs économiques et consommateurs d'énergie pour le déploiement des réseaux intelligents ;
- Accompagner les démarches concourant à l'amplification, telles que la planification énergétique, l'appui sur des relais, les contrats d'objectifs ENR, les nouveaux instruments financiers, ainsi que la prospective.

I.1.2 - Développer les innovations de bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie

L'objectif est de créer les conditions de la généralisation de l'efficacité énergétique et de la performance environnementale dans les grands domaines du bâtiment (logement en lien avec le cadre du Guichet Unique de l'Habitat et du programme SARE (service d'accompagnement pour la rénovation énergétique, patrimoine public, tertiaire) notamment par l'efficacité énergétique renforcée, l'accompagnement de l'usage des matériaux biosourcés et des matériaux de déconstruction dans une logique de structuration de filières régionales.

I.1.3 - Développer l'innovation dans le domaine de la mobilité décarbonée

En complémentarité avec l'axe 5 visant à favoriser la mobilité des personnes et marchandises et à conforter les infrastructures de transport, les démarches et projets innovants dans le domaine de la mobilité décarbonée seront soutenus, dans une logique d'innovation et d'amorçage et la recherche de la structuration de filières régionales avec leurs retombées en matière d'emploi. Seront notamment visés dans ce cadre le développement des carburants alternatifs aux énergies fossiles (bioGNV, hydrogène, biocarburants, mobilité électrique...), les projets visant le stockage et les réseaux intelligents.

I.1.4 - S'appuyer sur de nouveaux modèles économiques de production et de consommation

Afin de mobiliser l'ensemble de la chaîne des acteurs de la production, de la distribution, et de la consommation dans des pratiques responsables, la région des Hauts de France doit poursuivre et amplifier le soutien au développement de nouveaux modèles économiques de production et de consommation durables et responsables, tels que l'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité et l'économie collaborative.

Cela nécessite la mise en place de projets territoriaux intégrés, associant les collectivités locales, les entreprises, et les acteurs de l'innovation, de la recherche, de la formation et de l'emploi, ainsi que la mobilisation d'acteurs relais concourant à l'amplification. Pour ce faire, il est proposé de poursuivre les objectifs suivants :

- Accroitre l'éco-efficience des systèmes productifs ;
- Intégrer la pensée cycle de vie dans les processus de production des biens et services ;
- Contribuer au développement et à l'ancrage régional des filières de valorisation des ressources matières dans une logique d'économie circulaire, en particulier les filières à forts enjeux de décarbonation, environnementaux et sociaux (plastiques, textiles, BTP, batteries) ;
- Développer les dynamiques d'écologie industrielle et territoriale ;
- Contribuer à la structuration et à la mise en place durable des filières régionales de la bioéconomie, dans une logique d'économie circulaire, ainsi qu'à l'émergence d'initiatives dans le domaine du biomimétisme ;
- Accompagner les démarches innovantes concourant au développement de nouveaux modèles économiques dans les entreprises et les territoires reposant notamment sur les perspectives offertes par l'économie de la fonctionnalité et de la coopération ;
- Stimuler la consommation responsable, la prévention de la production de déchets et la préservation des ressources matières, en particulier le réemploi, la réparation, les démarches impliquant les citoyens et l'Économie Sociale et Solidaire comme les repair cafés, l'affichage environnemental ;
- Développer les démarches territoriales déchets/matières/ressources ambitieuses, y compris l'alimentation durable, dans une logique d'économie circulaire.

I.1.5 - Accompagner et outiller les démarches territoriales de résilience vers de nouveaux modèles de développement territorial.

Accompagner et outiller les démarches territoriales de résilience, associant tous les acteurs publics et privés y compris les citoyens (démarches territoriales intégrées), à l'échelle des bassins de vie socio-économiques, via :

- Un soutien à l'échelle des territoires les démarches de sobriété et efficacité énergétique et matière (en s'appuyant sur les études de planification, les analyses de flux ...) ;
- Une production de connaissances (observatoires, CERDD, ...) et de savoir-faire en matière de conduite du changement (démonstrateurs, logiques d'aménagement et d'urbanisme, ZAE TRI ...) ;
- Un outillage des territoires (visualisation des flux, des équipements, des emplois ; capitalisation et valorisation) ;
- Un développement des pratiques d'évaluation et des exercices régionaux de prospective rev3, dans une logique de recherche de gisement en termes d'emploi pour le territoire régional ;
- Une identification et formalisation des nouveaux métiers et des mutations des métiers actuels ;
- Un apport d'outils et méthodes pour l'adaptation au réchauffement climatique ; actions en faveur de l'acculturation des entreprises ;
- Un accompagnement stratégique des territoires par la promotion d'outils innovants et de thématiques émergentes, avec les partenaires concernés (recyclage du foncier, agriculture urbaine, ville numérique, tiers lieux, toiles, ...) ;

> Plan de financement I.1

	ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80
FRATRI	91,35M€ (Ademe - Fonds Chaleur : 42 M€ -Fonds économie circulaire : 29,75 M€ Démarches territoriales intégrées (projets de territoires, adaptation au réchauffement climatique, mobilités durables, alimentation durable, occupation des sols, exercices de prospective, observatoires et animation régionale et soutien au GIP CERDD (observatoire climat) : 19, 6 M€	84,6 M€							
			25 M €	25M€			0,7 M€		
CERDD	0,420 M€ (fnadt) 0,140 M€ (AESN)					0,1 M€		0,27 M€	

I.2 - ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ENERGETIQUES ET ECOLOGIQUES DES PORTS

La nouvelle stratégie nationale portuaire a notamment pour ambition de faire des ports des acteurs de la transition écologique. Ainsi la stratégie de développement des ports doit s'intégrer dans le cadre de la transition écologique des activités industrielles et logistiques afin qu'ils deviennent des lieux privilégiés pour le développement notamment des modèles d'économie circulaire. La valorisation à terre des sédiments portuaire constitue une action majeure d'économie circulaire qui sera déployée dans les ports.

La stratégie nationale portuaire incite également à la définition, par chaque autorité portuaire, d'une trajectoire de transition écologique et énergétique qui permettra de participer à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone des transports à l'horizon 2050. Il importe que cette transition soit réalisée en lien avec les intercommunalités des territoires. Pour optimiser leur mix énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre de leur territoire, les ports cherchent à actionner de manière coordonnée les différents leviers dont ils disposent sur la consommation, la production et la distribution d'énergie. Pour ce faire, il convient que chaque port élabore un schéma directeur des énergies (SDE). Le SDE dans le cadre d'une démarche volontaire se situe au croisement des exercices de stratégie énergétique, de planification territoriale et de programmation opérationnelle.

Le transport maritime représente 3% des émissions de gaz à effet de serre mondiales et pourraient représenter 15% des émissions d'ici 2050. L'Organisation Maritime Internationale souhaite réduire l'intensité carbone des transports de 40% d'ici 2030 et de 50% d'ici 2050.

Les ports, intégrateurs d'activités multiples, constituent des lieux privilégiés d'accélération de la transition écologique des territoires en développant notamment des solutions d'avitaillement en carburants alternatifs aux navires et bateaux, de services de branchement à quai et de solutions de production d'hydrogène pour les besoins de l'écosystème industriel portuaire et des petits navires et bateaux.

La décarbonation du transport maritime est une priorité régionale et s'entend aussi par le développement des navires hybrides voile/moteur, biocarburant, hybride, à hydrogène ou électrique. Accélérer la transition passe par la mobilisation à terre et en mer des communautés maritimes et portuaires dont l'importance nationale et européenne est évidente en matière de transport vrac et conteneur, de transmanche fret et passagers, de pêche côtière et hauturière. Pour favoriser et amplifier sa décarbonation du transport maritime, la région ambitionne une position de leader dans la transition des navires, des infrastructures énergétiques et des services (avitaillement, production énergétique sur le port, digitalisation) sur l'ensemble de ses activités portuaires, sur le report modal bas-carbone ou décarboné (autoroutes ferroviaires pour remorques non accompagnées, voie d'eau...), vers les énergies alternatives décarbonées et les énergies de transition.

Ces démarches à l'échelle transfrontalière pourront en outre être appuyées par le Comité du Détroit, organisation informelle de coopération transfrontalière réunissant les Départements du Nord et du Pas-de-Calais et ses voisins du Kent, de Flandre occidentale et orientale et de Zélande, qui a notamment fait du développement durable l'une de ses priorités.

I.2.1 - Valoriser les sédiments portuaires

Chaque année des campagnes de dragage d'entretien sont réalisées dans chacun des sites portuaires. En raison de leur bonne qualité, les sédiments issus du dragage sont tous, actuellement, immergés dans des zones identifiées à proximité des sites portuaires.

La Région, propriétaire du port de Boulogne-sur-Mer-Calais doit assurer la navigabilité des chenaux d'accès et des bassins portuaires. Elle a décidé de lancer des études pour rechercher des solutions de gestion à terre des sédiments portuaires en s'inscrivant dans une démarche de valorisation des produits de dragage. Cette démarche entre pleinement dans le cadre des engagements pris au titre du SRADDET sur le volet prévention, valorisation et gestion des déchets.

Cette démarche est également menée au titre de la loi n° 2016-816 du 20 juin 2016 pour l'économie bleue, dite loi Leroy dont l'article 85 dispose : ‹‹ à partir du 1er janvier 2025, le rejet en mer des sédiments et résidus de dragage pollués est interdit. Une filière de traitement des sédiments et résidus et de récupération des macro-déchets associés est mise en place. Les seuils au-delà desquels les sédiments et résidus ne peuvent être immergés sont définis par voie réglementaire ››.

Les départements peuvent être également concernés par ce type de projet. Ainsi le Département du Pas-de Calais propriétaire du port d'Etaples a les mêmes contraintes de curage du chenal de la Canche. A ce titre, il lui est possible de valoriser les sédiments extraits tous les 3 à 4 ans.

Le Département de la Somme s'est engagé dans la démarche SEDIMATERIAUX avec un axe prioritaire concernant les sédiments du bassin des chasses hydrauliques du port du Crotoy qui provoquent son ensablement.

I.2.2 - Soutenir la mise en place de schémas directeurs énergétiques des ports

Il s'agit de mener une étude sur l'ensemble du domaine portuaire afin de questionner en détail l'organisation locale du système de consommation et de production d'énergie. Par une analyse des vecteurs énergétiques (gaz, électricité, chaleur, froid), des capacités et contraintes des réseaux, il convient également d'interroger l'adéquation entre les ambitions de

transition énergétique de la collectivité et de ses partenaires, les marges de manœuvre possibles et les moyens à disposition.

Le format de cette étude serait le suivant : un diagnostic, un travail de construction d'une stratégie et d'un programme d'actions.

L'étude pourrait porter sur :

- La planification énergétique afin d'identifier le potentiel d'efficacité énergétique et de production d'énergies alternatives (multi-énergies) en lien avec les besoins énergétiques de l'ensemble des activités des ports ;
- L'optimisation de la consommation énergétique des activités portuaires afin de la réutiliser de manière circulaire et dans un esprit de sobriété.

I.2.3 - Favoriser la décarbonation du transport maritime

Cette ambition passe notamment par le soutien aux évolutions technologiques, l'accompagnement de la filière construction/réparation navale et de ses enjeux de compétences et formations, l'évolution des services et équipements portuaires.

Ce soutien peut être porté à des compagnies maritimes, à la filière pêche, construction et réparation navale mais également au gestionnaire des ports pour l'aménagement des infrastructures portuaires pour favoriser cette transition énergétique.

Les différentes actions peuvent porter sur :

- Le développement du transport non accompagné, l'utilisation de transports combinés et l'intermodalité (Route-Rail-Mer). Ceci passe par l'aménagement de nouveaux parcs logistiques, l'amélioration des infrastructures fluviales, des dessertes ferroviaires et des structures et équipements dans les différents sites portuaires ;
- La facilitation de l'implantation d'entreprises innovantes dans le domaine de la transition écologique sur les zones industrialo-portuaire pour développer l'économie circulaire et l'approche d'écologie industrielle au sein des places portuaires ;
- La mise en place d'un plan d'adaptation de la flottille pêche en faveur de solutions hybrides en matière de carburants ;
- La facilitation de la conversion/développement des navires vers des modes moins polluants ;
- Le développement des systèmes d'avitaillement en carburant alternatif.

> Plan de financement I.2

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
Région		2.6M€								
CD62								0,08 M€		
CD80									0,045 M€ 1,32 M€	
Ports	5M€									

I.3 - PRÉSERVER ET VALORISER LES RESSOURCES ET MILIEUX NATURELS POUR ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS

La région Hauts-de-France dispose d'une grande diversité de milieux naturels. Sa situation géographique, son climat, sa géologie et les activités humaines ont façonné des territoires riches et contrastés. Elle abrite un peu moins de la moitié de la faune vertébrée métropolitaine et près d'1/3 de la flore. Ses fleuves, rivières, vallées et estuaires offrent des milieux naturels remarquables. Elle compte des réserves de biosphère reconnues internationalement (Man & Biosphere, Ramsar…)

Cependant, la surface occupée par ces milieux naturels reste restreinte en raison notamment de la forte densité de population, de l'artificialisation et de la fragmentation du territoire. La forêt ne représente que 14 % du territoire régional (contre 31 % pour la France métropolitaine). Le littoral, espace remarquable de dunes maritimes, falaises, plages de galets…abrite des espèces exceptionnelles mais cumule de fortes pressions et est soumis à de nombreux aléas naturels. La qualité des eaux de surface est très contrastée et nécessite une attention accrue. Enfin, les espèces exotiques envahissantes peuvent menacer les écosystèmes, les habitats et les espèces locales.

La région présente également des particularités et des enjeux forts autour des questions liées à l'eau. Concernée par deux grands bassins hydrographiques, Seine Normandie et Artois Picardie, elle partage cette ressource avec la Belgique, les Pays-Bas, l'Ile de France et la Normandie. Ses fleuves côtiers comme la Canche, l'Authie, la Bresle, et ses grandes vallées (Somme, Oise…), ses estuaires, présentent des milieux naturels remarquables ou des spécificités en matière de gestion hydraulique comme le polder des Wateringues. Les écosystèmes liés à l'eau sont multiples (cours d'eau, ripisylves, lits majeurs inondables, étangs, zones humides, canaux…) et forment une trame bleue sur toute la région qui comprend des sites remarquables, dont certains sont d'importance nationale, voire internationale. Il faut également souligner les interactions fortes entre les enjeux liés à l'eau et les usages qui en sont fait, notamment en termes d'eau potable.

L'eau et ses milieux associés sont également le support de nombreuses activités humaines (industries, agriculture, pêche, chasse, tourisme) : la gestion de ces milieux par les hommes a produit des terroirs et paysages spécifiques. Ils contribuent également à divers services rendus en terme d'eau potable ou d'industries, avec des territoires défavorisés sur ce point comme le Dunkerquois, car tributaires de solidarités territoriales (lien avec l'étude QUANTI AEAP), ou l'Oise Aronde, d'autres territoires pouvant potentiellement être concernés.

Mais ces milieux ont subi au cours du temps de nombreux aménagements ou pollutions qui les ont, dans certains cas, profondément modifiés. Les zones humides connaissent de fortes pressions et continuent de régresser. L'état de la ressource est dégradé et préoccupant dans certains secteurs au regard de pollutions chroniques, en particulier sur le territoire de l'ex bassin minier. La morphologie des rivières et les pollutions diffuses sont les deux premiers paramètres sur lesquels il est nécessaire d'agir pour atteindre le bon état des cours d'eau. A l'échelle de l'ensemble de la région, les changements climatiques en cours devraient exacerber certaines tensions sur la ressource, les milieux aquatiques et humides et les espèces inféodées. Par exemple, le Myriophylle Hétérophile, espèce exotique et envahissante a fait son apparition brutale à partir de l'année 2016 dans le Nord de la France et plus particulièrement sur une partie du Canal de la Somme. Les différents plans de gestion du fleuve Somme et de la section Offoy Saint Simon, par des actions concrètes, mais encore balbutiantes, visent à maintenir la biodiversité et l'équilibre du milieu aquatique au niveau de la vallée de la Somme, de préserver également les Espaces Naturels Sensibles, de maintenir les écoulements des cours d'eau, de réduire l'impact de la sédimentation causé et réduire ainsi le risque inondation.

Ces pressions rendent difficile l'atteinte du bon état écologique fixé par la Directive Cadre Européenne sur l'eau et engendrent des problématiques de qualité et parfois de quantité pour la consommation humaine et une perte de biodiversité. Enfin, le territoire régional est également soumis à un risque important d'inondation par remontée de nappe, débordement de cours d'eau, ruissellement en milieu rural et urbain, dysfonctionnement des réseaux, tandis que la frange littorale est exposée à des risques de submersion marine et à l'érosion du trait de côte. Ces aléas peuvent d'ailleurs se conjuguer sur le secteur emblématique des wateringues, situé pour certains secteurs sous le niveau de la mer. Cette interface terre / mer est aussi un enjeu important par rapport à la richesse des milieux de transition estuarien, en terme de biodiversité et de développement touristique.

La préservation voire la restauration écologique de la biodiversité, qui fournit des services écosystémiques, tant en milieu rural qu'en milieu urbanisé, constitue un enjeu particulièrement important au regard des caractéristiques de la région.

Cette ambition passe par la mise en œuvre de la déclinaison régionale du plan national biodiversité, des stratégies nationale et régionale pour la biodiversité et du SRADDET, en particulier pour la réduction du rythme de consommation du foncier agricole et naturel et la lutte contre l'étalement urbain. Elle s'appuie notamment sur les politiques espaces naturels sensibles des Départements.

Elle peut également s'appuyer sur une nouvelle vision de l'aménagement du territoire dans un continuum rural-urbain, qui doit pouvoir émerger au travers d'actions fondées sur la nature dans une vision multifonctionnelle : préservation et restauration de la qualité de l'eau, des trames vertes et bleues, prévention des risques.

Le co-pilotage de nombreuses actions communes dans le cadre de la Gouvernance Régionale pour la Biodiversité (GRéB) doit permettre de renforcer les synergies.

Ainsi les objectifs de préservation et de gestion des ressources naturelles, de reconquête de la biodiversité, en particulier de la nature dite ordinaire, de prévention et de réduction efficaces de l'exposition aux risques des territoires sont identifiés comme prioritaires. Pour atteindre ces objectifs il est notamment nécessaire de s'appuyer sur un renforcement de la connaissance de la biodiversité et de la diffusion de cette connaissance ainsi que sur la mobilisation des citoyens.

I.3.1 - Connaître, accompagner, sensibiliser, mobiliser et éduquer pour une meilleure préservation et gestion de l'eau et des milieux naturels

I.3.1.a - Améliorer la connaissance des ressources (eau et biodiversité)

L'amélioration de l'état des eaux reste insuffisante : un peu plus de 20 % des cours d'eau et plans d'eau régionaux sont en bon état écologique, 30 % des nappes souterraines sont en bon état chimique et si le bon état quantitatif demeure par rapport aux méthodes d'évaluation, il est aujourd'hui interrogé dans le contexte de changement climatique. Les masses d'eau de transition sont en état moyen, médiocre voire mauvais. Le constat est plus favorable pour les masses d'eau côtières avec 80 % de bon état écologique et chimique.

L'évaluation nécessaire des politiques publiques de réduction des pollutions et de restauration des milieux aquatiques, lourdes financièrement, repose sur des réseaux pérennes de mesure de la qualité chimique et biologique des milieux et sur des études scientifiques permettant de mieux en appréhender le fonctionnement complexe des milieux naturels. Les

services et établissements publics de l'État s'appuieront sur des opérateurs locaux ou porteront en maîtrise d'ouvrage propre ces programmes de surveillance.

Le CPER soutiendra également les actions de connaissance des effets du changement climatique sur les milieux pour mieux définir les mesures d'adaptation.

Contribuer à mobiliser et coordonner les capacités d'acquisitions de données et d'expertise en matière de biodiversité, milieux naturels et habitats, repose notamment sur un réseau associatif.

A noter que les données collectées dans ce cadre ont notamment vocation à compléter la stratégie d'acquisition des données et à alimenter l'observatoire régional de la biodiversité.

I.3.1.b - Soutenir l'animation territoriale, la gouvernance et la gestion globale de l'eau, de la biodiversité et des paysages

Il convient de mettre en œuvre des actions aux échelles pertinentes, lesquelles requièrent de la sensibilisation, de la coordination et la synergie des acteurs.

Les dispositifs d'animation mis en place pour la déclinaison de la directive cadre sur l'eau (SAGE, commission locale de l'eau) et sur des thématiques telles que la protection des captages, des sites naturels à fort intérêt écologique, la reconquête de continuité écologiques et paysagères participent au côté des mesures réglementaires à la pertinence et la pérennité des actions engagées.

La région compte 2 sites labellisés Grands Sites de France : la Baie de Somme et les 2 Caps et une Opération Grand Site pour les Dunes de Flandre en préalable à la labellisation. Le label reconnaît la qualité de la gestion des sites. Les crédits inscrits au CPER contribuent au financement des études nécessaires à l'élaboration des programmes d'actions.

I.3.1.c - Sensibiliser, mobiliser les habitants, éduquer les plus jeunes

L'ensemble des actions menées en faveur de la biodiversité, de la lutte contre le changement climatique ou de la prévention des risques doit nécessairement s'appuyer sur les citoyens, acteurs déterminants par leurs choix de consommation ou de mode de vie. Ce qui suppose à la fois de leur donner les clés de compréhension et les moyens d'agir à leur niveau. Il s'agit de soutenir les associations et les collectivités qui proposent des projets d'envergure régionale et/ou portés par des territoires et s'inscrivant dans une démarche globale de territoire, permettant le passage à l'action des citoyens, mais également d'accompagner les jeunes dans leur éducation au développement durable au côté notamment de l'Éducation nationale.

Pourront également être proposés le soutien au développement :

- Des chantiers de jeunes bénévoles ;
- De l'éducation à l'environnement dans les accueils collectifs de mineurs.

Plan de financement I.3.1

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
Collectivités et leurs groupements Associations Etablissements scolaires (lycées)	BOP 113 : 2,923 M€ AESN 4,76M€	9,6 M€			0.7 M€			0,75		
Observatoire Régional de la Biodiversité + AAP connaissance	2,19 M€ (bop 113)	7M€								

I.3.2 - Accompagner l'adaptation des territoires au changement climatique, préserver, gérer la ressource en eau et les milieux naturels et reconquérir la biodiversité.

Il s'agit d'inciter et d'accompagner les projets qui s'appuient sur des solutions fondées sur la nature et réfléchies dans le cadre de démarches concertées à des échelles appropriées (expérimentations, sensibilisation). L'ensemble des actions développées ci-après s'inscrivent dans une démarche de recherche de solutions multifonctionnelles.

I.3.2.a - Préserver, gérer et valoriser les milieux naturels et la ressource en eau, protéger les populations d'espèces remarquables

L'identification des sites et la définition de stratégies de protection et/ou de plans de gestion sont des préalables à la préservation des milieux humides, cours d'eau, milieux terrestres tels que les landes, pelouses calcicoles, milieux boisés ainsi que des espèces qu'ils abritent.

La restauration de la fonctionnalité des habitats humides pourra concerner la remise en état et l'aménagement des berges à l'aide de méthodes naturelles, la restauration et la création de frayères, l'amélioration de l'hydromorphologie des rivières, la restauration de la continuité écologique des cours d'eau. Les milieux terrestres pourront bénéficier de mesures de restauration et de gestion conservatoire : restauration de pâturage, de pelouses calcicoles en déprise…

La maîtrise et l'acquisition foncières constituent également, en fonction des sites et des milieux, des moyens efficaces de préservation à l'exemple des Espaces Naturels Sensibles des Départements. De même, la labellisation RAMSAR, qui souligne l'importance de la préservation des zones humides pour la biodiversité, la qualité de l'eau et la lutte contre les inondations et encourage des actions de préservation et de gestion durables pourra être recherchée et compléter ainsi le réseau de sites régionaux déjà labellisés. La moyenne vallée de l'Oise pourrait constituer un axe de travail commun.

Il convient également de lutter contre le développement des espèces invasives en priorisant les foyers émergents.

I.3.2.b - Favoriser l'amélioration qualitative et quantitative de la ressource en eau

L'adaptation au changement climatique, la préservation d'écosystèmes aquatiques et la performance économique des exploitations agricoles, très dépendants dans la région de l'alimentation en eau par les nappes souterraines, nécessitent de renforcer l'utilisation rationnelle de la ressource en eau.

Les priorités d'action porteront sur :

- L'amélioration des rendements des réseaux de distribution et la réduction des fuites et la réduction globale de la consommation d'eau quel que soit l'usage ;
- Le partage des ressources existantes excédentaires après prise en compte des besoins des milieux aquatiques, en tenant compte de l'évolution de la disponibilité quantitative et qualitative de la ressource, en lien avec le changement climatique. La réflexion s'appuie sur l'étude stratégique du bassin Artois – Picardie menée par l'Agence de l'Eau et la DREAL et sur la notion d'empreinte ‹‹ eau ›› qui doit conditionner tout nouveau projet d'infrastructure ou de développement économique, notamment sur des territoires en tension faute de ressource ;
- La reconquête et la préservation de la qualité de la ressource en eau pour assurer la pérennité des captages existants pour la consommation humaine. Plus généralement, les opérations collectives de reconquête de la qualité de l'eau pourront être soutenues dans le cadre des modalités d'intervention validées par les instances de bassin ;
- La mobilisation de nouvelles ressources dites ‹‹ non conventionnelles ›› pour sécuriser l'accès à l'eau potable dans certains territoires en tension. Cela peut se traduire par des actions innovantes en terme de recyclage / réutilisation de l'eau, dans le respect des règles sanitaires.

I.3.2.c - Soutenir la préservation, la restauration et le renforcement des corridors écologiques et développer la nature ordinaire

Le SRADDET met l'accent sur le développement de la nature ordinaire par le maintien des annexes écologiques, notamment via une politique d'aménagement et de reconquête de la biodiversité des chemins ruraux.

Les actions visant à accroître les plantations d'arbres et arbustes sur l'ensemble du territoire seront ainsi encouragées et soutenues. Celles-ci viseront particulièrement à conforter les corridors écologiques et leur reconstitution, en s'appuyant notamment sur les chemins ruraux, les délaissés, les dépendances routières, et itinéraires de randonnée… , supports de la trame verte. Elles viseront également à conforter la nature en ville et l'adaptation des territoires au changement climatique par la re-végétalisation. Une attention particulière sera portée sur les espèces plantées, qui devront être locales et dans toute la mesure du possible être produites sur le territoire régional.

I.3.2.d - Développer la nature en ville

La nature en milieu urbanisé apporte de nombreux services écosystémiques : rafraîchissement (lutte contre les îlots de chaleur), désimperméabilisation des sols, biodiversité…qui ont également un impact sur la santé des habitants. Les projets visant à développer la nature en ville, voire des espaces nourriciers innovants, à penser d'une manière nouvelle les espaces en y intégrant la nature seront encouragés.

I.3.2.e - Prévenir efficacement les risques naturels et développer les solutions multifonctionnelles

La région est fortement soumise aux risques naturels et au premier rang desquels les risques inondation, érosion côtière et submersion marine. Il s'agit de poursuivre la gestion intégrée des risques inondation sur les territoires vulnérables (bassins versants et frange littorale) en accompagnant les collectivités porteuses de programme d'action de prévention des inondations (PAPI) et en privilégiant les solutions fondées sur la nature, en lien avec une stratégie tenant compte de l'adaptation au changement climatique.

Dans ce cadre, il s'agira également de gérer les eaux de ruissellement et polluants associés, de lutter contre l'érosion des sols entraînant la dégradation des milieux, en soutenant des plans d'actions cohérents à l'échelle des bassins versants et des bassins de risques sur le littoral. Il s'agit ici d'optimiser l'infiltration dans les assolements, de préserver ou restaurer la trame verte et de limiter le transfert des particules et polluants associés en s'appuyant sur l'hydraulique douce.

Le risque cavités est très présent en Hauts-de-France en raison de sapes de guerre et autres tranchées liés aux conflits ainsi qu'aux carrières de craies. Il s'agit d'accompagner les démarches PAPRICA en région donc celui de Lille, le premier de France labellisé en 2018.

Plan de financement I.3.2 :

Maitre d'ouvrage		ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80
	Eau et Milieux	0,3 M€ (bop 113)	18,1 M€	6,8 M€	1 M€	3 M€	36,2		46,9 M €	20 M€

Collectivités et leurs groupements Associations		22,75 M€ (aeap) 12 M€ (aesn)								
	Corridors écologiques et nature ordinaire		6,8 M€		1 M€			6,52 M€	9,73 M€	1.2 M€
	Nature en ville	0,3 M€ (aesn)	0,5 M€		0,5 M€					
	Risques	33,8 (fprnm) 24,4 M€ (aeap) 0,3M€ (aesn)	3 M€ (politique de l'eau) 6M€ (politique mer & littoral)							

AXE II. SOUTENIR LES TERRITOIRES

L'organisation territoriale des Hauts-de-France est polarisée par deux influences métropolitaines majeures, l'une centrée autour de l'aire métropolitaine de Lille qui étend son influence directe au bassin minier et aux intercommunalités belges, l'autre correspondant à l'influence francilienne qui impacte une large partie sud de la région. Ces deux polarités économiques ne rayonnent pas sur l'ensemble des territoires régionaux qui disposent d'autres moteurs de développement. Ainsi les Hauts-de-France se caractérisent par la présence de nombreux pôles d'emploi structurants et par plusieurs systèmes territoriaux au regard des liens entre ces pôles engendrés par les déplacements domicile-travail.

Deuxième région urbanisée après l'Île-de-France, la région est en même temps une grande région de production agricole. Ainsi, près de 385 000 personnes résident au sein d'un espace rural qui représente une superficie d'environ 30 % du territoire régional et se concentrent autour de la couronne amiénoise, le sud de l'Aisne ainsi que la grande Thiérache.

Trois grandes orientations du SRADDET irriguent l'axe soutien aux territoires :

- la volonté d'un développement équilibré : chaque niveau de polarité a un rôle majeur à jouer dans ce développement, adapté à ses fonctions et ses capacités de rayonnement. Seront ainsi soutenus la métropole lilloise, Amiens Métropole en tant que second pôle régional, les pôles d'envergure régionale (villes moyennes) et les pôles intermédiaires (petites villes). L'aménagement de ces pôles doit lui aussi être équilibré notamment en renforçant leur attractivité (résidentielle, économique, commerciale…) et en adoptant une stratégie foncière privilégiant le renouvellement urbain. Au sein de l'axe II, le CPER sera particulièrement mobilisé sur la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs mais aussi le maillage des services publics, en particulier dans les territoires ruraux, ces derniers faisant l'objet d'une forte ambition dans le SRADDET.

- l'intégration des territoires en reconversion et/ou en mutation dans les dynamiques de développement : certains territoires - à différentes échelles - sont soumis à plusieurs formes de vulnérabilités qui se cumulent, ils doivent donc faire l'objet d'un traitement différencié. Ainsi, l'axe II du CPER permettra de soutenir à la fois des territoires de projet en reconversion / mutation tels que le Bassin Minier ou encore la Sambre Avesnois Thiérache mais aussi les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Dans un registre différent, le Littoral est également identifié dans le SRADDET comme espace à enjeu, notamment sous l'angle climatique.

- la nécessité de développer l'interterritorialité : la qualité et l'efficacité de l'aménagement durable des territoires dépendront largement de leurs capacités à co-construire des stratégies partagées et à fabriquer des projets dépassant leur périmètre administratif. En particulier, le SRADDET insiste sur l'importance de l'approche interterritoriale dans le développement et l'aménagement du Canal Seine Nord Europe, les futurs contrats territoriaux de développement étant construit en lien fort avec la Directive Régionale d'Aménagement. D'autres approches interterritoriales seront également soutenues dans le cadre de l'axe II du CPER en cohérence avec le SRADDET : le développement du littoral, du Bassin Minier, le développement autour de la vallée de la Somme…

Dans cette perspective, le CPER :

- Apporte un appui aux démarches d'inter-territorialité et transfrontalières ainsi qu'aux projets urbains métropolitains majeurs de la MEL et de la métropole d'équilibre régional d'Amiens ;
- Accompagne les pôles de centralité en soutenant les démarches d'ingénierie et les projets d'investissement locaux contribuant à la redynamisation ;
- Soutient le maillage des services au public et l'offre de service de santé, en particulier dans les territoires ruraux ;
- Accompagne la résilience de certains territoires vulnérables (Sambre Avesnois Thiérache, Bassin minier, territoires littoraux confrontés à des risques particuliers) ;
- Accompagne le renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- Appuie spécifiquement les territoires traversés par le CSNE dans la mise en œuvre des projets permettant la valorisation du canal et s'appuyant sur celui-ci comme vecteur d'attractivité ;
- Poursuit l'appui aux structures d'ingénierie bénéficiant directement aux territoires spécifiques (Mission Bassin Minier, Agences d'urbanisme, IREV, PNR…).

En outre, la Région développera son action en matière de sécurité en lien avec ses compétences dans le domaine de l'aménagement du territoire en accompagnant les actions des communes et intercommunalités afin de répondre aux besoins des habitants de la région Hauts-de-France en matière de sécurité et de tranquillité publique.

Le CPER constitue le cadre commun à toutes les formes de contrat susceptibles de bénéficier à l'ensemble des territoires et l'accompagnement se déploiera dans une approche globale (logement, attractivité économique, commerces, équipements publics, tourisme, connexions, etc.) dans un souci de sobriété énergétique et foncière. Pour l'État, le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) sera l'outil privilégié pour définir avec les territoires les modalités de portage partenarial du projet de territoire.

II.1 - CONFORTER LE DYNAMISME DES METROPOLES

L'organisation territoriale des Hauts-de-France est polarisée par deux influences métropolitaines majeures constituées de l'aire métropolitaine de Lille qui étend son influence directe en englobant le bassin minier et les intercommunalités belges et de l'extension francilienne qui déborde sur une large partie sud de la région. Outre ces deux influences fortes, d'autres moteurs de développement et pôles d'emploi structurants maillent la région. Ainsi, Amiens polarise un vaste espace au cœur de la région au sein duquel l'agglomération constitue un pôle économique d'envergure.

Dans sa partie vision régionale, le SRADDET affirme qu'en tant que pôles majeurs, Lille et Amiens devront se donner les moyens d'une politique d'aménagement exemplaire afin, d'une part, de conforter leur rayonnement métropolitain et d'autre part, de répondre aux besoins de leurs habitants. Ces deux pôles devront être des vitrines régionales en termes d'innovation.

En cohérence avec le SRADDET qui encourage la multipolarité afin de favoriser le développement équilibré du territoire régional, et dans la lignée du pacte Etat-métropole de 2015 (MEL) et du contrat de développement de l'Amiénois, le CPER poursuit le soutien au développement des métropoles régionales en confortant le dynamisme de la métropole lilloise et en affirmant Amiens comme second pôle régional. Le SRADDET affirme aussi qu'il s'agit de renforcer le rôle régional de Lille et Amiens en s'appuyant sur leurs domaines d'excellence (santé, dynamiques tertiaires, recherche-innovation, nouveaux usages du numérique…).

Ce soutien se traduit par de nombreux projets inclus dans différents axes thématiques du CPER qui permettent de conforter les fonctions métropolitaines de la MEL et d'Amiens Métropole. A titre d'exemple, le volet Enseignement supérieur et Recherche traduit cette attention du CPER au confortement des fonctions métropolitaines.

En complément de ces actions, le volet territorial met l'accent sur le rôle moteur que peuvent avoir ces deux territoires en termes de développement économique et d'attractivité au bénéfice de l'ensemble de la région et en particulier vis-à-vis de leurs territoires voisins. La capacité d'innovation et d'exemplarité de ces deux pôles sera soutenue dans le CPER pour accélérer les grands projets urbains et renforcer l'efficacité de l'intervention des acteurs privés et publics. Ce sera notamment le cas à travers le recours au contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA).

Le CPER permet de cibler des démarches ou des projets majeurs contribuant à conforter les fonctions métropolitaines de la MEL et de la CAAM, ainsi que leurs capacités d'entraînement en faveur de l'ensemble des territoires de la région.

II.1.1 - Accompagner les démarches d'inter-territorialité

Ces démarches permettent aux territoires voisins ou ceux avec lesquels la MEL et la CAAM sont en relation de bénéficier des dynamiques métropolitaines tout en confortant leur rôle majeur. Le CPER vise à les soutenir selon trois modalités d'intervention :

- Soutien à des projets interterritoriaux structurants ;
- Soutien à l'animation et à la mise en œuvre de différentes formes de collaborations inter-territoriales avec les grands territoires infra-régionaux ;
- Soutien aux démarches de coopération transfrontalière avec des partenaires territoriaux belges wallons et flamands.

II.1.1.a - Accompagnements spécifiques à la MEL

A travers le cadre stratégique en matière d'inter-territorialité voté par le Conseil métropolitain en octobre 2018, la Métropole Européenne de Lille a conclu, en l'espace d'une année (d'octobre 2018 à octobre 2019), cinq accords de coopération avec la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD), la Communauté de Communes Pévèle-Carembault (CCPC), la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO), la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) et la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH). Des contacts avancés sont d'autre part en cours avec la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR,) et le Pôle Métropolitain de l'Artois (PMA).

Le CPER doit permettre à la MEL de conforter son rôle de locomotive régionale en poursuivant ses échanges en inter territorialité en vue de consolider l'ancrage régional de ses accords de coopération, d'identifier et de faire progresser les projets stratégiques structurants emblématiques de l'inter-territorialité dans les cadres de discussion adaptés.

Dans le domaine spécifiquement de la coopération transfrontalière, que ce soit à l'échelle eurométropolitaine ou inter-métropolitaine avec Bruxelles, l'accent est mis sur les solutions opérationnelles pour régler les problématiques concrètes des habitants transfrontaliers, membres d'un même bassin de vie, et créer des liens transfrontaliers.

Le CPER contribuera à soutenir les formes d'actions suivantes :

- Animation des démarches avec les autres EPCI et/ou territoires (Belgique) ;
- Cofinancement d'études sur l'élaboration de solutions opérationnelles pour régler les problématiques concrètes des habitants ;
- Cofinancement de démarches citoyennes.

II.1.1.b - Accompagnements spécifiques à Amiens Métropole

Les démarches interterritoriales sur l'Amiénois sont principalement conduites à l'échelle du Pôle métropolitain du Grand Amiénois qui est compétent pour l'élaboration du SCoT et du PCAET ainsi que l'organisation et la gestion du Conseil de Développement. Le PMGA assure également un rôle de coordinateur/ tête de réseau des différentes démarches de projets alimentaires territoriaux. Le PMGA conduit en outre des actions dont le champ d'intervention nécessite d'être porté à son échelle de territoire et peut conduire à des contrats interterritoriaux. Les actions du pôle portent sur le développement économique, le tourisme, la mobilité, l'insertion et l'emploi, la santé.

Le CPER contribuera à soutenir les actions sur les thèmes suivants :

- Appui au partenariat conclu entre Amiens Métropole et le Pays du Coquelicot pour l'élaboration d'un contrat ‹‹ territoire d'industrie Albert Amiens ››. Dans ce cadre sont programmés plusieurs investissements (concernant la plateforme logistique et son lien fonctionnel avec la piste) en 3 ou 4 phases, dont la CA AM assure une part du financement ;
- Appui au développement touristique dont la stratégie est élaborée par le PMGA, dont la déclinaison opérationnelle peut conduire les EPCI à co-construire des projets : par exemple développement d'itinéraires cyclables, pédestres et équestres, mise en place d'outils communs de valorisation du patrimoine et des sites naturels, création d'un pass touristique à l'échelle du pôle métropolitain ;
- La CA Amiens Métropole s'engage au travers de sa démarche de Projet Alimentaire Territorial à être un acteur d'un réseau des pilotes de PAT à une échelle élargie, le Pôle Métropolitain jouant un rôle de coordinateur/ tête de réseau des différentes démarches PAT ;
- Le projet ‹‹ Vallée de Somme, une Vallée idéale ›› positionne précisément l'agglomération d'Amiens comme porte d'entrée d'une destination qui s'étend de Saint Quentin (Aisne) à Saint Valéry (baie de Somme) et qui irrigue au Nord et au Sud un réseau de voies vertes et le littoral. Plusieurs opérations d'aménagement et d'équipement sont programmées dans ce cadre à Amiens, comme au sein des communes métropolitaines (aménagement équipements bords à canal, développement des services et de l'offre de découverte, démarche artistique et culturelle comme ‹‹ un pont, une œuvre…).

II.1.2 - Initier des dynamiques innovantes de gestion ou de réhabilitation de friches urbaines

En matière de réhabilitation ou de gestion de friches, et alors que cet enjeu illustre une politique d'aménagement et d'attractivité exemplaire tout en permettant l'adaptation au changement climatique, Lille et Amiens seront appuyées dans le CPER comme des vitrines régionales en termes d'innovation. Les crédits CPER du volet métropolitain seront mobilisés prioritairement sur ces enjeux d'aménagement durable du territoire, notamment grâce à deux leviers d'intervention complémentaires :

- Les Projets développés dans le cadre d'un projet partenarial d'aménagement (PPA) ;
- L'innovation dans les pratiques de gestion des friches, et notamment l'occupation transitoire des espaces vacants.

II.1.2.a - MEL

Avec plus de 1000 ha de friches et d'espaces vacants recensés sur le territoire de la MEL, le recyclage et la gestion transitoire de ces fonciers constituent des enjeux forts pour le territoire de la métropole lilloise, au regard notamment des orientations et prescriptions du SCOT et du PLUI. Cet enjeu foncier est d'autant plus prégnant sur certains secteurs plus vulnérables du territoire comme celui des champs captant du sud de la Métropole (territoire des gardiennes de l'eau), des quartiers en politique de la ville ou encore du secteur de la vallée de la Lys.

Le Projet Partenarial d'Aménagement du territoire de Roubaix, qui vise à intervenir massivement sur les différentes formes de vacance pour permettre un retour d'attractivité de Roubaix au sens d'une centralité économique et résidentielle forte, garante d'un bien-vivre sur le territoire, au bénéfice de ses habitants et usagers, mais aussi de la métropole dans laquelle elle s'intègre sera soutenu dans le cadre du CPER. Le projet de réhabilitation et de positionnement du site Blanchemaille (ancien siège de la Redoute) comme un nouveau site d'excellence de la filière du e-commerce, au cœur du quartier de l'Alma, s'inscrit dans cette dynamique.

Le CPER contribuera à soutenir les formes d'actions suivantes :

- via les crédits du PPA, et notamment le site de Blanchemaille
- via les autres crédits, les démarches innovantes de traitement des friches.

II.1.2.b - Amiens Métropole

Alors que l'extension du périmètre de l'EPF du Nord-Pas-de-Calais va permettre au territoire de disposer d'un nouveau partenaire dans le cadre de l'aménagement de son territoire, en conciliant développement et sobriété foncière, le CPER viendra en appui de la requalification des espaces urbains dégradés tels que par exemple :

- Le projet de reconversion économique de l'ancienne station d'épuration, à proximité immédiate du centre-ville, en bord de Somme ;
- Le projet de Plate-forme Images et Création (PIC) sur la friche urbaine de l'ancienne plate-forme du tri postal d'Amiens ;
- L'engagement de la collectivité dans le devenir de l'ancien site hospitalier Nord dans une logique de diversité du tissu économique, pour s'affirmer comme ville productive.

Plan de financement II.1

ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
7 M€	7 M€	10 M€	8M€ (pic)						
4,5 M€ à l'échelle régionale (PPA)	4,5 M€								

II.2 - DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES POLES DE CENTRALITE

Afin de renforcer durablement la cohésion territoriale et de maintenir une ossature territoriale équilibrée, l'État, le Conseil régional et les Départements conjuguent leurs efforts en faveur de la revitalisation des centralités en perte d'attractivité. Ces centralités, qu'elles soient d'envergure régionale ou structurant les espaces ruraux, ont en effet un rôle essentiel en matière d'offre d'équipements collectifs et de services, de structuration d'un tissu économique de proximité pourvoyeur d'emploi (commerce, artisanat, services) et de support d'attractivité et de revitalisation des territoires dans leur diversité.

Pour les communes relevant de ces géographies, trois enjeux prioritaires sont identifiés :

- Renforcer les capacités d'ingénierie des villes pour élaborer, animer et mettre en œuvre un projet global de revitalisation ;
- Accompagner le déploiement de programmes d'investissement locaux ;
- Créer les conditions d'un mode d'occupation des sols évitant l'artificialisation.

Pour atteindre ces objectifs, des dispositifs spécifiques ont été initiés : Action Cœur de Ville (ACV) pour les villes moyennes et Redynamisation des Centres-villes Centres-Bourgs/Petites villes de demain (PVD) pour les petites centralités d'équilibre territorial…

Le CPER doit permettre d'accélérer et de coordonner la mise en œuvre de ces dispositifs amenés à être complétés dans le temps :

- Le programme ACV, auquel la Région participe et dont 23 villes bénéficient en région depuis 2018, est désormais entré en phase de mise en œuvre opérationnelle ;
- Le programme PVD et le dispositif porté par la Région de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs, permettront d'accentuer les collaborations avec les communes, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les Conseils départementaux, ainsi qu'avec les partenaires financiers, pour soutenir la revitalisation des petites villes identifiées pour leur rôle de centralité et les fragilités qu'elles rencontrent sur les plans démographique, économique, social, etc.
- Les dispositifs et programmes mis en place par les Départements sur ces enjeux comme le dispositif FARDA ‹‹ Bourg Centre ›› (Pas de Calais), le dispositif attractivité des bourgs structurants (Somme) ou le dispositif Projets Territoriaux Structurants (PTS) (Nord).

II.2.1 - Renforcer les capacités d'ingénierie des villes pour élaborer, animer et mettre en œuvre un projet global de revitalisation

Dans les communes concernées par les dispositifs respectifs, les crédits du CPER, éventuellement complétés par les crédits proposés par les Départements, pourront être mobilisés pour les actions suivantes :

- Cofinancement de chefferie de projet, au besoin en complément de financements déjà apportés dans le cadre des programmes ;
- Cofinancement d'études permettant la réalisation des actions et opérations inscrites dans les conventions partenariales des programmes ;
- Au titre du programme PVD et selon les modalités opérationnelles définies en lien avec la Région, les Départements et l'ANCT, la BDT apportera un soutien méthodologique et d'ingénierie sur mesure, comprenant notamment un cofinancement des postes de chefs de projets PVD et un cofinancement d'études allant de l'ingénierie stratégique à l'ingénierie opérationnelle.

II.2.2 - Accélérer la réalisation des projets d'aménagement urbain durables contribuant à la revitalisation des centres-villes et de centres-bourgs

Dans les communes concernées par les dispositifs respectifs, les crédits inscrits au CPER, éventuellement complétés par les crédits proposés par les Départements permettront un appui à l'investissement des communes ou des maîtres d'ouvrage intéressés pour des opérations d'aménagement urbain contribuant de manière directe au projet global et intégré du centre-ville ou centre-bourg.

Les opérations d'investissement soutenues peuvent porter sur :

- Les aménagements qualitatifs des espaces urbains et les études pré-opérationnelles visant à qualifier une opération d'investissement ;
- La dépollution ou la réhabilitation de friches urbaines ou bâtiments vacants en vue de la recréation d'activités en centre-ville ou centre-bourg et notamment le déficit d'opération une fois toutes les recherches de financement effectuées ;
- L'acquisition, l'aménagement et la réhabilitation de locaux vacants en vue de la recréation d'activités (commerces, cinémas indépendants, boutiques de créateurs…) ;
- La création de halles couvertes et l'aménagement d'équipements spécifiques pour les marchés itinérants, l'aménagement de boutiques éphémères ou à l'essai, la création de conciergeries, la création de parcours marchands dans le centre ;
- La création d'espaces de co-working et de tiers-lieux ;
- Les projets innovants et expérimentaux permettant la redynamisation du centre-ville ou centre-bourg (ex : modernisation des systèmes de gestion du stationnement) ;
- Les équipements permettant l'accueil de services publics ;
- La valorisation de patrimoine remarquable non éligible à d'autres sources de financement et concourant au rayonnement territorial.

Une attention particulière sera portée aux projets contribuant à la démarche innovante et ambitieuse ‹‹ Vallée de Somme, une vallée idéale ››, qui vise à mettre en réseau et à dynamiser ces ‹‹ centralités ››, autour d'un axe structurant à caractère hautement patrimonial : le fleuve Somme. Son objectif est de développer l'attractivité de ces territoires en s'appuyant sur les sites à fort enjeu économique, culturel, patrimonial et social grâce à une approche globale et écosystémique dans le profond respect de l'environnement. L'objectif opérationnel est de co-construire et constituer des parcours fonctionnels, jalonnés d'escales et de portes d'entrée, créatrices de valeur. Il s'agit principalement de :

- Améliorer les infrastructures et les équipements de la Vallée, mettre en scène les paysages et les espaces naturels en poursuivant les opérations d'aménagement et d'équipement pour ‹‹ densifier ›› le développement économique et la qualité d'accueil des lieux de vie. Il s'agira notamment de rythmer le parcours par 10 lieux à haut niveau de service et 13 lieux intermédiaires, de révéler les paysages et préserver la biodiversité, d'améliorer les itinéraires et les connexions par voies fluviales et terrestres pour s'ouvrir sur les autres territoires (réouverture à la navigation de la section Offoy - Saint Simon, liens avec les autres véloroutes et voies vertes…)
- Renforcer la visibilité et l'attractivité de la destination et des services associés, en apportant aux usagers et aux habitants tous les services nécessaires, mais aussi en rendant le territoire plus attractif.

(Nouveaux services pour redynamiser l'économie des communes traversées, renforcement des liaisons villes-fleuve, dynamisation des quartiers de gare, animation des parcours…)

En complément, ces villes moyennes et centralités d'équilibre territorial pourront émarger aux opérations identifiées dans la partie ‹‹ Soutenir le maillage des services publics ››.

Plan de financement II2

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
Villes lauréates des programmes en faveur des territoires intermédiaires	51.9 M€	60M€			6 M€	90 M€	14 M€	4,9 M€	15 M€	
Villes retenues dans Petites Villes de Demain - Banque des territoires	8,1 M M€								10,5 M€	

II.3 - SOUTENIR LE MAILLAGE DES SERVICES AU PUBLIC, EN PARTICULIER DANS LES TERRITOIRES RURAUX

L'accessibilité des services au public répond aux grands enjeux d'aménagement du territoire. Pour les pôles d'envergure régionale, ils contribuent à renforcer leurs liens avec la périphérie, à un développement économique équilibré et à la valorisation de leur rôle d'interface. Pour les pôles intermédiaires plus largement les centres-bourgs, ils contribuent à leur revitalisation, ainsi qu'à la revalorisation des fonctions des espaces ruraux et périurbains dans leur diversité, gage d'attractivité.

En lien avec les SDAASP, il s'agit de rechercher une optimisation et une plus grande cohérence des services grâce à un maillage adapté et à leur polarisation, facilitant le quotidien des habitants. Pour cela en cohérence avec le SRADDET des Hauts-de-France, il convient de conforter la proximité des services de l'indispensable (santé en particulier), de développer l'innovation dans l'offre de service, de développer les usages numériques dans les territoires et de faciliter l'accès aux services.

Force est de constater que les territoires ruraux sont aujourd'hui souvent déficitaires en matière de services au public. Or, la présence et l'accessibilité des équipements constituent un enjeu important pour les territoires isolés ou peu urbanisés situés hors de l'influence des grands pôles pour lesquels cela reste un facteur incontournable d'attractivité.

Une attention particulière sera ainsi portée aux projets concourant à la mise en œuvre de l'agenda rural, qui regroupe un panel de 181 mesures qui concourent à l'attractivité des territoires ruraux dans des domaines aussi divers que la jeunesse, le numérique, l'accès aux services publics, la santé, la vie associative… visant notamment à faire des territoires ruraux les fers de lance de la transition écologique, renforcer leur attractivité et améliorer la vie quotidienne des habitants.

II.3.1 - Assurer le maillage des services, en particulier dans les territoires ruraux

- Contribuer au maintien des services publics sur les territoires à travers des opérations bâtimentaires de maintenance, rénovation ou construction, lorsqu'un déficit ou une carence avérés sont démontrés ;
- Soutenir la création et le développement d'équipements publics mutualisés (fixes ou mobiles), permettant d'accueillir les services aux publics (aide à l'investissement de lieux d'accueil mutualisés) ;
- Déployer des équipements publics multifonctionnels de type tiers-lieux dans les centres-bourgs/chef lieux (complément au soutien apporté dans le cadre du ‹‹ Renforcement des centralités ››) et accompagner la mise en réseau des tiers-lieux (programme ‹‹ Nouveaux-lieux – Nouveaux-liens ›› qui permet de soutenir l'émergence et la consolidation des Tiers-Lieux) ;
- Encourager la multiplication des modalités d'accès aux services et de nouveaux usages en développant l'innovation dans l'offre de services (services adaptés aux différents types de publics et à leurs attentes, développement d'une offre complémentaire au présentiel, expérimentations pour faciliter l'accès aux services) ;
- Développer les coopérations et les partenariats entre acteurs et entre territoires : logiques de mutualisation ou de transversalité pour la mise en cohérence de l'offre de services publics, le renforcement de leur efficacité et la rationalisation des démarches des usagers (ex : accompagner les mutualisations entre les différents réseaux de services publics, en prenant appui ou en complétant les structures mutualisées comme France Services ou autres initiatives locales).

II.3.2 - Conforter la proximité des services de santé en donnant la capacité aux territoires d'assurer une offre de santé adaptée pour lutter contre les inégalités infrarégionales

- Soutien à la création, à l'extension et/ou au maintien des maisons et centres de santé dont les projets de santé sont validés par l'ARS ;
- Initiatives permettant une meilleure organisation du système de santé local en vue de l'amélioration de l'offre de soins de premiers recours, de la prévention et la promotion des comportements favorables à la santé (expérimentations pour le maintien des cabinets médicaux, embauches de médecins salariés…, actions territoriales de coordination entre les acteurs pour favoriser le suivi du patient sur son lieu de vie, d'accompagnement des professionnels de santé…)
- Développement et promotion de la e-santé.

II.3.3 - Développer le sport-santé au sein du Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS)

Afin de permettre au CREPS de devenir l'outil de référence au service du plus grand nombre dans un objectif de santé publique tant sur un plan préventif que curatif, le CPER prévoit de restructurer, rénover, développer l'unité médicale du CREPS et ses services pour satisfaire à ses missions obligatoires (accueil et du suivi des athlètes en pôles et de haut niveau), mais aussi pour accueillir un public plus large qui souhaiterait se mettre ou se remettre au sport, ou atteint de pathologies.

En devenant le Centre régional de sport-santé, le CREPS deviendra la réunion de différentes spécialités dans le domaine du sport-santé et de l'accompagnement à la performance. Son modèle singulier permettra les synergies entre les différents acteurs sur une unité de lieu privilégiée où chaque usager (sportif de haut niveau ou non) pourra trouver des réponses adaptées à ses besoins. Il mobilisera une pluralité de compétences et d'expertises de spécialistes reconnus en médecine du sport, psychologie du sport, podologie, ostéopathie, kinésithérapie, réathlétisation, préparation physique et préparation mentale, dont la conjugaison répondra aux objectifs et attentes de chacun.

Le démarrage est prévu entre septembre 2023 et mai 2024 selon l'option programmatique retenue.

Plan de financement II3

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
Collectivités locales porteuses des projets ou autres	38 M€	50 M€				4,2 M€ (MFS)		58,45 M€		
CREPS (région)		2,5 M€								

II.4 - ACCROITRE LA RESILIENCE DES TERRITOIRES ET EN PARTICULIER CEUX SOUMIS A DE FORTES VULNERABILITES

La région compte un nombre particulièrement important d'habitants vivant dans des territoires en difficultés, caractérisés par un cumul de difficultés économiques et de vulnérabilités sociales. Les territoires du bassin minier et de la Sambre Avesnois Thiérache conjuguent en particulier une perte démographique et des indicateurs alarmants, notamment en matière d'emploi, de précarisation (taux moyens de chômage et de pauvreté nettement supérieur aux moyennes régionales et nationales, enjeux de qualification…) et de santé (taux de mortalité supérieur à la moyenne nationale, problématiques d'addictions très présentes).

Un soutien adapté et renforcé a ainsi été mis en œuvre vis-à-vis de ces territoires, à travers deux contractualisations partenariales permettant la convergence des financements et constituant un cadre pour leur transformation : l'engagement pour le renouveau du bassin minier – ERBM (2017-2027) et le pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache – pacte SAT (2019-2021).

Dans une optique de conforter les dynamiques visées par les contractualisations, les crédits du CPER sont ciblés sur des enjeux spécifiques de ces contrats et ne reflètent pas l'ensemble des engagements financiers des partenaires pour favoriser leur mise en œuvre. Les partenaires conviennent d'annexer ces contractualisations au CPER une fois celles-ci adoptées.

Enfin, le littoral de la région est exposé à de nombreux enjeux spécifiques au premier rang desquels la prévention des risques naturels liés aux conséquences du changement climatique (recul trait de côte, submersion, voire inondations, ruissellement, glissement terrain, sécheresse), les impacts attendus du Brexit, les nouveaux enjeux des ports, l'équilibre touristique entre la côte et l'arrière-pays (enjeux des aménagements urbains des stations et ports de plaisance, gestion des flux saisonniers, enjeux d'éco mobilité, valorisation des grands sites…). Une future contractualisation dédiée permettra ainsi de répondre aux orientations suivantes:

- Gestion intégrée du trait de côte ;
- Stratégies d'adaptation au risque érosion-submersion ;
- Stratégie portuaire de façade ;
- Accompagnement de la filière halieutique ;
- Développement de l'économie littorale et maritime ;
- Préservation de la biodiversité en bonne adéquation avec le développement économique.

Le CPER permet d'initier la convergence des moyens en faveur de ces enjeux en ciblant particulièrement la gestion intégrée du trait de côte.

II.4.1 - Accompagner la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache

Le territoire de la Sambre-Avesnois-Thiérache a fait l'objet d'une contractualisation spécifique signée le 7 novembre 2018 à Sars-et-Poteries. Le ‹‹ pacte SAT ›› concerne un territoire de plus de 3.065 km ² et 305.000 habitants, regroupés au sein de 311 communes sur les départements de l'Aisne et du Nord. Il réunit l'État, la Région, les Départements de l'Aisne et du Nord, ainsi que les 8 intercommunalités concernées (Communauté d'agglomération de Maubeuge val de Sambre, Communautés de communes du Pays de Mormal, Cœur de l'Avesnois, Sud de l'Avesnois, Thiérache Sambre et Oise, Thiérache du centre, Portes de la Thiérache et Pays des Trois rivières). Trois axes d'intervention ont constitué le cadre stratégique de développement lors de la première génération du pacte :

- Le mouvement ! Améliorer le quotidien des habitants en s'impliquant sur la RN2, l'accès au numérique et booster la Troisième révolution industrielle ;
- L'accomplissement ! Fournir un socle solide pour le développement du territoire à travers les fondamentaux que sont l'éducation, la santé, la cohésion sociale et la présence des services publics ;
- La transmission ! Faire fructifier les richesses du territoire et dynamiser la culture et le tourisme.

Sa mise en œuvre à compter de 2019 s'est largement appuyée sur les différents signataires de cet engagement. Des résultats concrets sont d'ores et déjà à comptabiliser alors que le présent CPER est en cours de rédaction et de finalisation. En outre, de nombreux projets sont en cours de mise en œuvre et pour la réalisation desquels le présent CPER peut utilement apporter son appui.

Le ‹‹ pacte SAT II ›› bénéficiera de soutiens au titre du CPER.

II.4.2 - Accompagner le renouveau du bassin minier

L'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier concerne 1,2 million d'habitants et 251 communes (près de 20% de la population régionale) et mobilise l'Etat, la Région, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais et 8 intercommunalités concernées (Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay-Artois Lys Romane, Lens-Liévin, Hénin-Carvin, Douaisis, Porte du Hainaut, Valenciennes Métropole, Communautés de communes du Cœur d'Ostrevent et d'Osartis Marquion) pour :

- Accélérer les projets d'aménagement et de réhabilitation de cités minières ;
- Soutenir la création d'emploi et le développement de filières de pointe qui bénéficient aux habitants ;
- Intensifier les efforts en direction des demandeurs d'emploi et notamment les jeunes ;
- Renforcer les cœurs de ville en matière de commerces, services, cadre de vie ;
- Apporter des réponses concrètes aux problématiques de mobilité ou d'accès à la santé ;
- Accompagner le territoire dans les transitions numériques et environnementales en cours ;
- Encourager le changement du regard porté sur le territoire par les habitants qui y vivent, ceux qui y travaillent ou encore les touristes qui le visitent.

Après quatre premières années de mise en œuvre et l'évolution des modalités de gouvernance de cet engagement au profit d'une mobilisation renouvelée des collectivités signataires, l'ERBM entre dans une seconde période de mise en œuvre en cours de définition. Le CPER constituera un levier important d'intervention complémentaire ciblé en priorité sur la rénovation des logements et des espaces publics des cités minières.

II.4.2.a - Poursuite des soutiens publics au financement des réhabilitations thermiques des logements miniers

Le principe de l'éradication des logements énergivores, afin que l'ensemble des habitants (y compris les propriétaires modestes) puissent gagner en qualité de vie et en pouvoir d'achat est un pilier de l'ERBM. La rénovation thermique du parc de logement social des cités minières se traduit par des interventions sous forme de projets intégrés de réhabilitation de cités (pas de financement d'opérations en diffus). Elle se déploie sur la base de critères régionaux fixés en 2018 dans le cadre de l'ERBM, qui prévoient une modulation du niveau de l'intervention financière sur la réhabilitation des logements selon le niveau de performance énergétique visé et également sur des bonifications relatives à l'usage des éco-matériaux en cohérence avec les délibérations prises par la Région en 2020. L'intervention s'appuie également sur le déploiement du dispositif qualitatif du CD2E (Création Développement des Eco-Entreprises) pour s'assurer de la consommation énergétique optimale des logements post-travaux. Une attention particulière est portée sur la transformation intérieure des logements, afin de les adapter aux besoins actuels.

II.4.2.b - Rénovation des espaces publics des cités minières

En cohérence avec la réhabilitation des logements, un traitement ambitieux et durable de l'environnement urbain des cités minières est recherché afin de valoriser le cadre de vie des habitants et d'améliorer l'attractivité résidentielle et la mixité sociale de ces ensembles. Ces interventions s'inscrivent dans le cadre de projets intégrés de rénovation urbaine et tiennent compte des enjeux du label UNESCO.

Pourraient être prioritairement concernés :

- Travaux d'amélioration ou de création d' ‹‹ espaces publics ›› : voirie et stationnements, développement/renforcement des cheminements doux aménagement facilitant l'accès aux transports collectifs ; mobilier urbain, signalétique, éclairage ; aménagement d'espaces verts (plantations), d'espaces de ‹‹ centralité ›› (places) ; travaux sur les réseaux : rénovation des réseaux d'eau potable et/ou assainissement, effacement des réseaux électriques ou téléphoniques

Le soutien à ces aménagements intégrés tiendra compte de la contribution ‹‹ qualitative ›› des opérations à la mise en œuvre des grands principes de l'aménagement durable (consommation d'espace, enjeux de biodiversité, de transition énergétique, Troisième Révolution Industrielle (TRI), mobilité douce, ...)

II.4.2.c - Accompagnement des villes dans leur projet partenarial d'aménagement

Un certain nombre de projets partenariaux d'aménagement sont en cours d'élaboration à l'échelle du bassin minier dans le Nord et le Pas-de-Calais. Un accompagnement des villes candidates à l'AMI PPA pour l'élaboration de leur projet partenarial d'aménagement pourra être mis en œuvre dans les 18 mois suivant la signature du CPER.

> Plan de financement II.4.1 et II.4.2

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
ERBM _ Bailleurs sociaux et EPCI	70 M€ sur la réhabilitation des logements	14 M€ sur la réhabilitation des logements								
ERBM - EPCI ou communes	100 M€ sur la rénovation intégrée des cités*	100 M€ sur la rénovation intégrée des cités								
ERBM et pacte SAT - EPCI ou communes	19,5 M€ sur les contrats	8,5 M€								
projets portés par le bloc communal	3 M€									

II.4.3 - Accompagner les territoires littoraux

Les territoires du littoral sont soumis à des vulnérabilités et à des enjeux particuliers qui nécessiteront l'établissement d'une gouvernance et d'une contractualisation spécifiques. Dans l'attente de ce nouveau cadre d'intervention particulier, les partenaires s'accordent pour inscrire dans le CPER la priorité partagée de gestion intégrée du trait de côte.

L'érosion côtière, ou ‹‹ recul du trait de côte ››, est un phénomène naturel, aggravé au niveau mondial par les conséquences du changement climatique et la croissance démographique soutenue des territoires côtiers. De la Baie de Somme aux Dunes de Flandre, le littoral exceptionnel de la région Hauts-de-France se déroule sur 230 km le long de la façade maritime de la Manche et de la Mer du Nord.

Sur ces espaces maritimes et littoraux attractifs mais fragiles, la mise en œuvre d'un aménagement durable est essentielle. Elle repose sur des démarches coordonnées de planification des usages en mer et sur le littoral afin de clarifier les enjeux, de fixer des priorités et d'organiser la cohabitation voire les synergies entre les différents usages de ces espaces.

Chacun à leur échelle, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), le Document Stratégique de Façade, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI) constituent des outils à mobiliser par l'Etat et les collectivités au service de l'organisation des usages et de leur durabilité.

La prévention des risques naturels anticipant les conséquences du changement climatique (recul du trait de côte, submersion, inondations, ruissellement, glissement terrain, sécheresse) doit être traitée sur l'ensemble du littoral des Hauts-de-France dans le cadre de la gestion intégrée du trait de côte, dans le respect des politiques publiques et réglementations relatives à la biodiversité, l'utilisation économique du foncier, notamment la Loi Littoral.

Le SRADDET porte l'objectif d'encourager la gestion intégrée du trait de côte avec comme finalité de réduire la vulnérabilité des espaces soumis à la mobilité du trait de côte, de renforcer l'adaptation des territoires littoraux au changement climatique, à travers le développement d'une intelligence collective et d'une meilleure capacité à l'anticipation.

En effet le littoral régional est exposé aux risques d'érosion (recul du trait de côte sur les zones meubles et effondrement de falaises, abaissement des plages lié au déficit sédimentaire) et de submersion marine sur les zones basses (wateringues, bas-champs, estuaires, marais arrière-littoraux...). De nombreux ouvrages de protection sont dans un état préoccupant,

augmentant la vulnérabilité des secteurs urbanisés et des activités économiques exposés à ces aléas climatiques. Dans les prochaines décennies, l'élévation du niveau marin liée au changement climatique va augmenter l'exposition des territoires littoraux aux risques naturels. Face à ce constat, l'enjeu essentiel est de favoriser la prise en compte du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer dans les politiques d'aménagement du territoire, notamment en termes d'adaptation de l'urbanisme et de l'architecture.

Les effets du changement climatique sont déjà observables (+9,04 cm d'élévation du niveau de la mer observé à Dunkerque de 1956 à 2013 (57 ans) et vont, selon les études convergentes (Rapport GIEC du 25/09/2019, cartes de synthèse de l'Agence Européenne de l'Environnement du 10/02/2020), aller en s'accroissant et ce de manière rapide (élévation du niveau de la mer et augmentation de la fréquence des évènements tempétueux), quel que soit le niveau de maîtrise des émissions de gaz à effets de serre que nous parviendrons à atteindre et qui en conditionnera l'ampleur.

Les méthodes traditionnelles de défense contre la mer montrent, à chaque épisode tempétueux, dont la fréquence augmente, leurs limites : endommagement des perrés, des digues, enlèvement de sable. Par ailleurs, les ouvrages humains ont perturbé la dynamique sédimentaire et les évolutions naturelles du trait de côte, et les ouvrages de protection de certaines zones ont pu avoir des effets indésirables sur d'autres secteurs.

Gérer en urgence des situations locales ne suffira plus. Il est nécessaire de changer de paradigme et réfléchir, dans ce contexte, à la manière dont nous devons adapter les territoires littoraux aux forces de la nature, à identifier des perspectives d'aménagement, de développement et de gestion ainsi que les moyens à mobiliser pour y parvenir. Les réflexions sont à mener sur le moyen et long terme, tout en gérant l'urgence immédiate. Il s'agit de réfléchir autrement et de manière constructive à l'aménagement du littoral, avec des solutions éclairées, coordonnées, adaptées au contexte local pour un vrai projet de territoire.

II.4.3.a - Améliorer la connaissance des risques littoraux, des dynamiques sédimentaires et des effets du changement climatique

En lien avec le document stratégique de façade Manche Est – mer du Nord qui vise à ‹‹ partager une meilleure connaissance des impacts des opérations de réduction de la vulnérabilité des territoires littoraux ›› et le DSF qui se donne plus précisément pour ambition d'‹‹ accompagner la réalisation d'études hydrosédimentaires adaptées pour mieux appréhender les solutions de réduction de vulnérabilité, leur suivi et les mesures correctives éventuellement mises en place, à une échelle hydrosédimentaire pertinente ››, l'État et la Région soutiendront les actions en faveur de l'amélioration de la connaissance sur le littoral permettant une gestion adaptée des risques littoraux et portant sur les enjeux suivants :

- Trafic sédimentaire
- Évolution du trait de côte
- Connaissance des ressources exploitables en granulats marins, notamment pour le rechargement des plages

Les partenaires à associer pour réaliser cette action sont notamment les suivants :

- Réseau d'observation du Littoral Normandie Hauts-de-France, Groupement d'Intérêt Public (GIP) au sein duquel siègent le CR des Hauts-de-France et l'État représenté par la DREAL Hauts-de-France (études hors budget fonctionnement traité par ailleurs)
- ULCO
- BRGM
- CEREMA

II.4.3.b - Soutenir la valorisation et la vulgarisation des données géomorphologiques du littoral et de son évolution

Cette action est réalisée dans le contexte du changement climatique à destination des collectivités, des professionnels, du grand public afin d'assurer un partage le plus large possible des connaissances disponibles.

Vecteur d'action : réseau d'observation du Littoral Normandie Hauts-de-France (GIP)

Les partenaires à associer pour cette action sont notamment les suivants : conseil régional de Normandie, les collectivités territoriales littorales des Hauts-de-France, le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

II.4.3.c - Accompagnement des stratégies locales de prévention des risques naturels et d'adaptation aux effets du changement climatique

L'État et la Région apporteront leur soutien aux collectivités locales compétentes au titre de la prévention des inondations (GEMAPI) pour réaliser, à la bonne échelle hydro-sédimentaire et par regroupement optimisé des collectivités, les études et travaux visant à élaborer et mettre en œuvre une stratégie adaptée. Celle-ci doit être conforme aux orientations de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et à la vision régionale pour l'aménagement du littoral de l'État (juin 2021).

Pour appuyer cette démarche, il est proposé dans le CPER la création d'un fonds dédié à l'accompagnement des collectivités s'inscrivant dans un projet de territoire littoral résilient et durable.

Peuvent être distinguées mais pareillement soutenus

a) la définition de stratégie(s) locale(s) à l'échelle d'une ou de plusieurs collectivités de compétence GEMAPI, incluant les démarches de sensibilisation et de concertation avec les habitants et acteurs concernés

b) l'accompagnement des projets de relocalisation territoriales (ingénieries, co-construction, contribution au projet, etc.)

Les stratégies locales pourront s'appuyer sur les éléments de connaissance disponibles et mentionnés précédemment.

L'État et le conseil régional s'engagent à poursuivre les efforts des collectivités engagées dans un programme d'action de prévention des inondations ayant un volet littoral et les actions de sensibilisation visant à ‹‹ développer la culture du risque sur le littoral en matière de submersion marine et recul du trait de côte auprès des décideurs locaux et du grand public ››.

Les autres enjeux littoraux feront l'objet d'une gouvernance et de l'établissement d'une contractualisation spécifique dont les modalités restent à préciser.

> Plan de financement II.4.3

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
	2 M€ (fnadt) Secondairement, le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) pourra être mobilisé à hauteur des 33,8M€ contractualisés pour la région HdF, tel que précisé dans l'axe I	2 M€							2,840 M€*	

*** dépoldérisation du Hourdel**

II.5 - RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

En s'engageant ensemble à la mise en oeuvre opérationnelle du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) en Hauts-de-France, l'Etat et la Région partagent la même ambition de ‹‹ faire levier ›› pour transformer en profondeur les quartiers concernés.

Au travers de cette ambition, il s'agit de soutenir des projets de renouvellement urbain complexes aboutissant à une mutation durable des quartiers et à un rééquilibrage du parc social à l'échelle des agglomérations.

Celle-ci doit contribuer à l'émergence d'une meilleure mixité sociale et fonctionnelle en agissant sur la diversité de l'habitat, sur l'attractivité et le potentiel de développement économique des quartiers concernés.

L'État et la Région conviennent de l'importance d'appréhender les projets urbains en lien avec les autres facteurs de développement (projets économiques et d'innovation, évolution des marchés de l'emploi, enjeux de mobilité des salariés, équilibre social et territorial de l'habitat…) et s'engagent à coordonner les différentes procédures mobilisables, chacun dans son domaine de compétence (emploi, formation, éducation, sécurité…).

En Hauts-de-France, l'intervention sur le renouvellement urbain concerne les 25 quartiers d'intérêt national, en plus des 29 quartiers d'intérêt régional sélectionnés.

La mobilisation des moyens consacrés au Renouvellement urbain se fera dans le respect des mises en œuvre engagées du NPNRU : les protocoles de préfiguration qui détaillent les enjeux du quartier définissent les programmes urbains par quartier et les conventions pluriannuelles de renouvellement urbain qui déterminent les montants de concours financiers de l'ANRU, de l'État, de la Région et des autres co-financeurs.

Conformément à la délibération n° 20161396 en date du 13 octobre 2016 relative au ‹‹ Cadre d'intervention régional en faveur des quartiers de la Politique de la Ville pour la période 2017-2021 - Principes, cadrage et modalités de mise en œuvre ››, la Région s'inscrit dans une démarche globale d'accompagnement des contrats de ville. Cet engagement aux côtés des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) s'appuie sur la mobilisation des politiques de droit commun et des crédits spécifiques relatifs à la politique de la ville et au NPNRU.

Le soutien de la Région aux programmes de rénovation urbaine a fait l'objet de plusieurs délibérations qui fixent le cadre de son intervention.

II.5.1 - Modalités d'intervention de la Région

Conformément à la délibération régionale n° 20170046 en date du 2 février 2017 les priorités régionales d'intervention portent sur les projets visant à :

- Renforcer le développement économique et l'accès à la formation, l'apprentissage et l'emploi des habitants des quartiers afin d'enclencher une véritable dynamique économique, créatrice d'activités et d'emplois au bénéfice des habitants de ces quartiers ;

• Contribuer à la mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle (TRI), qui est au cœur des enjeux liant la sobriété et l'efficacité énergétique, la logique de développement territorial intégré, leur contribution à l'optimisation des conditions d'exploitation des réseaux et l'association et l'implication des habitants et des utilisateurs finaux.

• Améliorer l'attractivité des quartiers afin de les inscrire pleinement dans le fonctionnement normal de l'agglomération.

A ce titre, les projets de renouvellement urbain peuvent mobiliser des crédits régionaux sur le développement économique des quartiers, l'innovation sociale et/ou numérique, le traitement de l'habitat ancien dégradé et la réhabilitation du parc social, le renouvellement de l'offre de services à travers les équipements publics, l'aménagement urbain et l'attractivité.

II.5.2 - Modalités d'intervention de l'ANRU

Le règlement général de l'Agence arrêté le 17 décembre 2020 précise ses interventions techniques et financières.

L'Agence souhaite soutenir :

• Les opérations d'ingénierie telles que les études et la conduite de projet ainsi que le relogement des ménages

• Les opérations d'aménagement telles que la démolition de logements locatifs sociaux (LLS), le recyclage d'habitat ancien et /ou de copropriétés dégradés et les aménagements.

• Les programmes immobiliers tels que la reconstitution de l'offre, la requalification de LLS, la résidentialisation de logements, la production d'une offre d'accession à la propriété, la création ou la réhabilitation d'équipements publics de proximité, d'immobilier à vocation économique et autres investissements.

Plan de financement

Action	ÉTAT	RÉGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
NPNRU	277,8 M€	219,4 M€	132,8 M€	14,958 M€			11.9M€			

II.6 - FAIRE DU CANAL SEINE NORD EUROPE UN MOTEUR D'ATTRACTIVITE POUR LES TERRITOIRES

L'une des ambitions du SRADDET est de faire de la région Hauts de France un véritable hub logistique et dans cette dynamique, le CSNE est un maillon structurant de ce hub logistique régional. Il s'agit de faire du CSNE un vecteur de développement économique, industriel et un support d'aménités.

Le CSNE est donc un projet majeur dont le chantier et l'exploitation doivent être porteurs d'emplois locaux et de développement territorial. Afin de garantir les effets d'entraînement escomptés pour les territoires traversés, et plus largement pour l'ensemble du réseau fluvio-portuaire des Hauts-de-France, il est prévu de :

• Soutenir la démarche Grand Chantier CSNE copilotée par l'État et la Région dans ses différentes dimensions : Emploi, formation, Insertion, Accueil du chantier, Entreprises,

• Favoriser l'émergence de réflexions stratégiques et opérationnelles garantissant l'insertion territoriale du CSNE, à différentes échelles (de l'échelle locale à l'ensemble du réseau Seine-Escaut), et son interopérabilité,

• Appuyer les territoires traversés par le CSNE dans la mise en œuvre de leurs projets de valorisation de l'infrastructure et de ses aménagements connexes.

A l'appui de ces enjeux, des Contrats territoriaux de développement (CTD) ont vocation à intégrer les projets concourant à l'insertion et à la valorisation territoriale du canal. Ils seront signés avant le démarrage du chantier entre l'État et ses opérateurs, la Région, les Départements, la Société du Canal Seine Nord Europe et les Établissements publics de coopération intercommunale pour chacun des trois territoires du tracé du CSNE (Compiégnois/Noyonnais, Santerre/Haute Somme, Artois/Cambrésis).

Les CTD disposent d'une gouvernance propre assurée au sein des Comités territoriaux coprésidés par l'État et la Région. Ils sont composés de quatre volets (1. Aménagements bord à canal, 2. Développement économique par l'emploi, l'insertion, la formation, l'accueil du chantier et l'appui aux entreprises, 3. L'organisation du chantier en lien avec la vie du territoire, 4. Devenir des canaux existants).

Les projets proposés dans le cadre de ces contrats feront l'objet d'une instruction dans un cadre partenarial (Comité des projets des territoires) qui se traduira par une labellisation ‹‹ Canal Seine-Nord Europe ›› (assise sur des critères d'éligibilité explicites) pour les projets retenus et un examen en vue de la détermination de leurs modalités de cofinancement.

Ils pourront être portés en maîtrise d'ouvrage directe ou indirecte, qui peuvent être des communes, leurs regroupements, l'établissement public local SCSNE, des associations spécifiques le cas échéant ou tout autre acteur public impliqué dans la valorisation du canal.

À l'issue de ce processus de labellisation, les financements contractualisés dans le cadre du présent CPER seront mobilisables selon les modalités détaillées ci-dessous.

Pour garantir la mise en œuvre des CTD, les types de projets suivants peuvent être soutenus et cofinancés par les partenaires :

• Études prospectives de valorisation du CSNE en lien avec le développement de projets économiques, touristiques ou urbains innovants portés par les collectivités.

• Études ou travaux d'aménagements bord à canal et réaménagement des voies d'eau existantes.

A titre d'exemple, peuvent bénéficier en priorité d'un soutien : la valorisation économique, touristique, paysagère et environnementale du Canal Seine-Nord Europe, la requalification des voies d'eau existantes, les vélo-routes et voies vertes, les sentiers de randonnée, les lieux et équipements dédiés à l'accueil touristique (maisons du canal…), la mise en valeur du patrimoine bâti, naturel et paysager le long du Canal Seine-Nord Europe, la renaturation d'espaces délaissés.

• Projets relatifs à l'accueil durable du chantier du CSNE dans les territoires

Il s'agit notamment des services/infrastructures permettant la vie du chantier, de l'accueil des travailleurs (hébergement, restauration, etc.) et des entreprises sur le territoire, de l'aménagement de bases chantier sur d'anciennes friches…

• Soutien à l'ingénierie consacrée au suivi de ces projets

afin de guider les démarches des porteurs de projet en subsidiarité des moyens mobilisés au titre du droit commun (et notamment l'ANCT).

Par ailleurs, la Région a engagé, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Cambrai et les Communautés de Communes d'Osartis-Marquion, de l'Est de la Somme, de la Haute Somme et du Pays du Noyonnais, les opérations des 4 ports intérieurs déclarés d'utilité publique concomitamment au Canal Seine Nord. Afin de permettre la mise en service de ces ports à l'horizon de celle du Canal, soit fin 2028, elle engagera 20M€ sur la période du Contrat de Plan.

Plan de Financement II.6

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
EPCI, communes, établissements publics locaux, associations, etc.	15 M€ (enveloppe globale)	20 M€ (enveloppe globale) 20 M€ (Ports intérieurs)					

L'intervention État-Région sera appréciée de façon globale sur l'ensemble des projets ou actions issus de ce sous-axe, dans un souhait de tendre vers la parité. Les principes de répartitions des financements entre l'État et la Région seront précisés ultérieurement.

La participation minimale exigée des porteurs de projets (EPCI, Communes, Associations…) sera variable selon les cas de 20 à 30 % selon les projets et la nature des porteurs. Dans le cas spécifique des projets sous MOA de la SCSNE, il ne sera pas exigé de co-financements du MOA (possibilité ouverte par l'article L 1111-10-IV du CGCT), considérant que les financements publics des partenaires devront couvrir la totalité des coûts.

Outre les crédits contractualisés au titre de ce sous-axe du CPER, les moyens mobilisés pour assurer la mise en œuvre des Contrats Territoriaux de Développement pourront être complétés par des crédits complémentaires de droit commun ou des ressources propres des partenaires. À titre d'exemple, l'État a d'ores et déjà prévu de mobiliser les moyens de l'ANCT pour aider au montage des projets d'aménagements bord à canal ; la Région pourra mobiliser les aides économiques aux entreprises, assurer le secrétariat général des Projets des territoires (volet 1 des CDT).

II.7 - POURSUIVRE LES DEMARCHES D'APPUI ET D'INGENIERIE AUX TERRITOIRES

L'ingénierie territoriale désigne l'ensemble des moyens humains, des méthodes et des missions concourant à l'élaboration et à la conduite d'un projet territorial, ainsi qu'à la définition, au montage et à la mise en œuvre d'actions.

Si les territoires sont acteurs, porteurs de créativité et d'innovation, ils souffrent parfois d'un manque de moyens humains et techniques pour porter et mener leurs projets à terme. Des moyens d'ingénierie sont traditionnellement fournis par l'État, la Région et les Départements, mais ils ne recouvrent pas toutes les compétences techniques nécessaires aux territoires. Il importe donc de poursuivre le financement des démarches d'appui aux territoires et de soutenir les structures en capacité d'apporter un soutien expert aux collectivités, en particulier dans la gestion urbanistique et l'ingénierie de projet pour favoriser un aménagement équilibré des territoires.

Dans le cadre du CPER, un focus particulier est apporté aux structures ayant une action territorialisée pour accompagner la résilience des territoires vulnérables ou ayant des enjeux spécifiques, comme le bassin minier, les quartiers de la politique de la ville, les pôles de l'ossature régionale définis dans le SRADDET, les territoires ruraux peu denses et isolés, ou encore les territoires préservés au regard de leur patrimoine naturel remarquable.

D'autres appuis aux territoires peuvent être apportés sur des thématiques précises et à l'échelle de l'ensemble du territoire régional, comme c'est le cas notamment du Centre Ressource du Développement Durable (CERDD). Ces structures, qui assurent également des missions d'observations et de production de données sont soutenues au titre d'autres axes du CPER (Axe I ou axe VI consacré à la mise en place d'une coordination stratégique régionale de la connaissance). Enfin, pour mémoire, des moyens d'ingénierie dédiés au soutien des villes inscrites dans le programme ‹‹ Petites villes de Demain ››, via les crédits dédiés par la Banque des territoires, sont également mobilisés dans cet axe 2.

Parallèlement aux moyens mobilisés dans le cadre de ce CPER, l'État s'appuiera également sur l'offre d'ingénierie proposée par l'Agence Nationale de la Cohésion des territoires, laquelle viendra en subsidiarité des moyens proposés dans ce CPER.

Le CPER permettra de poursuivre le soutien aux dispositifs d'appui aux territoires et la mise en réseau des structures/entités d'accompagnement.

II.7.1 - Soutien à la Mission Bassin Minier

La Mission Bassin Minier est un outil dédié à l'ingénierie de développement, d'aménagement et de valorisation du territoire du bassin minier du Nord Pas-de-Calais, pour appuyer la mise en œuvre d'un programme défini de manière partenariale ayant une approche globale de la restructuration urbaine, sociale, économique, écologique et patrimoniale de ce territoire.

Depuis l'année 2000, la Mission Bassin Minier porte une dynamique d'aménagement durable et de développement territorial qui dépasse maintenant largement l'objectif initial d'accompagner le plan après-mines du CPER 2000-2006.

Ainsi, la Mission Bassin Minier a acquis un rôle incontournable en matière de gestion du label Bassin Minier Patrimoine Mondial de l'Unesco. La volonté de l'Etat et des collectivités territoriales, à travers l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) d'accélérer la mutation de ce territoire positionne encore plus cette structure d'ingénierie comme un acteur stratégique de mobilisation des acteurs et d'accompagnement des mutations urbaines, culturelles touristiques et de loisirs du bassin minier.

La Convention d'Objectif 2021-2023 de la Mission Bassin Minier qui, pour la première fois, réunit l'Etat, le Conseil Régional et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais traduit la reconnaissance du travail effectué mais surtout la volonté de positionner la structure comme un partenaire majeur des transformations à venir de ce territoire d'un million d'habitants.

Trois axes stratégiques concrétisent d'ores-et-déjà cette ambition : la gestion de l'inscription au Patrimoine Mondial de l'Unesco, la contribution à la mise en œuvre de l'ERBM, la participation au confortement et à l'ouverture de ce territoire aux territoires voisins afin de créer des synergies de développement.

II.7.2 - Soutien au réseau régional des agences d'urbanisme

Les agences d'urbanisme intervenant sur le territoire régional sont organisées en Hauts-de-France autour d'un réseau (Urba 8), lorsqu'elles apportent une expertise aux territoires sur différents domaines touchant à l'urbanisme et au développement territorial (planification, habitat, mobilités, économie, environnement, foncier…). L'appui du réseau URBA 8 pourra notamment être mobilisé sur les priorités définies au sein de l'axe 2 ‹‹ soutenir les territoires ›› tels que l'appui à la revitalisation des centralités ou les stratégies foncières économes.

II.7.3 - Soutien au GIP IREV

L'IREV assure l'animation du réseau des professionnels de la Politique de la ville en Hauts-de-France, la montée en qualification des acteurs dans les quartiers ainsi que la diffusion des savoirs et expériences inspirantes et innovantes dans les territoires des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Les crédits délégués permettent de couvrir la participation statutaire de l'État pour la période 21-25 (CPO 20-22 puis CPO 23-25), il est donc nécessaire de prévoir la possibilité d'un avenant pour prendre en compte la CPO suivante pour la période 26-27.

II.7.4 - Soutien aux Parcs Naturels Régionaux

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité aux paysages, milieux naturels et patrimoine culturel qui doivent être protégés et valorisés par la mise en œuvre d'une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, qui implique au mieux ses habitants.

L'existence de 5 PNR au sein des Hauts-de-France témoigne de la diversité et de la richesse patrimoniale de ses territoires : Scarpe-Escaut, Caps et Marais d'Opale, Oise - Pays de France, Avesnois, Baie de Somme-Picardie maritime adossé au Parc naturel marin (PNM) des estuaires picards et de la mer d'Opale

La Région et l'État poursuivent leur accompagnement pour le fonctionnement et les programmes d'actions des Parcs. Chaque parc s'organise autour d'une charte, dont le contenu définit des missions et objectifs de préservation et de développement du territoire. Le CPER accompagnera également l'élaboration des chantiers relatifs aux révisions des Chartes pour les Parcs concernés. Ces appuis feront notamment l'objet de conventions renouvelées entre la Région et les parcs pour les périodes concernées par le CPER.

Les Départements apportent leur soutien aux PNR de leur territoire et participent à la mise œuvre de leur Charte à travers leurs actions en faveur de la préservation des espaces naturels et littoraux.

Plan de financement II.7

Action	ÉTAT	RÉGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
Mission Bassin Minier	1,75 M€ (fnadt)	5,73M€				0,7 M€		0,55M€		
URBA 8	0,75 M€ (fnadt)	2,8 M€						0,63M€		
GIP IREV	1,731 M€	1,820M€						0,49 M€		
Parcs Naturels Régionaux	3,5 M€ (BOP 113)	60M€				3,5 M€	2,8 M€	2,77 M€	2.1 M€	

AXE III. LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS

La population des Hauts-de-France est confrontée à une situation sociale difficile, que ce soit en termes de pauvreté ou d'inclusion sociale. Près d'un million de personnes, soit 18,6 % des habitants contre 14 % en moyenne française, vit sous le seuil de pauvreté. Les femmes en situation monoparentales sont particulièrement concernées puisque 63% d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté. Il s'agit donc d'un enjeu particulièrement prégnant pour ancrer la région dans un avenir meilleur. La pauvreté n'est pas seulement monétaire et couvre d'autres dimensions : surendettement plus fréquent (12 dossiers pour 1 000 ménages contre 8 en moyenne nationale) et taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine (9,3 % contre 7,7 % pour la France métropolitaine au T4 2020), en particulier chez les jeunes. Les difficultés d'accès à l'emploi sont elles-mêmes liées à des niveaux de diplôme plus faibles et à des situations d'illettrisme plus présentes dans la région. La part des non diplômés reste particulièrement élevée dans certains territoires du versant picard ainsi que dans les espaces du bassin minier et du littoral. Les jeunes sont plus particulièrement touchés par les difficultés et les inactifs non scolarisés sont nombreux : 7,3 % des 15-29 ans contre 5,6 % au niveau national.

La crise a naturellement accentué les besoins à ce sujet dans une région où la dégradation de la situation de l'emploi peut rapidement générer une spirale négative vers une exclusion massive et durable.

Réussir la lutte contre les exclusions nécessite donc de l'appréhender sous toutes ses formes pour traiter la problématique dans sa globalité et en lien avec tous les acteurs, notamment les Départements qui impulsent, organisent et coordonnent toutes les politiques de solidarité. Dans ce contexte, la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté dans l'une des régions les plus pauvres du territoire national a vocation à faire l'objet d'une mobilisation renforcée des compétences régionales qui y concourent, et d'une coopération accrue avec l'État et l'ensemble des partenaires en région, dont les Conseils départementaux et la Métropole Européenne de Lille.

C'est le sens de la contractualisation entre l'État et la Région au titre de la stratégie pauvreté. La crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales remettent en perspective ces objectifs stratégiques et confirment plus que jamais l'intérêt de placer l'investissement social comme un enjeu clé du CPER.

Il convient d'avoir une attention particulière sur les publics suivants :

- les publics ‹‹ invisibles ›› dont les jeunes ni en emploi, ni en étude, ni en formation (NEET) et/ou sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE)
- les demandeurs d'emploi dont les demandeurs d'emploi de longue durée, les seniors et les allocataires du RSA,
- l'ensemble des publics en situation de précarité, dont les travailleurs pauvres,
- les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ainsi que des zones rurales fragilisées.
- Les femmes cheffes de familles monoparentales et les femmes isolées

Afin d'enrichir et renforcer la lutte contre les exclusions, les collectivités partenaires, départements et métropoles, sont naturellement invitées à soutenir financièrement des actions dans le respect des orientations et priorités énoncées ci-dessus. Ces actions pourront dépasser le périmètre défini par le mandat au plan financier, et repris dans le Protocole d'accord État-Région, mais ne pourront bénéficier dans ce cas, d'un financement de l'État ou de la Région.

III.1 - SOUTENIR LA DYNAMIQUE DES SOLIDARITES ET LA STRUCTURATION DU MONDE ASSOCIATIF

La crise a montré la nécessité de soutenir la dynamique des solidarités, notamment à travers le monde associatif, dont il convient aujourd'hui de conforter le redimensionnement et l'économie sociale et solidaire (ESS), dont l'accompagnement doit être une priorité. Les collectivités territoriales contribuent à soutenir le développement de l'ESS, de par leurs compétences, leurs capacités d'animation des acteurs locaux et leurs liens avec les citoyens. Leurs initiatives en faveur de l'ESS permettront de renforcer la cohésion territoriale, soutenir l'activité et développer l'emploi dans les territoires.

III.1.1 - Accompagner l'économie sociale et solidaire

Le secteur de l'ESS représente 1 emploi sur 10 en région Hauts-de-France soit 200 000 emplois dont 60 000 dans les domaines sanitaire et social. Il convient d'accompagner le secteur de l'ESS, en particulier les associations soit près de 85 % du secteur, les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif qui impulsent un nouveau mode de partenariat public-privé d'économie sociale et solidaire au service de l'intérêt général et du territoire.

Le secteur sera accompagné grâce au soutien des entreprises de l'ESS à tout stade de vie (de leur émergence à leur consolidation). Ce soutien se caractérise par un appui aux structures d'accompagnement à la création en ESS pour faire émerger de nouvelles associations et entreprises de l'ESS et de nouveaux emplois, aux dispositifs d'accompagnements au développement des associations et entreprises de l'ESS pour consolider les entreprises, leurs emplois et leur permettre de changer d'échelle, aux outils financiers de l'ESS, aux dispositifs d'accompagnement face aux difficultés pour la sauvegarde de l'emploi. L'animation et l'observation du secteur seront encouragées via les têtes de réseaux de l'ESS (dont la CRESS). Les approches territoriales et de proximité favorables au décloisonnement du secteur seront soutenues. Dans un contexte post-crise sanitaire, l'ESS doit enfin faire partie intégrante de la relance économique.

Aussi, les interventions suivantes seront favorisées dans le cadre du CPER :

- Financement des opérateurs d'accompagnement à la création d'activités liées à l'ESS (Starter ESS, FIDESS)
- Financement du Dispositif Local d'Accompagnement et de Booster ESS pour le développement des entreprises
- Financement des outils financiers de l'ESS (fonds et fonctionnement – dont France Active)
- Financement du DASESS
- Financement des têtes de réseaux de l'ESS (UDES, CRESS, APES, IRIAE, URSCOP)
- Financement des dynamiques territoriales de coopération économique (ACTE, PTCE)
- Financement des opérateurs de l'ESS au titre de l'insertion par l'activité économique (Atelier et chantier d'insertion, Associations Intermédiaires et Entreprises d'insertion) hors contrats aidés
- La participation des collectivités territoriales au capital des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif
- Le financement de projets intégrant des pratiques d'économie sociale et solidaire, d'innovation sociale et de coopération portés par les citoyens pour accompagner la transformation économique, environnementale et sociétale

III.1.2 - Structurer le monde associatif

Le monde associatif, expression de la fraternité de proximité, prend aujourd'hui une nouvelle dimension qu'il faut soutenir. L'emploi associatif s'avère particulièrement important en région avec 11 500 associations employant 170 800 salariés, soit 11,4 % du total de l'emploi privé (contre 9,7 % au niveau national) et une masse salariale de 3,4 milliards d'euros. Au vu du poids de ce secteur associatif dans notre région, la structuration de la vie associative sera soutenue dans le CPER via Le mouvement associatif (tête de réseau des têtes de réseaux associatives) et le soutien au réseau PIVA+.

Ainsi, il s'agit dans le cadre du CPER de :

- Poursuivre la définition des objectifs stratégiques et des principes d'organisation du dialogue civil ;
- Assurer le suivi des travaux via le comité de suivi de le Commission Régionale de la Vie Associative ;
- Soutenir l'action de LMA (Le Mouvement Associatif, représentation nationale des associations françaises) dans l'animation envers les têtes de réseau sectorielle et territoriales, remontées d'information…
- Conforter le réseau Information Vie associative via les points locaux et leur coordination ;
- Développer une stratégie régionale de transition numérique inclusive des Points d'information à la vie associative ;
- Soutenir les actions structurantes contre les violences faites aux femmes portées par les collectifs associatifs regroupant au moins trois associations. L'ensemble des violences faites aux femmes/filles seront considérées.

Plan de financement III1

	État	Région	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80
ESS	4,87 € 1M€ (Fnadt)	25M€	2M€		17.08 M€	50,4 M€*)	12,056 M€	**20,4 M €**	28.4 M€
Structuration du monde associatif dont les collectifs de lutte contre les violences	0,110M€ (bop 137) 0.7 M€ (fnadt)	4, 242 M€		1 M€					

* IAE hors FSE et contrats aidés

III.2 - ANTICIPER ET LEVER LES DIFFICULTES DE RECRUTEMENT ET INVESTIR DANS LA FORMATION

L'ensemble des moyens et des acteurs sont mobilisés pour promouvoir les dispositifs de l'emploi et de la formation. Il s'agit à la fois d'aider les plus fragiles mais également d'accompagner les transitions professionnelles et l'adaptation des compétences aux besoins vers les secteurs en tension et les activités d'avenir :

- Anticiper les difficultés de recrutement en renforçant la capacité du monde économique à définir les besoins de compétences (GPECT) et agir dès qu'elles apparaissent en renforçant l'attractivité des métiers à fort potentiel de recrutement, en favorisant la mise en œuvre d'un service public régional de l'orientation et en renforçant l'amélioration des conditions de travail.
- Réduire l'écart entre les attendus des entreprises et les compétences existantes qui s'intensifient par le renforcement de la formation des demandeurs d'emplois et des actifs.
- Lever les freins rencontrés par les demandeurs et les demandeuses d'emploi tant en matière de mobilité, logement, santé, potentiel professionnel et lever les freins spécifiques à l'emploi des femmes et des familles monoparentales.
- Agir sur la sécurisation des parcours professionnels des salariés, en accompagnant les entreprises face aux mutations économiques et consolider l'accompagnement des entreprises sur la conduite du dialogue social et l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi, des expérimentations pourraient être lancées à l'échelle des Départements afin de dynamiser les parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA par exemple par une offre de service plus dense, plus réactive, plus proactive et plus intégrée sur les champs sociaux et professionnels. Ces futures expérimentations pourront s'appuyer sur les conventions bilatérales Région / Département pour la formation, l'insertion et l'emploi des personnes relevant du RSA.

III.2.1 - Soutien de l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT)

L'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) en Hauts-de-France a pour mission d'aider à développer la convergence et les synergies entre qualité du travail et de la vie au travail, la performance économique et la qualité du dialogue social, dans tous les programmes d'action qu'elle développe et auxquels elle contribue, au service de la dynamique des acteurs économiques et sociaux de la Région Hauts-de-France.

L'ARACT est présente aux côtés des entreprises et des salariés pour que l'amélioration des conditions de travail permette de concilier satisfaction au travail et performance économique. Elle a vocation à accompagner les entreprises et les organisations dans leurs projets visant l'amélioration des conditions de travail des salariés, l'efficacité des entreprises et des organisations, et une bonne responsabilité sociétale de tous acteurs.

L'ARACT met ainsi ses compétences à la disposition des acteurs de l'entreprise : informations, connaissances, outils méthodologies, retours d'expériences, appui au pilotage de projets, connaissance du terrain... qui pourront aider entreprises et organisations à mieux développer l'innovation sociale et technologique dans les territoires.

L'activité de l'ARACT :

- contribue à anticiper les conséquences des mutations économiques du point de vue de ses impacts sur les conditions de travail et son organisation
- s'inscrit dans les politiques de développement des territoires, notamment sur le volet de la création et du développement d'emplois de qualité dans le cadre de démarches de développement durable,
- contribue à aider au maintien dans l'emploi et au développement des compétences tout au long de la vie.

III.2.2 - Soutien du Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation (CARIF) et de l'Observatoire régional de l'emploi et de la formation (OREF)

Le Centre régional de ressources pédagogiques et de développement de la qualité de la formation (C2RP), créé en 1997, est un Groupement d'intérêt public (GIP) dont la vocation est d'accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'orientation, de la formation et de l'emploi, au service des acteurs des territoires. Il est présidé alternativement par l'État et la Région, qui en sont les principaux financeurs.

La mobilisation du C2RP a pour objectif de rapprocher les politiques de l'emploi et de la formation des besoins en compétences et des stratégies des entreprises via, notamment, ses capacités d'analyses (outils d'analyses et de suivi partagés, appui sur les observatoires existants...) et permet de disposer d'une vision partagée de la situation socioéconomique de la région.

Pour cela, il est essentiel de poursuivre l'adaptation des outils de la politique de l'emploi au service des territoires, des branches professionnelles et des personnes au moyen d'observations socio-économiques dans le cadre de l'observatoire régional de l'emploi et de la formation (OREF) et de démarches prospectives des métiers et des qualifications pour les filières à forte valeur ajoutée ou jugées essentielles dans le cadre du CPRDFOP. Il est également indispensable de continuer à appuyer et éclairer les politiques publiques, dans le cadre du CPRDFOP, à travers l'observation, l'analyse et la prospective sur les évolutions de l'emploi, des compétences, des transitions professionnelles, des qualifications, de la formation et de la relation emploi-formation, dans l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes. En ce sens, l'OREF est un maillon de la stratégie régionale de la connaissance précisée dans l'axe 6 du CPER.

Ces actions doivent permettre de bâtir une offre de formation tout au long de la vie articulée avec les besoins des territoires, des branches et des entreprises en favorisant une information sur la formation (CARIF) et une orientation de qualité des personnes.

Par ailleurs, la coordination des politiques de l'emploi et de la formation est un enjeu majeur pour le développement économique des territoires.

La loi pour La Liberté de choisir son avenir professionnel de septembre 2018 renforce la possibilité pour toute personne de choisir la formation à travers notamment la mobilisation de son CPF (Compte personnel de formation). Cela suppose pour les financeurs publics la capacité à diffuser une information fiable, exhaustive et de qualité tant en ce qui concerne l'offre de formation disponible en région que les taux d'insertion et les perspectives d'emploi, guidée par un principe d'égalité entre les hommes et les femmes.

Le CPER doit ainsi contribuer à :

- Développer et améliorer la réalisation de diagnostics partagés, supports des plans d'actions territoriaux ou sectoriels (État, Région, partenaires),
- Articuler les diagnostics entre les démarches menées aux niveaux national et régional, notamment dans les secteurs en fortes mutations et les cartes de formation du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP).

Aussi, les acteurs de l'emploi et de la formation en région réunis au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP) réaffirment la nécessité de pouvoir s'appuyer sur une structure en mesure de :

- Développer une capacité de veille et d'information qui éclaire les tendances lourdes de structuration et d'évolution de la relation emploi-formation, mesure les impacts des modifications des politiques nationales et régionales, propose des travaux permettant de faire avancer ces sujets dans les Hauts-de-France, au sein des espaces techniques et politiques identifiés,
- Collecter, analyser, et conduire des études, dans une logique constante d'amélioration des sources de données pour construire des outils mutualisés et partagés, adaptés à la façon dont s'organise le dialogue en Hauts-de-France.
- Développer des capacités d'observation et d'analyse qui doivent permettre d'éclairer les évolutions des métiers, des compétences et des qualifications par secteur d'activité et par territoire, mais aussi d'apporter une plus-value déterminante, à la fois comme lieu de rencontres et d'échanges entre tous les acteurs
- Accompagner la mise en place et le suivi des contrats de branches, notamment par l'extension du réseau OREF aux observatoires de branches, OPCO et aux Départements notamment.
- Alimenter les travaux du CREFOP dans les diagnostics, études, conception de tableaux de bords
- Accompagner, par la formation, des publics vers ces évolutions et les particularités régionales des conditions d'insertion ou de mobilité des actifs. Cette mission stratégique doit permettre de consolider sur le territoire des données produites par des acteurs en présence (État, Région, partenaires), d'éclairer le diagnostic régional et les acteurs territoriaux des SPELOF, et permettre d'outiller les choix programmatiques des acteurs de l'emploi et de la formation, Développer une capacité d'ingénierie qui permette aux acteurs d'adapter les formations, d'en construire de nouvelles, d'aider à structurer de nouveaux dispositifs, de capitaliser les ressources et de favoriser leur réinvestissement,
- Développer des capacités d'animation et de professionnalisation des acteurs du champ de l'emploi, de la formation et de l'orientation pour les outiller dans l'exercice de leurs fonctions, pour faciliter le déploiement de politiques nouvelles.

Les missions du C2RP qui se déploieront tout au long de la durée du CPER sont les suivantes :

- Collecte et diffusion de l'offre de formation toutes voies de formation confondues en veillant particulièrement à la qualité des informations fournies et à leur accessibilité (qualification de l'offre, lisibilité, profondeur de l'information...) et à l'actualisation des outils de mise à disposition,
- Observation du lien emploi formation par un appui sectoriel renforcé (contrats de branche...),
- Professionnalisation des acteurs de l'orientation et de la formation,
- Promotion et animation de la VAE,
- Accompagnement des professionnels et autres partenaires par un appui aux politiques territoriales et à la professionnalisation,
- Accompagner et animer l'innovation en formation, digitalisation de l'offre, mise à disposition d'outils, de plateformes) en intégrant le Lab'Innovation et en lien avec l'Université de l'innovation,
- Assistance technique à la gouvernance régionale du CREFOP.

III.2.3 - Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) et accompagnement des démarches d'anticipation des mutations économiques et de développement de l'emploi et des compétences (MUTECO)

L'adaptation des compétences des salariés pour soutenir le développement des entreprises du territoire est un sujet majeur permettant de structurer des filières, de les rendre plus compétitives, de développer de nouvelles activités, de les diversifier ou de les repositionner. Outre l'accompagnement des filières stratégiques au plan national et régional, il convient de soutenir également le développement de filières essentielles à une économie tournée vers l'avenir notamment en lien la transition écologique et énergétique, la transition numérique mais également l'économie sociale et solidaire, le développement de l'artisanat ou bien encore la ‹‹ silver économie ››.

Le développement des compétences des salariés doit en outre leur permettre de développer des parcours professionnels sans rupture leur permettant de préserver leur qualité de vie au travail.

L'Etat a mené une politique forte de développement de la GPEC sur les territoires. Cette politique sera à nouveau soutenue au travers de ce CPER 2021-2027. Il s'agira de consolider et développer les démarches d'anticipation des mutations économiques au travers d'actions territoriales et/ou innovantes.

Ces démarches s'appuieront notamment sur les appuis conseils mis en œuvre dans le cadre de démarches de GPEC sectorielles auprès de PME portées par les OPCO. Des démarches sectorielles et territoriales pourront également être déclinées pour rapprocher les politiques de l'emploi et de la formation des besoins en compétences et des stratégies des entreprises.

Les projets développant des formats innovants de formation (formations en situation de travail, formats numériques, à distance…) seront privilégiés. La transmission d'entreprise sera également un enjeu à traiter.

Toutes ces démarches devront prendre en compte la dimension d'égalité femme-homme.

Les démarches articuleront une palette de dispositifs permettant de sécuriser les parcours professionnels des salariés et visant à développer l'emploi et les compétences au sein des branches ou des filières. Ces moyens reposent sur une combinaison d'ingénierie et d'actions opérationnelles en emploi et formation conçues et déployées de manière partenariale.

Ils devront permettre à la fois de soutenir les publics prioritaires, les territoires fragilisés et de développer les secteurs en croissance. Des passerelles entre métiers ou secteurs pourront être recherchées.

Ces démarches reposeront sur l'analyse des besoins des entreprises et des territoires et permettront d'orienter les formations des salariés et le développement de leurs compétences.

III.2.4 - Veiller à la parité hommes / femmes dans l'accès à la formation et l'emploi, promouvoir la mixité des métiers et l'entreprenariat des femmes

Si les inégalités professionnelles entre hommes et femmes sont moins marquées en région qu'il y a quelques années, elles n'en demeurent pas moins encore réelles et les écarts subsistent que ce soit dans l'accessibilité à la formation, à l'emploi, au choix des métiers ou encore à la promotion professionnelle.

Des dispositifs ont été engagés et / ou adaptés affichant une mobilisation encourageante des femmes que ce soit dans le domaine de l'entreprenariat, de la vie associative, du sport, de la recherche ou encore de la santé. Un ensemble d'actions de remédiation des écarts a été mené, notamment sur le volet formation, sur les métiers en tension et / ou peu féminisés. Cependant la région reste encore marquée par les inégalités hommes/femmes et il convient donc de poursuivre les efforts entrepris pour les corriger.

L'ensemble des moyens et des acteurs sont mobilisés pour promouvoir la parité dans les dispositifs de l'emploi et de la formation.

Il s'agit :

- D'accompagner les femmes, et notamment celles vivant dans les quartiers prioritaires et dans les zones rurales de revitalisation (ZRR), qui cumulent des difficultés, à accéder durablement à la formation et à l'emploi.
- De lutter contre les stéréotypes et les représentations sexistes par :
 - L'accompagnement des femmes et des jeunes filles, à lever les freins en matière de mobilité, logement, de santé, de potentiel professionnel,
 - La professionnalisation des acteurs et actrices de la formation, de l'insertion et de l'orientation,
 - L'accompagnement des territoires,
 - L'appui des acteurs et actrices économiques,
 - La lutte contre les stéréotypes pour une orientation sans déterminisme de sexe,
 - L'animation de la dynamique régionale sur la thématique.

Le CPÉR contribue à l'égalité entre les femmes et les hommes via des actions transversales et spécifiques, en particulier en ce qui concerne la promotion de la mixité dans les filières de formation et dans les métiers, la montée en compétences des femmes, le développement de leurs réseaux ou encore la facilitation des relations avec les instituts bancaires....

Par ailleurs, le CPER veillera au soutien des actions liées à l'insertion économique des femmes fragilisées par les violences subies au sein du couple. A la fois par un accompagnement individualisé et spécifique à ce public, comme le font les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles mais également par la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Le Conseil recherche ingénierie formation pour l'égalité femmes/hommes (CORIF), opérateur régional investi sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes assure une mission d'animation pour le compte des principaux financeurs : l'État et la Région.

Ainsi, le CORIF, par son expérience et expertise en matière d'éducation et de formation des professionnels :

- Sensibilise les jeunes des collèges et lycées, en partenariat avec d'autres acteurs incontournables du système éducatif (Maison des adolescents, planning familial…), par une approche globale qui prend en compte les projets des jeunes, qui permet de modifier les représentations ancrées et à agir véritablement sur les choix d'orientation scolaire et professionnelle des jeunes qu'il forme,
- Accompagne les entreprises dans leur élaboration de Rapport de situation comparée (RSC) et leur négociation d'accord ou leur plan d'action pour l'égalité.
- Accompagne des femmes et les jeunes filles,
- Professionnalise les acteurs et actrices de la formation, de l'insertion et de l'orientation,
- Accompagne les territoires,
- Appuie les acteurs et actrices économiques,
- Lutte contre les stéréotypes pour une orientation sans déterminisme de sexe,
- Anime la dynamique régionale sur la thématique.

> Plan de financement III.2

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
ARACT	3 237 500 €	1 540 000 €								
CARIF-OREF	10 802 400 €	14 700 000 €								
GPECT MUTECO Partenaires diversifiés en fonction des actions	21 006 500 €								14, 8 M€	
CORIF Structures d'accompagnement des femmes	140 000 € (bop 103) 210 000 € (bop 137) 700 000 € (bop 137	1 050 000 €								

III.3 - DEVELOPPER L'INFORMATION DES JEUNES POUR FAVORISER LEUR ORIENTATION, L'ACCES AUX DROITS ET A L'APPRENTISSAGE

La région Hauts-de-France est, avec 6 millions d'habitants, la 3e région la plus peuplée de France mais aussi la plus jeune du pays : un habitant sur trois à moins de 25 ans. De plus, le taux de jeunes de 15 à 25 ans en situation de non insertion (NEET) est de l'ordre de 22% en moyenne régionale. La région est aussi caractérisée par une population jeune socialement en difficultés importantes. La réussite des jeunes dans leurs parcours éducatifs et l'accès à l'emploi peuvent également comporter des freins périphériques entravant leur intégration dans la vie active. Les inégalités d'accès à l'emploi se constatent également en matière d'accès à l'information sur la formation et les métiers, et d'accès à la formation notamment supérieure.

La crise sanitaire liée au covid-2019 a accru les inégalités et risque de fragiliser les parcours de formation des jeunes. La question de l'accompagnement de ces publics cibles devient primordiale, notamment auprès des plus fragiles les jeunes mineurs relevant de l'obligation de formation 16-18 ans.

La région est par ailleurs marquée par une politique des ‹‹ petits pas ›› en matière d'élévation des niveaux de qualification. Concernant la voie professionnelle, il faut rappeler que le diplôme associé à la conjoncture économique reste déterminant dans l'insertion des lycéens. Quel que soit le niveau de formation, obtenir un diplôme (par apprentissage, voie scolaire ou autre) demeure décisif pour trouver rapidement un emploi : les diplômés avaient un taux d'emploi 7 mois après leur diplomation, en 2019, de 54 % contre 40 % pour les non diplômés

La convention cadre entre l'État et la région Hauts-de-France relative à la mise en œuvre des compétences de l'État et des régions en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaires, apprentis et étudiants précise les compétences respectives dans un souci de lisibilité, de continuité, de cohérence et de complémentarité des actions proposées

Parallèlement le dialogue noué par l'État et la Région avec l'ensemble des représentations professionnelles en région et décliné au sein de 13 contrats de branches dans le cadre du CPRDFOP en cours, met en exergue la nécessité de travailler à un véritable marketing des filières, des métiers et des formations afin d'en promouvoir l'attractivité et de diversifier les choix faits par les jeunes. De nombreux secteurs clés de l'économie régionale sont en recherche structurelle de compétences mais peinent encore à attirer la jeunesse régionale.

Les travaux d'élaboration du prochain CPRDFOP doivent permettre l'établissement d'un schéma régional de l'orientation en région, dont pour rappel, les principes sont :

- Une dynamique partenariale d'élaboration, puis de suivi dans la mise en œuvre
- L'association particulière des réseaux de l'AIO et des organisations socio-professionnelles
- La cohérence avec l'expertise et la réalité des besoins économiques (ciblage des métiers porteurs et/ou en tension, évolution des compétences...)
- L'articulation avec les dynamiques d'évolution de l'offre de formation (accompagnement des offres disponibles, sourcing, information sur les parcours de formation...)
- La prise en compte des processus de formation tout au long de la vie et la complémentarité des voies de formation (initiales et continues)

En cohérence avec l'élaboration du SRO à lancer au début du prochain mandat, comme priorité du nouveau CPRDFOP, sur les bases de la consultation des partenaires et en tenant compte des constats consolidés et exprimés dans la clause de revoyure de l'actuel, il est proposé , au vu des constats posés, et au travers du CPER de renforcer l'action publique pour rendre accessible à la population jeune des Hauts-de-France et à son entourage familial (principal prescripteur d'orientation), l'information sur les métiers (notamment en tension), l'offre de formation existante sur le territoire régional, les spécificités de chacune des modalités de formation disponibles (apprentissage, voie scolaire, formation permanente etc) ainsi que l'ensemble des parcours possibles pour augmenter les chances d'accès au diplôme et à l'emploi des jeunes des HDF.

La coopération avec les Conseils départementaux sur le terrain permettra de gagner en efficacité pour la mise en œuvre de cet axe notamment pour la levée des freins périphériques à l'emploi et à la formation. Les Départements de la région sont, en effet, souvent pilotes et novateurs dans la promotion de nouveaux modes d'accompagnement du public jeune et en situation de fragilité sociale. Dans ce cadre, pourront être déployés des actions destinées à un public particulier tels que les sortants de l'aide sociale à l'enfance ou encore les jeunes bénéficiaires du RSA.

III.3.1 - Mettre en œuvre un ‹‹ Dialogue structuré régional de la jeunesse ››

L'État et la Région portent conjointement des politiques publiques dédiées à la jeunesse, aux côtés des collectivités territoriales et des acteurs institutionnels (CAF, ARS...). Ces politiques nécessitent une coordination interinstitutionnelle afin d'en améliorer l'efficacité et l'efficience, dans le cadre de l'exercice coordonnée des compétences.

Concernant le public JEUNES, un Dialogue structuré territorial sera mis en œuvre comme méthode d'échange et de co-construction de l'action publique avec les citoyens, dont les jeunes. Il s'agira de poursuivre les travaux entamés, de soutenir l'action du CRAJEP (notamment dans sa communication menée envers les jeunes, l'animation et la professionnalisation des espaces locaux sur les territoires), de mettre en lumière les démarches infrarégionales visant les politiques intégrées et globales de jeunesse.

III.3.2 - Structurer et animer l'orientation des publics

Les objectifs poursuivis par les différents acteurs régionaux de ce champ vaste de l'information sur les métiers et les formations sont globalement convergents mais le foisonnement des actions et dispositifs crée une fragilité réelle, au mieux une impression de morcellement et / ou une ‹‹ infobésité ››, au pire une illisibilité de ces outils et acteurs et en conséquence une impossibilité pour les usagers de s'en saisir en vue de construire leur projet d'orientation.

Dans ce contexte, la mise en œuvre d'une stratégie régionale, coordonnée et lisible est indispensable et doit se construire en étroite articulation entre l'Etat et la région qui partagent la compétence, mais également avec les conseils départementaux en charge des collèges et des collégiens et les collectivités volontaires.

L'éducation nationale assure l'accompagnement des jeunes dans l'élaboration de leur projet d'orientation et d'insertion à travers notamment :

- L'engagement de l'ensemble des professeurs principaux dont c'est une des missions essentielles
- Le réseau des 33 CIO (Centres d'Information et d'Orientation) de la région académique des Hauts de France et ses 430 Psychologues de l'éducation nationale.
- La délégation régionale de l'ONISEP Hauts de France
- Son réseau de comités locaux école / entreprise – CLEE et de référents école /entreprise

III.3.2.a - Vers une stratégie régionale de l'orientation : déploiement de Proch'orientation et animation du SPRO

Pour la collectivité régionale, c'est particulièrement au travers de Proch'Orientation que ces objectifs seront travaillés ainsi que de l'animation du SPRO. Le plan d'actions suivant sera à déployer sur la durée du CPER :

1) Élaboration partenariale d'une coordination et d'une animation régionale et territoriale des actions d'information sur les métiers et les formations et d'aide à l'orientation des publics jeunes (et adultes en reconversion) intégrant notamment le développement de l'apprentissage / alternance. L'implication des conseils départementaux permettra également d'accentuer l'effort vis-à-vis du public allocataire du RSA.

2) Recherche de complémentarité entre les actions d'information sur les métiers et les formations et l'accompagnement à l'orientation réalisé dans les établissements du second degré par les équipes éducatives et en lien avec Proch'Orientation et dans le cadre du programme pluriannuel d'orientation articulé durant les heures dédiées à l'orientation autour de trois axes, connaissance de soi, connaissance du monde économique et professionnel, connaissance des formations.

3) Inscription de cette coordination et animation régionale dans la temporalité du calendrier national de l'affectation au lycée et dans l'enseignement supérieur, mais également tout au long de l'année (au vu des entrées en alternance ou de la remise en solutions de décrocheurs possibles en continu) et en lien avec les temps forts institutionnels régionaux et académiques (semaines, printemps de l'orientation ...)

4) Création et mutualisation d'outils innovants de découverte des métiers, mise en place de nouvelles pratiques de découverte des métiers tenant compte des retours d'expérience de la crise liée à l'épidémie de COVID 19 et à déployer par Proch'Orientation

5) Démarche de labellisation des territoires innovants et visant l'égalité des chances d'accès à l'information dans le champ visé.

Dispositif particulier :

Dans ce cadre, Le label ‹‹ Information Jeunesse ›› porté par l'Etat est la garantie d'une information fiable tant pour les jeunes que pour les tiers de confiance, dans un monde désormais confronté à l'infobésité, aux fake news, au non recours aux droits, à la diversité des dispositifs publics ...

Il garantit :

- La neutralité de la structure (exhaustivité de l'information) ;
- L'accompagnement des jeunes : identifier la demande réelle
- L'individualisation de l'information : cibler les informations utiles ;
- Un processus éducatif : contrôler que l'information permet un passage à l'action.

C'est un processus partenarial : animer un réseau de professionnels, viser les tiers de confiance, pour informer in fine le jeune.

L'Information labellisée est portée par un cadre réglementaire et elle est déclinée au sein d'une instance partenariale stratégique : la CRJSVA-IJ (commission régionale pour la jeunesse, les sports et la vie associative – formation spécialisée ‹‹ Information Jeunesse ››).

Ainsi, le label ‹‹ Information Jeunesse ›› garantit la qualité de la démarche d'information des jeunes portée par les quelques 100 structures labellisées dans la région.

L'enjeu est d'agir sur :

- La structuration d'un réseau : d'établir un maillage physique et numérique ;
- La démarche qualité du réseau labellisé : besoin en formation des acteurs, accompagnement du réseau et évaluation ;
- La mise à disposition du RIJ, au service de toutes les politiques de jeunesse : mieux comprendre les besoins des jeunes et adapter ses pratiques (Boussole des Jeunes).

6) Création de boites à outils des acteurs de l'AIO régional et actions de professionnalisation des acteurs du monde économique, institutionnel et de l'AIO inscrits dans la dynamique régionale (ambassadeurs Proch'Orientation, structures labellisées dans le cadre du SPRO etc.)

III.3.2.b - La ‹‹ Boussole des jeunes ›› (BDJ) pour accélérer la mise en relation des jeunes avec les professionnels

L'objectif de la ‹‹ BDJ ›› est de faciliter au maximum les recherches d'information du jeune en lui permettant d'avoir accès rapidement à un professionnel compétent pour lui répondre. C'est un outil numérique qui a pour objectif final de favoriser la mise en relation de jeunes (15-30 ans) avec des professionnels partageant le même territoire et en mesure de les accompagner dans les problématiques qui sont les leurs : l'emploi, la formation, le logement, la santé, la mobilité internationale ...

L'outil est administré par les services de la Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative (DJEPVA). Actuellement, 14 Boussoles sont ouvertes ou en cours de déploiement dans la région dont au moins une par département. 2 d'entre elles sont inaugurées : Amiens et Douai.

Actions à mettre en œuvre :

1 – Améliorer le maillage du territoire, en vue d'avoir au minimum une Structure labellisée Information Jeunesse par communauté de communes.

2 – Former prioritairement le Réseau IJ

- A : Sur thématiques ‹‹ emploi, orientation, formation, logement ››
- B : Actualiser l'appropriation des services publics en ligne par le RIJ, en vue de favoriser l'accompagnement des publics.
- C : Approfondir la connaissance des professionnels sur les jeunesses et leurs caractéristiques en termes de modalité d'accompagnement.
- D : dynamiser l'accès à une information fiabilisée, par l'utilisation de différents medium (accueil présentiel, entretien, groupe, numérique ...)

3 – Déployer la Boussole des jeunes sur les territoires, de façon à couvrir l'ensemble des Hauts-de-France

- A : déployer les thématiques existantes (emploi, formation, logement, santé)
- B : poursuivre le maillage territorial, par le déploiement de nouvelles Boussoles (passer d'une par département à une par sous-préfecture, puis une par EPCI)
- C : faire connaître l'outil auprès des jeunes et auprès des tiers de confiance.
- D : Déployer les autres thématiques jeunesse : engagement, mobilité ...

Plan de financement III.3

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80
Dialogue structuré		0,105 M€							
Proch'Orientation		4,2 M€							
CRIJ	*	1,82 M€							

* 1,82 M€ (bop 163 valorisé)

AXE IV. DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE LA RÉGION

La région des Hauts-de-France se situe au cœur de la ‹‹ mégalopole européenne ›› que les géographes nomment ‹‹ dorsale européenne ››. Cet espace qui s'étend de Londres à Milan, parmi les plus densément peuplés et poumon économique de l'Europe, constitue l'un des potentiels de création de richesse parmi les plus élevés au monde.

Située au cœur de l'Europe, la région ne manque pas d'atouts pour jouer un rôle économique majeur. L'importance des flux de marchandises traduit la bonne insertion de la région au sein des échanges internationaux : deuxième région importatrice avec 11,1 % du total national, cinquième région exportatrice avec 10,5 % du total national (en milliards d'euros), les Hauts-de-France ont un taux d'ouverture élevé de 34,8 % contre une moyenne de 22,1 % en France métropolitaine.

Cependant, les Hauts-de-France souffrent d'un manque d'attractivité et d'un déficit d'image tant à l'extérieur qu'auprès de ses habitants. Face à ce constat, et pour répondre à l'ambition de faire des Hauts-de-France une grande région européenne ouverte sur le monde et l'économie de demain, il est donc indispensable de consacrer un axe à l'attractivité de la région tant du point de vue de la qualité du cadre de vie que de la compétitivité économique.

Cet axe répond aussi au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) qui fait du développement de l'attractivité de la région et de ses territoires une orientation majeure.

L'enjeu d'une ouverture maitrisée de la région y est ainsi mis en avant visant le développement de l'activité et de l'emploi en s'appuyant sur l'amélioration des conditions d'accueil des activités économiques, le développement de l'attractivité résidentielle en créant les conditions d'accueil adaptées aux populations et aux touristes en les adaptant aux spécificités territoriales, et visant aussi l'enjeu culturel à travers le développement des échanges.

IV.1 - DEVELOPPER LE RAYONNEMENT CULTUREL DES HAUTS DE FRANCE

Les Hauts-de-France disposent d'un patrimoine culturel d'une grande richesse réparti sur l'ensemble du territoire, produit de son histoire et du dynamisme de la création artistique et culturelle régionale. On compte ainsi près de 3 000 monuments protégés (7 % des monuments nationaux), dont 1 110 classés (soit 8 % au niveau national), ainsi que 5 inscriptions au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO : un monument (la cathédrale d'Amiens), un site (le bassin minier) et trois ensembles (les beffrois, le système de défense de Vauban et les chemins de Saint Jacques de Compostelle).

La présence, sur l'ensemble du territoire, de nombreux musées (87 musées de France notamment) dont le Louvre-Lens est la vitrine emblématique, complète ce patrimoine.

Cette richesse culturelle est renforcée par la présence de 7 établissements d'enseignement supérieur de la culture (quatre écoles d'art, une école de formation théâtrale, un pôle musique, une école d'architecture et du paysage), qui couvrent l'ensemble des champs disciplinaires et offrent une formation professionnelle de très haute qualité, quand 3 conservatoires à rayonnement régional et 10 conservatoires à rayonnement départemental assurent l'enseignement artistique en 1er , 2nd et 3ème cycles. Par ailleurs, 2 classes préparatoires à l'enseignement supérieur des arts du cirque sont présentes en région.

Le réseau de bibliothèques et de cinémas, souvent considérés comme les premiers établissements culturels de proximité, bien qu'encore à développer, couvre à quelques exceptions près, l'ensemble du territoire (543 bibliothèques territoriales, 162 écrans et 45 salles de cinéma d'art et d'essai)

Les industries culturelles (livre, cinéma et numérique) y sont bien développées. L'image et le numérique sont au cœur d'un essor qui se concrétise en plusieurs écosystèmes en région, et trouve une visibilité internationale en matière d'enseignement et de recherche grâce au Fresnoy à Tourcoing.

Enfin, la vie culturelle s'organise en musique autour de 2 orchestres nationaux en région et 5 scènes de musique actuelle, en matière de spectacle vivant de 9 scènes nationales, 2 centres dramatiques nationaux, 2 pôles nationaux des arts du cirque et 1 centre national des arts de la rue, en matière de danse d'un centre chorégraphique national et de 2 centres de développement chorégraphique nationaux, et enfin, en matière d'arts visuels, de deux Fonds Régionaux d'Art Contemporain notamment.

Cet écosystème culturel régional porte un triple enjeu : contribuer à l'émancipation du citoyen par l'ouverture et l'expérience qu'elle provoque, agir comme un levier de cohésion et d'attractivité des territoires et constituer un marqueur de rayonnement des Hauts-de-France.

Le CPER 2021-2027 apporte un soutien à la dynamique culturelle régionale sur les dimensions suivantes :

- La valorisation du patrimoine historique et culturel,
- Le développement des équipements culturels structurants
- Le confortement des filières culturelles.

Il est mis en œuvre dans un objectif de développement durable et équitable du territoire se traduisant par la prise en compte des principes suivants :

- Le nécessaire rééquilibrage territorial avec une attention particulière portée aux territoires les plus démunis ou les plus fragiles (territoires ruraux, villes moyennes, quartiers ‹‹ politique de la ville ›› notamment) d'une part, et pour les territoires prioritaires objet d'une contractualisation particulière telle que l'Engagement pour le renouveau du bassin minier, le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache…) d'autre part ;
- L'amélioration de l'accès à l'offre culturelle et son appropriation par les habitants.
- La prise en compte du développement durable (travaux de remise aux normes énergétiques des structures culturelles notamment)

IV.1.1 - Valoriser le patrimoine historique et culturel

Elle contribue à l'amélioration de l'image du territoire régional, à l'émergence d'un sentiment d'appartenance pour les populations autour de l'identité d'un territoire, au renforcement du lien social et à l'attractivité touristique.

La préservation et la restauration du patrimoine exceptionnel sont incontournables pour le rendre accessible, conforter et renforcer les usages actuels ou en développer de nouveaux, tout en faisant appel à des savoirs faire très spécifiques à conforter.

IV.1.1.a - Accompagner des restaurations du patrimoine monumental sur le territoire Sambre-Avesnois-Thiérache

Il est proposé de poursuivre la restauration du patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques et de soutenir la dynamique engagée sur le territoire Sambre-Avesnois-Thiérache, comprenant les arrondissements d'Avesnes et de Vervins qui comptent parmi les territoires les plus en difficulté sur le plan socio-économique. Par ailleurs, la mise en lumière des richesses patrimoniales de ces territoires et leur mise en réseau en s'appuyant sur les équipements présents, permettront de renforcer son attractivité touristique.

Seront ainsi soutenus sur ce territoire les projets de restauration portant sur les églises fortifiées, la Collégiale d'Avesnes-sur-Helpe ou encore la Tour Florentine de Buire.

IV.1.1.b - Accompagner des musées de France confortant le réseau des petites et moyennes villes

Les Musées de France maillent le territoire régional et participent à sa redynamisation dans des zones peu denses ou urbaines en déclin. Les obligations attachées à cette appellation fixée par le code du patrimoine sont une garantie de la qualité scientifique et culturelle des projets. En articulation avec les programmes Action cœur de ville et petites villes de demain, les projets de rénovation ou d'extension de ces équipements de proximité présents dans des petites et moyennes villes, disposant d'un Projet Scientifique et Culturel à jour au moment du dépôt du dossier, seront soutenus afin d'en développer le potentiel culturel.

Seront soutenus par exemple :

- La troisième tranche des travaux de rénovation du MUDO (Beauvais- Oise) ;
- Musée La Fontaine (Château Thierry – Aisne) ;
- Musée de Flandre (Cassel- Nord) ;
- Musée Gallet-Juillet (Creil – Oise) ;
- Musée Boucher-de-Perthes (Abbeville – Somme) ;
- Musée d'Art et d'Histoire (Soissons – Aisne) ;
- Musée Jeanne d'Aboville (La Fère – Aisne)…

IV.1.2 - Développer des équipements culturels structurants et des filières culturelles

L'activité en région d'opérateurs culturels structurants, générateurs d'emplois, de ressources, de coopérations artistiques, participe au dynamisme du secteur de la culture et à l'attractivité régionale. Aussi, l'implantation et l'activité sur le territoire régional d'opérateurs d'envergure nationale et internationale, les projets de développement et de modernisation des acteurs culturels, et les projets de développement des biotopes culturels territoriaux seront soutenus dans le cadre du CPER.

Seront également soutenus la création et/ou le renforcement de ‹‹ pôles ›› culturels structurants sur les thématiques du spectacle vivant, du Jeune public, de l'égalité Femme/Homme, du numérique, du livre et de la lecture …

IV.1.2.a - Modernisation et mise à niveau des équipements culturels du spectacle vivant et des arts plastiques

Dans un objectif de transition écologique, les projets de modernisation et de mise à niveau des équipements culturels du spectacle vivant et des arts plastiques labellisés, conventionnés ou structurants seront soutenus.

Il s'agit en particulier des projets de remise aux normes et de performance énergétiques, des rénovations thermiques, des projets en relation directe avec l'environnement ou encore des investissements dans la transition numérique des salles de spectacle et des lieux d'exposition d'arts visuels. Seront privilégiés par ailleurs les projets améliorant la fonctionnalité de l'équipement et l'accueil des publics et des artistes ou proposant de nouveaux usages ainsi que l'accessibilité des personnes handicapées en application de la loi du 11 février 2005.

IV.1.2.b - Développement de projets culturels à fort rayonnement régional

Au-delà du projet emblématique relatif à la Cité internationale de la Langue Française à Villers-Cotterêts (Aisne) pris en charge dans le cadre du plan de relance d'une part et dans d'autres axes du CPER, d'autre part, d'autre projets de développement des équipements culturels à fort rayonnement régional seront également soutenus comme par exemple :

- Relocalisation du FRAC Picardie (Amiens - Somme)
- Rénovation de la Scène Nationale du Manège (Maubeuge - Nord)
- Réouverture du Musée des Beaux-Arts de Dunkerque (Dunkerque-Nord)
- Abbaye Saint Vaast (Arras – Pas-de-Calais)
- Coupole d'Helfaut, Centre d'histoire – Planétarium 3D (Helfaut-Wizernes – Pas-de-Calais)

IV.1.2.c - Développement des projets portant sur les filières culturelles

Situés dans les deux métropoles régionales, les projets de la Plate-forme Images et Création à Amiens et du Campus de la création numérique du Fresnoy à Tourcoing portent un potentiel de développement important dans le domaine de l'image, renforçant le positionnement des Hauts-de-France dans ce domaine et donnant une visibilité à l'ensemble de la filière régionale sur le plan national et international.

1.Projet- la Plate-forme Images et Création

La PIC, portée par Amiens Métropole, se présente comme un tiers-lieu dédié à l'image, rassemblant en un équipement aménagé à leur intention trois opérateurs majeurs locaux : On a marché sur la bulle, le FRAC Picardie et l'ESAD-Waide Somme. Le projet permettra à ces acteurs de travailler dans des conditions optimales et de développer des mutualisations et collaborations variées. Le lieu sera ouvert au public, aux équipes artistiques dans un objectif commun de soutien à la création, de monstration et de médiation artistique et culturelle dans un espace urbain en mutation. Les travaux porteront sur la requalification d'une friche urbaine par la transformation de l'ancienne plate-forme du tri postal d'Amiens.

2.Projet- Le Campus de la création numérique Le Fresnoy 2.0

Partant du constat de sa proximité avec d'autres structures de création numérique avec lesquelles le Fresnoy développe déjà des coopérations – Pictanovo, Plaines images,en vue de l'émergence d'un pôle dédié aux créations numériques qui aurait vocation à s'élargir non seulement à l'Université et au Rectorat, mais également aux différentes collectivités territoriales et aux chambres consulaires pouvant avoir un intérêt au développement de la formation initiale dans ce domaine, la formation continue, l'insertion professionnelle, l'aide et le soutien à la création d'entreprises dans le secteur. Ce projet en ce cas serait financé sur sa phase d'étude et sa réalisation.

Plan de financement IV 1

Action	ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80
Restaurations du patrimoine SAT	3,5 M€	3.5 M€			1.4 M€				
Musées de France	1,5 M€	1.5 M€				10 M€	5 M€		
Equipements culturels labellisés	2 M€	2 M€							
Equipements à fort rayonnement régional *	5,5 M€	5.5 M€							
Filières	6 M€	6 M€							

*** Hors coupole d'Helfaut, soutenue à l'axe II**

IV.2 - SOUTENIR LA RECHERCHE, L'INNOVATION ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, COMME VECTEURS D'EXCELLENCE

Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI) sont essentiels aux territoires en termes d'emploi, de compétitivité et de rayonnement international. La recherche et la formation ont besoin d'un environnement performant afin de constituer le meilleur atout pour le développement territorial.

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) contribuent au développement et au rayonnement de la région à plusieurs égards : 234 372 étudiants (4ème rang national), effectif des personnels recherche de 16 700 ETP (8ème rang national), 7ème rang national pour la production scientifique avec une spécialisation marquée en sciences pour l'ingénieur, mathématiques, recherche médicale, chimie et informatique.

Les Hauts-de-France, 2ème région la plus jeune de France, est clairement une région universitaire avec un important vivier d'apprenants dans les territoires. 72,7 % des bacheliers poursuivent des études dans l'enseignement supérieur (72 % en France) avec un fort engouement pour les formations courtes et professionnalisantes. La moitié des étudiants sont inscrits à Lille alors que la métropole Lilloise représente 19 % de la population régionale. Si le poids du niveau Licence de 3 points supérieur à la répartition nationale, le taux d'inscrits en doctorat est par contre le plus faible de France (2,3 % contre 4,3 %).

Avec plus de 160 sites, les Hauts-de-France se caractérisent par un maillage important du territoire en termes d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Ce paysage régional est en pleine évolution et de nouveaux regroupements universitaires ont récemment vu le jour, porteurs d'ambitions renouvelées.

Toutefois, l'ESRI en Hauts-de-France dispose encore de marges de progression importantes, en particulier pour répondre aux besoins très nombreux d'un territoire marqué par la désindustrialisation et une population jeune, mais au taux de diplomation relativement faible. Dans son ensemble, l'environnement régional reste peu intensif en Recherche et Développement. L'effort de recherche n'atteint que 1,1 % du PIB (moyenne nationale de 2,3 %), ce qui place la région en dernière position des régions métropolitaines. La production technologique (demandes de brevet européen) est de 4,3 % de la production nationale (8ème rang).

L'ambition du CPER 2021-2027 et du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche de et de l'Innovation (SRESRI) est de faire de l'ESRI un moteur des transformations régionales, à travers un soutien ciblé de chacun des sites, mais également un regard croisé sur les travaux inter sites, tout en favorisant le renforcement d'une dynamique régionale sur des thématiques majeures.

A ce titre, les priorisations du SRADDET et de la S3, passerelles entre le SRESRI et le SRDEII, permettront un effet levier complémentaire au travers de fonds européens (FEDER, INTERREG et/ou Horizon Europe par exemple) notamment dans les domaines de spécialisations intelligentes régionales : Transition sociétale et maîtrise des risques ; Ambition maritime ; Santé de précision et maladies civilisationnelles ; Economie circulaire et nouvelles fonctionnalités des matériaux ; Efficacité énergétique décarbonée ; Bio raffineries et bio ressources durables ; Intelligence artificielle embarquée ; Contenus et médias interactifs.

Ainsi, sur la période 2021-2027, le volet ESRI du Contrat de Plan permettra d'évoluer vers un espace de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation mieux structuré, davantage ancré dans les territoires, plus attractif et plus lisible à l'international. Il sera concentré sur les 3 objectifs stratégiques suivants : Renforcer l'attractivité et le rayonnement de nos établissements ; Soutenir la recherche comme vecteur d'excellence ; Soutenir l'innovation comme vecteur d'excellence.

IV.2.1 - Améliorer l'accueil des étudiants et renforcer l'attractivité et le rayonnement de nos établissements

Le renforcement passera notamment par :

Le déploiement de campus durables en appui des stratégies immobilières des établissements

En parallèle des politiques régionales d'enseignement et de recherche, les établissements et les CROUS ont élaboré leurs schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) avec pour volonté d'optimiser la gestion de leur patrimoine immobilier et foncier. L'objectif est non seulement d'améliorer la vie quotidienne des étudiants, enseignants et personnels, mais aussi de permettre des baisses de dépenses énergétiques cohérentes avec les priorités nationales comme régionales et accroitre les marges de manœuvre financières des établissements.

La priorité sera donc la rationalisation des surfaces (mise aux normes, mise en sécurité du patrimoine et réduction des coûts de fonctionnement). Dans cette logique, sont concernées notamment les opérations visant à :

- Une meilleure accessibilité ;
- L'amélioration de la performance énergétique du parc immobilier ;
- Une offre de services de qualité aux étudiants (logements réhabilités ayant une typologie adaptée, espaces d'accueil, restauration diversifiée et services à proximité) ;

Une politique d'innovation pédagogique pour accompagner la transformation numérique des établissements.

Les établissements se sont tous engagés dans une politique d'innovation pédagogique volontariste, démarche amplifiée depuis la récente crise sanitaire. Il convient en conséquence d'adapter les locaux de formation à cette évolution, par la transformation et la création d'espaces en cohérence avec ces nouvelles pratiques pédagogiques et nouveaux usages des étudiants (salles d'innovation pédagogique, learning lab, espaces de co-working, tiers lieux).

IV.2.1.a - CAMPUS ET VIE ETUDIANTE

Université Polytechnique des Hauts-de-France - Réhabilitation du bâtiment Carpeaux à Valenciennes

Construit en 1980, le bâtiment Carpeaux de 6 450 m² SHON est un bâtiment énergivore. Afin de permettre l'arrivée de 1 180 étudiants (composante de l'INSA) l'objectif est de répondre au pré requis du décret tertiaire via la rénovation complète du l'enveloppe du bâtiment, la rénovation des équipements de chauffage et électriques, le désamiantage et la mise aux normes de l'accessibilité. L'objectif est d'atteindre l'étiquette B du DPE

> Calendrier de mise en œuvre :

Les études sont prévues en 2024 et les travaux en 2025-2026

> *Plan de financement* :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	Valenciennes Métropole	UPHF	Autres	TOTAL
UPHF	3 755 000	3 755 000					7 510 000

Université Technologique de Compiègne - Transformation physique complète de la BUTC en faveur de la transition numérique et les innovations pédagogiques à Compiègne.

Face à la digitalisation des usages et des nouveaux besoins des étudiants, les espaces de rayonnages peuvent être réduits de manière à libérer des espaces pour de nouvelles pratiques. La BUTC est un lieu de convergence du site de Benjamin Franklin en lien avec la pédagogie, par lequel transitent tous les étudiants et les enseignants. Il concentre une diversité d'espaces à organiser et articuler autour de la création du Foreign Language learning Center : lieu de vie pour échanger, apprendre, approfondir et s'entrainer.

Il s'agit d'une rénovation complète (désamiantage, réfection des sols, isolation de la façade du bâtiment et de la mise en accessibilité des locaux)

La surface à réhabiliter est de l'ordre de 2300 m2.

> Calendrier de mise en œuvre :

2022 : Études préalables ; 2023 : études de conception ; 2023-2027 : travaux

> *Plan de financement* :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD60	Agglomération de la région de Compiègne	UTC	TOTAL
UTC	2 150 000	2 150 000				4 300 000

Université d'Artois - Déploiement des potentialités du numérique en matière de formation pour la filière MultiMedia et Internet à Lens

La filière MultiMedia et Internet (MMI) est identifier comme filière en tension. La possibilité d'augmenter les effectifs (+ 120 étudiants sur 3 ans) et le passage du DUT en trois ans ont conduit l'Université d'Artois à envisager la réhabilitation des surfaces existantes et la création de plateaux techniques dédiés. L'objectif est d'augmenter la capacité d'accueil de la filière, de rationaliser les surfaces existantes (650 m²) et de créer 750 m² de surfaces techniques adaptées aux nouvelles technologies (plateau de tournage multimédia, boxes d'enregistrement, salles informatiques, studios photo et audio, salles de montages vidéo/audio...). L'opération sera réalisée en 2 phases. La phase 1 débutera par la création du plateau technique dédié MMI, puis la phase 2 par la réhabilitation du bâtiment existant.

> Calendrier de mise en œuvre :

Phase études : 2021 ; Phase travaux : 2022 pour la phase 1 et 2022-2023 pour la phase 2

> *Plan de financement* :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD62	Communauté d'agglomération de Lens-Liévin	Université d'Artois	TOTAL
Université d'Artois	1 950 000	1 950 000				3 900 000

Université d'Artois - Construction de la plateforme technologique Tech3E dédiée à l'environnement et l'efficacité énergétique (associé au volet CPER recherche, ‹‹projet Énergies Électriques 4.0››)

Le projet a pour objectif de participer au rayonnement de la recherche et au transfert technologique en offrant des espaces dédiés aux laboratoires (410m²), aux thèses (400m²) permettant les expérimentations pour valider les concepts développés dans les équipes du site Béthunois de l'université tout en proposant des lieux propices de co-working et de FabLab (500m²). Cela facilitera les échanges entre entreprises et chercheurs. Il s'agit de construire de 1 710 m² de SDO supplémentaires en haute valeur environnementale.

Ainsi, il s'agit de permettre l'accueil des projets de plateformes émergents dans le cadre du projet CPER 2021-2027 recherche EE 4.0 (Energies Electriques 4.0).

> Calendrier de mise en œuvre :

Études préalables : 2021 ; Phase études : 2022 ; Phase travaux : 2022/2023

> *Plan de financement* :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD62	Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane	Université d'Artois	Autres (à définir)	TOTAL
Université d'Artois	2 250 000	2 250 000			480 000	570 000	5 550 000

Université d'Artois – Réhabilitation des anciennes salles de restauration du 1er étage pour la création de tiers lieux, d'espaces de co-working et salles pédagogiques innovantes à Douai.

La restructuration du restaurant universitaire à Douai a libéré l'ensemble du 1er étage du batiment. La réaffectation de ces espaces au bénéfice de la Faculté de Droit permettrait le déploiement de nouveaux enseignements. Dans le cadre de la transition numérique, la réhabilitation de ce niveau a pour ambition d'offrir aux 1 120 étudiants de la Faculté de Droit et aux 360 étudiants de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, des lieux d'activités pédagogiques innovants, intégrant l'utilisation des technologies du numérique au service du droit. Il est prévu d'aménager une grande salle de simulation d'audience de tribunal de cours d'assises. Il est également prévu l'aménagement de salles dédiées aux concours d'éloquence et à la pratique de plaidoiries ainsi que des espaces de co-working

> Calendrier de mise en œuvre :

Étude de faisabilité : dernier trimestre 2020 ; Phase études : 2021 ; Réalisation : 2022

> *Plan de financement* :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD62	Douaisis Agglo	Université d'Artois	TOTAL
Université d'Artois		1 650 000				1 650 000

Université d'Artois - Restructuration des Bibliothèques universitaires d'Arras et de Béthune

Située au centre du campus d'Arras, la bibliothèque universitaire est ouverte sur la ville. Lieu de rencontre et de partage propice à renforcer le lien social, elle a vocation à devenir un axe central ouvert à tous les publics. Éloignée de la Faculté des Sciences Appliquées et de l'I.U.T, la bibliothèque universitaire de Béthune souffre d'un manque de visibilité et d'attractivité. Afin de l'intégrer dans une dynamique de site et tenir compte de son potentiel et de son positionnement stratégique au sein des ‹‹ Territoires d'industrie ›› tremplin idéal pour l'innovation et la recherche, le projet offrira une structure d'accueil favorisant les échanges entre les étudiants et les entreprises. Les filières de l'université pourront disposer d'un lieu dédié aux microentreprises, autoentrepreneurs, partenariats avec les acteurs économiques, appels à projet et start-up, ainsi équipées pour permettre les pratiques numériques actuelles.

> Calendrier de mise en œuvre :

Études : 2021 ; Travaux : 2022

> *Plan de financement* :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD62	Agglomérations	Université d'Artois	TOTAL
Université Artois		587 000				587 000

Université du Littoral Côte d'Opale - Institut de Recherche en Sciences de la Mer à Boulogne sur Mer. Rénovation et extension du bâtiment Capécure (associé au volet CPER recherche, ‹‹projet IDEAL››)

Actuellement, le bâtiment Capécure (construit sur pilotis) accueille les laboratoires Physiopathologie des Maladies Osseuses Inflammatoires (PMOI) et Terra Violette Biochimie des Produits Aquatiques (BPA) ainsi que les formations DUT Génie biologique et Master Qualité des Produits Agroalimentaires et Halieutiques sur les niveaux R+1 et R+2.

L'aménagement des quais actuels (parking sous pilotis) pour une surface de SHON de 2 880m² permettront d'intégrer en un même lieu les formations de l'IUT Génie biologique, du doctorat en passant par la branche agroalimentaire et halieutique de l'Ecole d'Ingénieurs du Littoral Côté d'Opale, et les filières de formation en santé. Cet aménagement consiste à créer des locaux tertiaires, d'enseignement et de laboratoires de recherche. La performance énergétique des bâtiments existants sera également traitée.

Ainsi, il s'agit de développer un pôle de recherche d'excellence en sciences de la mer, unique aux niveaux national et européen et de permettre l'accueil des projets de plateformes émergents dans le cadre du futur projet CPER recherche IDEAL (approche Intégrée des Défis maritimes et Littoraux), porté par l'Alliance A2U.

> Calendrier de mise en œuvre :

2022-2023 : diagnostic, études de programmation et de maîtrise d'œuvre, désignation des entreprises.

2024-2025 : Travaux

> *Plan de financement* :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD62	Communauté d'Agglomération du Boulonnais	ULCO	TOTAL
ULCO	3 050 000	4 850 000	500 000	500 000	800 000	9 700 000

Université de Picardie Jules Verne - Réhabilitation lourde du Pôle Sciences des bâtiments F-H-I à Amiens

Une étude énergétique menée en 2015 en partenariat avec la Caisse des dépôts a ciblé les bâtiments du pôle sciences comme particulièrement énergivores. Ces bâtiments, construits pour la plupart en 1970, sont très faiblement isolés. L'isolation des façades, le changement des menuiseries et murs rideaux, la reprise de l'isolation et de l'étanchéité des toitures terrasse ainsi que l'optimisation des équipements techniques de chauffage, de ventilation et d'éclairage permettraient un gain énergétique de l'ordre de 80% sur les consommations annuelles. Situé au cœur du campus ‹‹ Centre-Ville ›› de l'université, le pôle sciences est à proximité immédiate des sites ‹‹ Citadelle ››, ‹‹ Pôle Universitaire Cathédrale ›› et de l'UFR des Arts. Ses amphithéâtres accueillent d'ores et déjà des enseignements de filières en tension, telle le Droit. La mise à disposition d'équipements pédagogiques dans des espaces qualitatifs contribuera à l'amélioration les conditions de travail des étudiants.

Il s'agit d'une première phase de travaux pour permettre la réhabilitation lourde des bâtiments F-H-I pour une SHON 3 739 m². Les travaux envisagés comprennent l'isolation de l'enveloppe des bâtiments F-H-I (façades, menuiseries, toiture), le renouvellement les équipements de chauffage, électriques et audiovisuels ainsi que la mise en accessibilité du bâtiment.

> Calendrier de mise en œuvre :

2022/2023 : études ; 2024-2025 : travaux

> *Plan de financement* :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD80	CAAM	UPJV	TOTAL
UPJV	5 770 000	2 330 000				8 100 000

Université de Picardie Jules Verne - Aménagement d'espaces dédiés à l'innovation pédagogique, à la formation à distance et aux nouveaux usages des étudiants dans 14 sites

Au total 14 sites de l'UPJV sont ici concernés. Il s'agit d'identifier des espaces à transformer et de les équiper pour permettre la pratique de pédagogies innovantes. D'autres espaces seront aménagés en salles de co-working pour répondre aux nouveaux usages étudiants.

Pour les sites de l'Aisne et de l'Oise, des salles et amphithéâtres seront équipés pour favoriser le recours aux formations mixtes à distance et en présentiel.

Pour les autres sites de l'université (campus sud d'Amiens, pôle Sciences), et à l'exception des salles d'innovation pédagogique, la création d'espaces est prévue dans le cadre de la réhabilitation globale de ces sites.

Il est prévu d'aménager par site : un amphithéâtre (quand il existe), une salle d'innovation pédagogique de 40m², 10 salles d'enseignement connectées de 60m², une salle de visioconférence de 60m², un espace de co-working de 100 m². Ces espaces seront aménagés dans les surfaces d'enseignement existantes.

> Calendrier de mise en œuvre :

2022 : études ; 2022 à 2024 : travaux

> *Plan de financement* :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD80	CD02	CD60	Agglomérations	UPJV	TOTAL
UPJV	2 000 000	2 750 000						4 750 000

Université de Picardie Jules Verne - Création d'un centre de formation d'ingénieur dans la friche Juin à Saint Quentin

Transformation et création de locaux adaptés sur l'ancienne friche du Maréchal Juin afin de créer un centre de formation accueillant de nouvelles formations sur le saint quentinois telles que le CNAM, l'IAE d'Amiens mais également une école d'ingénieur affiliée à l'UPJV. En plus de ces nouvelles formations, des locaux sont prévus pour accueillir des étudiants de l'UPJV localisés sur le campus existant situé à proximité.

> Calendrier de mise en œuvre :

2021 consultation MOE : concours et appel d'offre travaux ; 2021-2023 : Travaux ; 2023-2024 : Garantie du parfait achèvement

> Plan de financement :

Le projet s'intègre dans un projet d'aménagement global de la friche du Maréchal Juin pour un montant total de 5 323 949 €. La PRADET est sollicitée pour 900 000€, le CPER ESR pour 1 500 000 €.

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD02	CASQ	UPJV	Autres	TOTAL
CA Saint QUENTIN ou SEDA	750 000	750 000					1 500 000

Université de Picardie Jules Verne - Construction d'une maison de la vie étudiante à Amiens

Il s'agit de mettre à disposition de l'ensemble des 30 000 étudiants de l'agglomération Amiénoise, un lieu ‹‹ totem ›› de services, de vie, d'ouverture et de rencontres pour faciliter la vie estudiantine et favoriser le lien avec la cité. Une étude de faisabilité a déjà été réalisée. L'opération consiste à la création de 2263 m² (SU) ou 3 168 m² de SDP pour permettre la création d'un guichet unique de services et d'information des étudiants (scolarité, santé, restauration, logement, vie étudiante, associatif, orientation, insertion professionnelle, aide sociale,...), l'accueil de la Direction de la Vie étudiante de l'UPJV, une plateforme des services aux étudiants (formation, stockage, plate-forme santé,...), un espace dédié à la vie étudiante (activités encadrées, pool d'espaces de travail mutualisés, une salle de 100 places, l'épicerie solidaire, des bureaux associatifs) et des espaces de services (reprographie, prêt de matériels, ...). Le scénario peut être une construction neuve ou une réhabilitation-restructuration de locaux existants proches du quartier Saint Leu.

> Calendrier de mise en œuvre :

Etudes : 2022-2023 ; Travaux : 2023 - 2024

> *Plan de financement* :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD80	CAAM	UPJV	Autres	TOTAL
UPJV	2 000 000	3 350 000		1 350 000			6 700 000

Université de Picardie Jules Verne - Réhabilitation de la bibliothèque universitaire du campus Thil à Amiens

La réhabilitation de la bibliothèque du Thil, consacrée aux formations présentes sur le ‹‹ Campus Techno-Santé ››, s'articulera autour du projet EPIONE (Environnement Partagé, Innovant, Ouvert, Numérique et Evolutif). Ce projet s'inscrit dans la mutualisation des amphithéâtres, des salles techniques et de la bibliothèque au bénéfice de l'ensemble des formations en santé de l'UPJV et du CHU Amiens-Picardie.

Ce projet a pour objectif de proposer un accès facile, en tous lieux et de manière personnalisée, à l'ensemble des formations en lien avec la santé. Le bâtiment actuellement très énergivore sera réhabilité complètement (isolation de l'enveloppe, renouvellement des équipements de chauffage et électriques forts et faibles, mise en accessibilité). La mise à disposition des étudiants d'un outil de formation partagé, prenant en compte les nouvelles pratiques pédagogiques et les nouveaux usages étudiants, se traduit par l'intégration d'un système informatisé multimédia permettant la consultation et l'accès à distance de ressources dématérialisées. La connexion filaire ou wifi y sera facilitée. Des espaces de co-working y seront implantés ainsi que des équipements innovants du type ‹‹ table d'anatomie interactive ››. La surface à réhabiliter est de 3 000 m² pour les 5 500 étudiants en santé, 1 600 en psychologie et 1 700 en STAPS.

> Calendrier de mise en œuvre :

Études : 2023 ; Travaux : 2024

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD80	CAAM	UPJV	TOTAL
UPJV	3 250 000	3 250 000				6 500 000

Université de Picardie Jules Verne - Réhabilitation de la Halle de Sports à Amiens

La réhabilitation, outre l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment le plus énergivore du parc de l'UPJV, permettra d'améliorer les conditions d'enseignement et de vie étudiante sur un campus en pleine mutation. Il est envisagé de réhabiliter l'enveloppe extérieure du bâtiment actuellement en simple bardage métallique et de remplacer les équipements de chauffage. Cette intervention sur la halle (2 627 m² SHON) devrait conduire à une diminution d'au moins 75 % de sa consommation énergétique annuelle.

> Calendrier de mise en œuvre :

Études : 2023 ; Travaux : 2024

> *Plan de financement* :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD80	CAAM	UPJV	TOTAL
UPJV	2 774 000				226 000	3 000 000

Université de Picardie Jules Verne - Plateau technique Santé Campus du Thil à Amiens

L'accueil progressif des UFR de médecine, pharmacie, psychologie et les écoles paramédicales nécessite la construction d'un plateau technique pour disposer de salles de travaux pratiques et accueillir deux unités de recherche en santé. La surface de ce bâtiment est de 4900 m² (soit 3920 m² SU) dont 1069 m² dédiés à la recherche.

> Calendrier de mise en œuvre :

2021 : finalisation de l'opération engagée dans le CPER 2015-2020

> *Plan de financement* :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD80	CAAM	UPJV	TOTAL
Région	2 740 000					2 740 000

Université de Lille - Eco-campus Université de Lille Phase 1 : les études

Il s'agit de transformer les deux campus de Villeneuve d'Ascq en éco-quartier : la cité scientifique mise en service en 1964 accueillant 16 000 étudiants et Pont de Bois ouvert en 1974 accueillant 15 000 étudiants. Ce projet engage l'établissement dans sa transition écologique et solidaire en mettant l'accent sur l'attractivité, l'accessibilité, l'exemplarité et la sobriété des campus. Il s'agit d'utiliser les espaces et aménagements entre les bâtiments - notamment les voies de circulation - comme leviers de transition environnementale ; cela concerne au total une surface de 100 hectares dont 62 hectares sur le site de la cité scientifique. Cette première phase portera sur les études.

> Calendrier de mise en œuvre :

2022 : Études techniques pré-opérationnelles et rédaction du dossier de consultation de la maîtrise d'œuvre

2023-2024 : Désignation de la maîtrise d'œuvre et études urbaines et paysagères / Actions d'urbanisme transitoire

> Plan de financement :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	UDL	Autres	TOTAL
UDL en lien avec la MEL	1 333 000	1 334 000		1 333 000			4 000 000

Université de Lille - Eco-campus Université de Lille Phase 2 : travaux d'un première tranche sur le site de la cité scientifique

L'objectif est d'initier la phase 2 du projet par une première tranche de travaux de l'éco-campus de la cité scientifique. Il s'agira notamment de travaux de :

- Nivellement et mise en accessibilité des cheminements extérieurs jusqu'aux transports en commun
- Déconstructions d'ouvrages obsolètes
- Piétonisation des cœurs de campus
- Déploiement d'un réseau de pistes cyclables et de stationnements sécurisés pour les vélos
- Réfection des réseaux enterrés (eau, gaz, électricité) défectueux ou obsolètes
- Instrumentation des réseaux pour une gestion des flux en temps réel et une optimisation des consommations
- Développement de la récupération des eaux de pluie
- Paysagement des espaces extérieurs
- Signalétique extérieure

> Calendrier de mise en œuvre :

- 2025 : Réfection des réseaux enterrés de la Cité Scientifique
- 2026 : Travaux de terrassement, de nivellement et de VRD
- 2027 : Aménagements paysagers
- 2027 : Mobilier urbain et signalétique
- 2027 : Réception des travaux

> Plan de financement :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	UDL	TOTAL
UDL	13 419 000	13 414 000		2 667 000		29 500 000

Université de Lille - UL-LEARN (Université de Lille Espaces d'Apprentissage Repensés et Numériques)

L'Université de Lille souhaite, à travers le projet UL-LEARN, mener un projet d'envergure de transformation de ses formations en repensant ses espaces d'enseignement et d'accompagnement pour permettre une plus grande personnalisation des parcours, pour accueillir dans des lieux qualitatifs tous les publics, améliorer l'accès aux équipements numériques, développer le co-working, les pédagogies interactives, renforcer la professionnalisation, l'orientation et l'insertion professionnelle des publics.

Les espaces d'enseignement doivent être mieux dimensionnés par rapport aux besoins, mieux équipés sur le plan numérique (réseau, serveurs, connexion wifi, moyens de calcul, visio, vidéo-projections etc.), les mobiliers adaptés pour favoriser cette évolution souhaitée des pratiques pédagogiques (organisation et mobiliers adaptés pour des salles de pédagogie active, connectées, espaces de co-working, learning labs).Il s'agit de réaliser dans un premier temps les travaux sur l'ensemble des campus et d'équiper certains espaces à hauteur de 5,2M€.

> Calendrier de mise en œuvre :

- 2021 : Réalisation des études préalables (programmation – faisabilité)
- 2022 : Désignation du ou des maitres d'œuvre –début des études
- 2023 : Désignation des entreprises et début des travaux
- 2024 : Réalisation des travaux de restructuration
- 2025 : Livraisons et poursuite des travaux

> Plan de financement :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	UDL	TOTAL
UDL	2 600 000	2 600 000				5 200 000

Université de Lille - Campus haut débit et sécurité numérique de la salle d'hébergement informatique (datacenter) et mise à niveau du câblage sur le Campus cité scientifique

L'opération s'effectue dans le cadre de la démarche nationale INFRANUM de labellisation de datacenters régionaux pour l'ESR. L'Université de Lille a porté le dossier pour les établissements ESR de la région Hauts-de-France et a obtenu la labellisation. Cet hébergement permettra de mutualiser les moyens de stockage et de calcul au niveau régional et mettre à niveau le réseau régional et local de la cité scientifique pour permettre aux nombreuses unités de recherche utilisatrices d'accéder aux moyens du datacenter dans de bonnes conditions.

L'opération consiste en la rénovation du système de refroidissement et de densification pour augmenter les capacités d'hébergement, améliorer l'efficacité énergétique, la mise en sécurité électrique des personnes, la mise à haut niveau de disponibilité électrique (double alimentation, onduleurs, groupes électrogène), ainsi qu'au remplacement du câblage de 40 bâtiments de la cité scientifique et l'amélioration de la couverture Wifi dans ces bâtiments.

> Calendrier de mise en œuvre :

2022 à 2029

> Plan de financement :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	UDL	TOTAL
UDL	2 100 000	1 500 000		1 000 000	1 160 000	5 760 000

Université de Lille - Restructuration du bâtiment B - Pont de Bois à Villeneuve d'Ascq

Le bâtiment B construit en 1974 participe de l'ensemble architectural et urbain du campus Pont de Bois. Composé de 6 niveaux, ce bâtiment regroupe 7 amphithéâtres, des salles de cours et des bureaux administratifs et enseignants pour une surface de 28 700 m². L'opération consiste en la rénovation complète de l'enveloppe thermique (remplacement des menuiseries, des protections solaires extérieures, isolation thermique des toitures et des vides sanitaires, remplacement complet des appareils d'éclairage et de leur mode de pilotage par la mise en place de sous-comptages multi-énergies télé-relevables par zone et usage, et la mise en place d'une centrale photovoltaïque en toiture en autoconsommation)

> Calendrier de mise en œuvre :

2024 à 2027

> Plan de financement :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	UDL	TOTAL
UDL	23 000 000					23 000 000

Université de Lille - Restructuration BU Pont de Bois à Villeneuve d'Ascq

La bibliothèque construite en 1970 abrite plus de 600 000 ouvrages, dont les ouvrages historiques de l'ensemble des universités lilloises. Elle est devenue vétuste et non conforme aux réglementations, les problématiques d'amiante empêchent aujourd'hui un entretien normal de l'immeuble. L'opération concerne la démolition du bâtiment et la construction d'un Learning center, s'appuyant sur un projet scientifique de valorisation des savoirs développés à l'université dans le domaine des sciences humaines et sociales et l'archéologie, ouvert sur un public diversifié et proposant des espaces de travail modulables. Au cœur de la stratégie pédagogique et scientifique de l'établissement, ce Learning center se veut un lieu ouvert à un large public, un lieu de valorisation de la recherche, de médiation scientifique et d'innovation pédagogique.

> Calendrier de mise en œuvre :

2021-2022 : finalisation de l'opération engagée dans le CPER 2015-2020

> *Plan de financement* :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	UDL	TOTAL
UDL	4 000 000			4 000 000		4 000 000

Institut Centrale Lille - Réhabilitation énergétique du bâtiment C à Villeneuve d'Ascq

Il s'agit de rénover l'enveloppe extérieure du bâtiment C d'une surface 4 862 m² qui comprend des salles d'enseignement au bénéfice des 1 200 étudiants de Centrale Lille. En 2019, un diagnostic sécurité incendie et structure a classé dans les interventions à faire d'urgence cette rénovation des façades. La dégradation du parement en façade en faïence et la chute d'éléments sont dues à la corrosion des armatures métalliques. Les travaux consisteront en un désamiantage, l'isolation des façades avec la pose d'un bardage et l'isolation des toitures terrasses, le remplacement des menuiseries et le désenfumage de 3 cages d'escalier.

> Calendrier de mise en œuvre :

Études préalables : 2021 ; Conception : 2022 ; Réalisation : 2023

> *Plan de financement* :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	Centrale Lille Institut	TOTAL
Centrale Lille Institut	2 702 000					2 702 000

École Nationale Supérieure des Arts et Industries Textile - Transition numérique au service d'un apprentissage innovant des technologies textiles à Roubaix

Le projet consiste en la rénovation et la transformation des locaux pour une surface de 3 175 m² dont 1 354m² d'ateliers pour 500 étudiants et un renforcement des infrastructures numériques. Il s'agit de mettre la réalité augmentée et la réalité virtuelle au service d'un apprentissage expérimental et innovant en favorisant les activités pédagogiques exploratoires par la mise en place d'un Laboratoire Textile Virtuel, d'enrichir les manières d'enseigner par un système de partage instantané des contenus pédagogiques, de rénover et requalifier des espaces informatiques permettant, à la fois d'améliorer la qualité des enseignements et de garantir aux étudiants des conditions d'études de qualité et modernes à l'ère du numérique, et enfin de moderniser les ateliers Textiles et créer des tiers-lieux scientifiques (salles d'enseignement interactives et participatives, un mini-fablab par atelier textile).

> Calendrier de mise en œuvre :

- Phase 1 : études 2021 - 1er trimestre 2022
- Phase 2 : travaux 2ème et 3ème trimestre 2022
- Phase 3 : mise à jour études 1er trimestre 2023, travaux 2ème et 3ème trimestre 2023
- Phase 4 : mise à jour études 1er trimestre 2024, travaux 2ème et 3ème trimestre 2024
- Phase 5 : mise à jour études 1er trimestre 2025, travaux 2ème et 3ème trimestre 2025

Ce projet peut être ainsi séquencé par tranche, certaines peuvent éventuellement s'étaler jusqu'à 2027 selon le calendrier de financement et les contraintes d'exploitation.

> *Plan de financement* :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	ENSAIT	TOTAL
ENSAIT	1 100 000	1 100 000				2 200 000

ENSAM Campus de Lille - Mise en étanchéité des toitures à Lille

Il s'agit de la rénovation complète des toitures dans les ateliers abritant des laboratoires pédagogiques et de recherche pour rouvrir des locaux fermés pour cause de dangerosité (affaiblissement et chutes de parties de toiture). Les travaux de toiture concernent 7 000 m² de remplacement des couvertures zincs et tuiles mécaniques, des chéneaux.

> Calendrier de mise en œuvre : 2023

> *Plan de financement* :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	ENSAM	TOTAL
ENSAM	2 100 000					2 100 000

Institut Mines Telecom Lille Douai – Campus du futur ‹‹ Learning Center ››

Ce projet vise à concrétiser le nouveau modèle pédagogique, axé sur la transition numérique : transformer les espaces et les usages pour les adapter à la croissance des flux, aux attentes d'une nouvelle génération d'apprenants et répondant à des objectifs d'individualisation des parcours. Le projet se situe sur le site ‹‹ Bourseul ›› de Douai et consiste en la rénovation d'un espace de plus de 800 m² où se trouve l'actuel centre de documentations (créé il y a près de 30 ans). Il s'agit de recréer un espace convivial combinant les ressources d'une bibliothèque et un environnement numérique de pointe et fournissant les services suivants pour les étudiants (1 200) et les enseignants (150) : développer et promouvoir une offre de services pour la pédagogie et la recherche ; constituer un fonds documentaire de référence et en faciliter l'accès (y compris aux partenaires extérieurs) ; accompagner l'innovation et les savoir-faire pédagogiques dans le domaine du e-learning.

> Calendrier de mise en œuvre :

2022-2023

> *Plan de financement* :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD62	Douaisis Agglo	IMT Lille Douai	TOTAL
IMT Lille Douai	670 000	430 000			200 000	1 300 000

Institut Mines Telecom Lille Douai - Campus du futur ‹‹ EcoCampus Bourseul ››

Il s'agit de développer le pilier ‹‹ transition écologique ›› du Campus du Futur, axé sur la transition énergétique et environnementale en adaptant les espaces extérieurs au ‹‹ zéro rejet ›› pour préserver les ressources naturelles et en réintroduisant nature et biodiversité sur le campus. Le site Bourseul d'IMT Lille Douai, datant de l'après-guerre, constitue un site artificialisé/imperméabilisé à plus de 70%. L'objectif principal du projet ‹‹ Eco-campus Bourseul – Nature en ville ›› consiste à réintroduire la nature et la biodiversité sur l'ensemble de son site, au cœur de la ville de Douai.

Les lignes directrices de ce projet de réaménagement et de restructuration sont :

- Assurer une désimperméabilisation et une renaturation des sols,
- Réaliser l'infiltration de l'ensemble des eaux à la parcelle (au lieu d'un rejet réseau actuellement),
- Réintroduire la nature/biodiversité en ville, en lien notamment avec la présence du canal de la Scarpe en périphérie immédiate du site,
- Constituer à l'échelle de la ville de Douai un îlot fraicheur.

> Calendrier de mise en œuvre :

2022-2024

> *Plan de financement* :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	Douaisis Agglo	Ville de Douai	IMT Lille Douai	Autres (à définir)	TOTAL
IMT Lille Douai	1 800 000				800 000	1 000 000	3 600 000

IV.2.1.b - LOGEMENT ÉTUDIANT

CROUS AMIENS - Réhabilitation et restructuration du bâtiment de la résidence Saint Firmin à Amiens

Le projet consiste en la réhabilitation complète (énergétique, désamiantage, accessibilité, redistribution) de la résidence St Firmin, accompagnée d'une construction de 20 studios qui permet de réaliser une liaison physique entre la résidence universitaire du Castillon (300 chambres) et la résidence Saint Firmin. Cette liaison permettra une mutualisation des moyens humains, matériels et des espaces communs aux étudiants. Ce projet permettra de réaliser un ensemble immobilier cohérent, énergétiquement performant, accessible, à 500m du campus de la Citadelle accueillant environ 4 000 étudiants.

> Calendrier de mise en œuvre :

Études de programmation : 2022 ; Marché de maitrise d'œuvre : 2022/2024 ; Travaux : 2024/2025

> Plan de financement :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD80	CAAM	CROUS	CNOUS	TOTAL
CROUS d'Amiens	3 150 000					1 350 000	4 500 000

CROUS LILLE - Réhabilitation et restructuration du bâtiment Jean Zay de la résidence Maupassant à Lille.

Le bâtiment Jean Zay est un bâtiment de 169 logements qui n'a pas été rénové depuis 1990. Le projet consiste en une réhabilitation-restructuration complète (énergétique, désamiantage, accessibilité) afin de répondre au niveau de confort minimum attendu par les étudiants. La majorité des logements sera de type T1 et 25% des logements resteront en chambres de 9m².

> Calendrier de mise en œuvre :

Le démarrage prévisionnel est prévu en 2022 avec une fin de travaux en 2025.

> Plan de financement :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	CROUS	TOTAL
ETAT ou CROUS de Lille	4 850 000				27 000	4 877 000

CROUS LILLE - Extension du Restaurant Universitaire - Mont Houy 2 à Aulnoy Lez Valenciennes

Afin d'adapter sa capacité d'accueil à la croissance prévisionnelle des effectifs étudiants liée à la création d'un Institut National des Sciences Appliquées et à la relocalisation de certaines formations sur le campus Mont Houy, le CROUS de Lille envisage de réaliser une extension de 300M2 du restaurant universitaire de Mont Houy 2. Cela permettrait de créer 150 nouvelles places assises supplémentaires et offrir plus de 60 000 repas supplémentaires.

> Calendrier de mise en œuvre :

Année 2022 - 2024

> Plan de financement :

Maitre d'ouvrage	ETAT	REGION	CD59	MEL	CROUS	TOTAL
CROUS de Lille	547 000				473 000	1 020 000

IV.2.2 - Soutenir la recherche comme vecteur d'excellence

En matière de recherche, l'enjeu est de consolider les pépites régionales et soutenir des projets émergents d'avenir. Le CPER permettra à la fois de consolider des projets qui ont fait leurs preuves (soit dans différents cadres comme le PIA ou autre labellisations, soit dans le cadre des précédentes programmations du CPER), et d'initier de nouveaux projets émergents, facteurs de développement et de dynamisme pour la région. Cet enjeu prend force dans une logique de croisements entre les priorités nationales et régionales au sein de projets portés par les politiques de sites et les projets mutualisés qui renforcent une dynamique régionale sur des thématiques majeures. Les projets, adossés à des laboratoires de recherche reconnus, ont pour ambition de maintenir une croissance intelligente/vertueuse et durable, de développer des activités innovantes/novatrices en phase avec les enjeux économiques, environnementaux et sociétaux du territoire.

Le soutien à la recherche publique dans le cadre de ce CPER viendra conforter le lien entre recherche publique et collaborative, avec comme objectifs de :

- Structurer en concentrant les forces et les moyens de recherche autour d'équipements mi-lourds, en regard avec les infrastructures nationales et les pistes de spécialisations intelligentes de la S3 (tableau en annexe), vecteur d'une augmentation des compétences et du PIB d'un territoire,
- Susciter encore plus les interactions ‹‹ recherche publique – recherche privée ››, sources de progrès primordial pour le territoire, et terreau nécessaire pour attirer encore plus de recherche privée et appliquée,
- Renforcer la formation des personnels à et par la recherche.

Compte tenu des enjeux spécifiques de la région, des forces reconnues en présence et des potentiels d'emploi associés, les priorités thématiques relèveront de 4 grands champs : environnement & bio-économie, santé, technologies (notamment : mutualisation des services et infrastructures numériques des établissements, autonomie énergétique, mobilité, connaissance sur les matériaux avancés), territoires et mutations de la société. Elles participeront ainsi à positionner la région sur des secteurs où le leadership est reconnu ou incontournable pour bâtir la région de demain.

IV.2.2.a - Projets contribuant à la thématique Environnement & Bio-économie :

Projet BIHAUTSECO de France - Les bioressources végétales et microbiennes et l'innovation technologique au service de la Bioéconomie, dans les Hauts-de-France

Le projet regroupe la totalité des laboratoires de recherche dans le domaine de la bioéconomie des établissements et organismes ESRI en région et vise ainsi à participer activement à la compétitivité de la région Hauts de France dans ce secteur porteur. Les objectifs sont :

- La maîtrise et la production de bioressources/biomasse, notamment au travers de l'amélioration variétale et l'agro-écologie dans un contexte de changement climatique, tout en prenant en compte la variabilité des ressources ;
- Le criblage des biomolécules d'origine végétale ou microbienne actives et de leurs conditions d'obtention (chimie durable et bioprocédés) et notamment la mise en forme de produits d'intérêt issus de la matière première renouvelable ;
- La valorisation de ces biomolécules via l'étude de leurs potentialités applicatives, en particulier, dans les domaines phytosanitaires (agents de biocontrôle), de la sécurité alimentaire (biopréservation), des aliments-santé, des bioproduits pour l'industrie ou de l'énergie (biogaz).

Ce projet est basé sur une recherche amont d'excellence, une recherche appliquée et une politique de valorisation avec de fortes retombées économiques attendues à l'échelle régionale et nationale.

> Calendrier de mise en œuvre : 2021-2029

> Plan de financement :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
UPJV et U Lille	2 700 000	5 510 000			500 000		8 710 000

Projet ECRIN - Environnement Climat – Recherche et INnovation

Le projet porte sur l'acquisition de connaissances scientifiques et le développement de l'innovation et la valorisation de la recherche en Environnement. L'objectif est de mieux identifier et comprendre les impacts du changement climatique sur la physico-chimie de l'atmosphère, la santé, les services écosystémiques et de proposer des actions d'adaptation et d'atténuation basées sur les résultats scientifiques, tout en développant des partenariats public-privé dans une perspective de réduction de l'empreinte environnementale. Grâce à l'observation des modifications de l'environnement, ce projet proposera des mesures adéquates d'adaptation ou d'atténuation afin de faciliter la transition énergétique et environnementale, qu'il s'agisse d'innovations technologiques, de politiques d'aménagement du territoire ou d'accompagnement de nouvelles pratiques collectives ou individuelles. Le projet ECRIN ambitionne de mieux comprendre en quoi le changement climatique et plus largement les changements environnementaux (qualité de l'air, de l'eau...) liés à l'activité humaine affectent la santé et la biodiversité. La compréhension de ces impacts représente un enjeu majeur de l'échelle régionale et humaine.

> Calendrier de mise en œuvre : 2021-2027

> Plan de financement :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
ULCO et U Lille	2 180 000	6 640 000					8 820 000

Projet IDEAL - approche Intégrée des DEfis mAritimes et Littoraux

Le projet propose de développer la recherche dans son apport au maintien et au développement de la biodiversité pour préserver les écosystèmes, gérer et valoriser durablement les ressources biologiques marines. L'objectif est de renforcer deux plateformes d'expertise marine, unique au niveau national et européen, pour accroitre les recherches de pointe et ainsi répondre aux défis lies aux enjeux de la conservation et de la gestion écosystémique des ressources marines et leurs valorisations dans un environnement sous contraintes. En associant plateaux technologiques et recherche scientifique, il acquiert une spécificité par rapport à d'autres territoires, celle d'aborder l'ensemble des problématiques liées aux ressources marines vivantes, depuis la mer jusqu'à l'assiette du consommateur. Interdisciplinaire, multi-établissements et multi-organismes (A2U, U Lille, ANSES, CNRS, IFREMER) bénéficiant d'un partenariat élargi (A2U, ULille) mais aussi d'ac-

teurs socio-économiques (pôle de compétitivité national des produits aquatiques Aquimer, Parc marin des Estuaires Picards et mer d'Opale, Plateforme d'Innovation Nouvelles Vagues et centre national de la mer Nausicaa).

> Calendrier de mise en œuvre : 2021-2029

> Plan de financement :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	CD62	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
ULCO	1 600 000	4 490 000			500 000		6 590 000

IV.2.2.b - Projets contribuant à la thématique Santé

Projet ARIANES - Association de Recherche et Imagerie Avancée en Neurosciences et Santé mentale

L'exploration des pathologies neurologiques et psychiatriques grâce à l'acquisition d'une IRM 7T permettra l'identification de biomarqueurs qui alimenteront des algorithmes d'intelligence artificielle (IA) qui permettront l'amélioration de la lecture des imageries IRM. Le projet s'appuie sur des compétences reconnues du LABEX DISTALZ, du centre lillois LiCEND et l'UMR (LilNCog). L'objet du projet est d'importance, il permettra de mieux comprendre les mécanismes physiopathologiques impliqués dans les maladies neurologiques et en santé mentale. Il permettra également d'identifier, valider et modéliser de nouveaux marqueurs IRM par traitement du signal et IA pour la prédiction du handicap en neurosciences dans le cadre d'une médecine personnalisée. Enfin, il générera des protocoles communs d'imagerie en neurosciences et santé mentale, une télé-expertise en pathologie neurologique et une base de données commune dans le cadre des projets de recherche. Le projet ARIANES s'inscrit comme un projet structurant et fédérateur pour la recherche fondamentale et clinique en neurosciences au sein de la région Hauts-de-France, contribuant à la création d'un Institut Neurosciences en cohérence avec les orientations stratégiques des pouvoirs publics, notamment en développant des outils prédictifs et/ou thérapeutiques.

> Calendrier de mise en œuvre : 2021-2029

> Plan de financement :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
U Lille	3 000 000	4 100 000	1 000 000		2 500 000		10 600 000

Projet MOSOPS - Modélisation, Simulation, Optimisation des impacts, des Soins et des Parcours de Santé

Le projet a pour objectif de modéliser, simuler et optimiser les impacts, les soins et les parcours de santé des patients. Il se base sur deux approches complémentaires participant au même objectif d'améliorer la prise en charge des patients en région : l'analyse des impacts vise à modéliser les effets des substances pharmacologiques ou toxiques sur les barrières de l'organisme et le cerveau ; l'optimisation des soins à travers une amélioration de l'accessibilité et le développement d'outils d'aide à la décision dans les techniques innovantes de chirurgie (chirurgie robotisée…) ainsi qu'une approche d'activité physique. A l'échelle des groupements hospitaliers du territoire (GHT), ces outils d'aide à la décision permettront également de modéliser et proposer des schémas d'une carte médicale de territoire. Pour ce faire, le projet s'appuiera sur 14 laboratoires reconnus, des dispositifs du PIA (Simusanté, Figures, Smart angel, Aspie friendly), alliant des compétences en santé, biologie, e-santé et des plateformes techniques. Avec des retombées attendues en termes de santé publique par l'optimisation des soins et du parcours de soins, le partenariat public-privé déjà bien positionné, verra ses collaborations se renforcer dans le domaine des technologies innovantes pour la santé.

> Calendrier de mise en œuvre : 2021-2029

> Plan de financement :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
UPJV	1 000 000	3 220 000			100 000		4 320 000

Projet RESIST-OMICS - Résistances, Complications, facteurs de vulnérabilité et approche holistique pour les Innovations Thérapeutiques dans les Maladies Inflammatoires et Infectieuses

L'objet du CPER-ReslsT-omics est de structurer et fédérer la recherche sur les maladies inflammatoires et infectieuses en Hauts-de-France en s'appuyant sur un socle d'excellence scientifique alliant recherche fondamentale, recherche translationnelle et recherche clinique, et ainsi ambitionne de faire de la région Hauts-de-France un leader en innovation thérapeutique au profit des malades atteints de pathologies inflammatoires et/ou infectieuses. Le projet s'articulera autour de la résistance aux traitements et des complications des maladies inflammatoires et/ou infectieuses afin de proposer des solutions innovantes et personnalisées aux patients, l'importance des facteurs de vulnérabilité (âge, comorbidité cardio-vasculaire, diabète, obésité) dans la gravité des maladies infectieuses ayant été démontrée. C'est également vrai pour les maladies inflammatoires où ces facteurs impactent significativement la morbi-mortalité. La pandémie de Covid-19 renforce la nécessité d'un CPER alliant inflammation et infection.

> Calendrier de mise en œuvre : 2021-2029

> Plan de financement :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
U Lille	1 200 000	4 670 000	2 000 000		200 000		8 070 000

Projet TECHSanté – Technologies pour la santé

Le projet s'inscrit dans deux priorités :

- La santé avec le développement de dispositifs médicaux et thérapeutiques personnalisés, le soutien et la création de plateformes à la pointe de la technologie (bioconstruction, MTI, e-santé et OMICs).
- L'innovation pour la cohésion territoriale avec le développement de formations en technologies pour la santé, du bioentrepreneuriat, du transfert de technologies vers les entreprises ou la création de startups.

Les enjeux de ce projet sont d'accroître et accélérer le développement de dispositifs et procédés médicaux innovants et personnalisés, à terme valorisables et commercialisables dans les domaines Santé Numérique et Dispositifs Médicaux, (bio) matériaux (ex : polymères, textiles innovants), Dispositifs Médicaux personnalisés (prothèse à façon, robotique médicale), Dispositifs Médicaux fonctionnalisés.

> Calendrier de mise en œuvre : 2021-2029

> Plan de financement :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
U Lille	80 000	3 920 000	1 000 000				5 000 000

IV.2.2.c - Projets contribuant à la thématique Technologies

Projet CHEMACT - Chimie et Matériaux à la croisée des transitions

Le projet a pour objectif d'apporter des solutions durables pour l'élaboration de nouveaux matériaux à fonctionnalités ciblées tout en assurant leur recyclabilité. Il s'appuiera ainsi sur un continuum de recherches amont/aval, intrinsèquement interdisciplinaires, il comporte un fort potentiel d'innovation tant en matière de synthèse, caractérisations avancées, transformations et valorisation. Le projet se basera sur les résultats acquis des CPER 2015-2020 ARCHI-CM et RMN 1,2 GHz avec un élargissement thématique étayé par une évolution marquée en termes de méthodes et d'outils vers la chimie et les matériaux de demain. Ce nouveau projet bénéficiera de la mise en service du bâtiment de l'Institut Chevreul, qui accueillera dans des conditions optimales des plateformes et installations permettant aux unités de recherche de réaliser un grand nombre de projets partenariaux qui apporteront un effet de levier important aux financements du CPER.

> Calendrier de mise en œuvre : 2021-2029

> Plan de financement :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
U Lille	1 000 000	6 860 000	2 500 000		250 000		10 610 000

Projet CORNELIA - CO-construction RespoNsablE et durabLe des technologies de l'Intelligence Artificielle

CornelIA, collectif régional en intelligence artificielle (IA), est un projet fédérateur à l'échelle de la région qui vise à renforcer la recherche d'excellence et intensifier les infrastructures nécessaires pour l'IA. Le projet pose les bases scientifiques d'une IA responsable et durable et ainsi son impact réel en termes de développement socio-économique. En proposant une approche allant de l'algorithme jusqu'à l'embarqué sur de nouvelles plateformes, en situation de laboratoire et conditions réelles, en impliquant les acteurs de la région Hauts-de-France, le projet est monté de manière originale autour de la

construction d'une chaine de valeur et de maturation des technologies. Le développement de l'IA et des technologies associées posent de nombreux défis pour la recherche mais aussi pour l'économie, l'emploi et plus généralement la société tels que la question de la soutenabilité du numérique et de l'IA. Il faut donc que ces technologies deviennent acceptables et utiles pour la société (IA responsable) et soutenables en termes de ressources et d'usage (IA durable). Processus de co-construction impliquant la recherche, le tissu socio-économique, les acteurs institutionnels et les citoyens, multi-structures (ULille, Centrale Lille, IMT, A2U, CNRS, INRIA, SATT-Nord), de recherche de haute qualité, le projet à fort rayonnement, contribuera au renforcement de la région dans ce sujet d'enjeu national.

> Calendrier de mise en œuvre : 2021-2029

> *Plan de financement* :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
Sites porteurs A2U et ULNE	1 300 000	4 010 000			150 000		5 460 000

Projet EE 4.0 - ENERGIE ELECTRIQUE 4.0

L'objectif de ce projet est de rendre l'énergie électrique adaptable aux besoins de chacun, flexible, disponible et durable. Le domaine du génie électrique en pleine mutation, son ouverture aux nouvelles technologies et son utilisation incitent le projet à se positionner via la création d'un écosystème favorisant une recherche d'excellence dans ce domaine. Ainsi le projet reposera sur un collectif pluridisciplinaire regroupant des équipes reconnues du domaine des sciences de l'ingénieur (Génie Électrique et des nouvelles technologies), des sciences humaines et sociales et impliquera des plateformes axées sur l'efficience et la fiabilité des machines électriques. La démarche permettra d'explorer le nouveau monde des possibles accessibles en Génie Électrique grâce à ces nouvelles technologies tout en se souciant des usages d'une part, et d'autre part d'accélérer leur transfert et leur appropriation par le tissu socio- économique régional.

> Calendrier de mise en œuvre : 2021-2029

> *Plan de financement* :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
U Lille	1 100 000	4 290 000					5 390 000

Projet IMITECH - Innovative and MIniaturized TECHnologies for a Sustainable and Connected Society

Le projet ambitionne la réalisation de micro-dispositifs communicants et embarqués à faible consommation d'énergie pour une société connectée et durable en région Hauts-de-France. Cela inclut les domaines de la production, récupération et stockage de l'énergie, les technologies de l'information à faible impact environnemental, les capteurs utilisés pour un suivi in situ de l'environnement, pour intégrer ces trois éléments dans une vision ‹‹ système ›› et cibler les aspects sociétaux de ces technologies, en particulier sur l'économie et les processus d'acceptabilité sociale. Les micro-dispositifs développés viseront quatre grands impacts : l'énergie en concevant des systèmes miniaturisés à faible consommation énergétique notamment dans les futurs bâtiments connectés (‹‹ smart building ››) ou dans les cultures agricoles ; l'environnement et l'économie circulaire liés à l'utilisation de nouvelles méthodes de fabrication écoresponsables ; ainsi que la société de par la réalisation des premières technologies capables de discerner les polluants, afin de mieux informer la population et l'adoption de ces dispositifs par les firmes de l'industrie micro-électronique et agricole.

> Calendrier de mise en œuvre : 2021-2029

> *Plan de financement* :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
U Lille	3 800 000	5 440 000			250 000		9 490 000

Projet MANIFEST

Le projet Manifest dédié aux matériaux pour l'énergie ambitionne de développer et renforcer la recherche dans le domaine de l'énergie dans la région Hauts de France via l'acquisition d'équipements performants et originaux dans la région. Le projet concernera notamment un enjeu majeur sur le territoire, mais aussi sur le plan national et européen : le stockage et la conversion de l'énergie, sa gestion, son intégration et sa sécurité. Neuf laboratoires de haute renommée et un EPIC (INERIS) s'associent pour proposer des technologies de stockage et de conversion de l'énergie performantes et durables, pour augmenter les performances énergétiques de ces systèmes de stockage et de conversion, et pour minimiser l'impact environnemental des technologies mobilisées et optimiser le modèle économique associé à chaque technologie et, de facto, favoriser leur démocratisation et leur essor sur le marché. À travers la modélisation et l'utilisation de l'intelligence artificielle, il se trouve aussi à l'interface avec la transformation numérique.

> Calendrier de mise en œuvre : 2021-2029

> *Plan de financement* :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
UPJV	1 500 000	3 480 000			200 000		5 180 000

Projet RITMEA - Recherche et Innovation en Transports et Mobilité Eco-responsables et Autonomes

Le projet est porté par la fédération de recherche CNRS intitulée Transports Terrestres et Mobilités. Il impliquera des laboratoires de recherche de l'ensemble du territoire régional notamment des trois politiques de site (A2U, ULNE, UPHF-FUPL) et de l'UTC. Dans un secteur majeur de l'économie régionale, la structuration de la recherche régionale en Transport est un enjeu d'efficience notamment grâce à l'acquisition et au développement de moyens technologiques mi-lourds mutualisés entre les partenaires académiques et avec des partenaires industriels. Par ailleurs, le projet visera à développer des modèles, méthodes, techniques et outils pour améliorer les systèmes de transport (véhicules, infrastructure) et rationaliser leur usage pour plus d'efficacité, d'économie et moins d'impact environnemental grâce notamment à l'amélioration de la chaine logistique, au report modal et à l'étude des impacts sociaux économiques. Ce projet permettra ainsi de renforcer la visibilité internationale de la région et le transfert de technologie sur le thème des transports et de la mobilité, attirant ainsi de nombreuses collaborations académiques et industrielles avec des acteurs internationaux majeurs.

> Calendrier de mise en œuvre : 2021-2029

> *Plan de financement* :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
UPHF	3 120 000	6 630 000			380 000		10 130 000

Projet WAVETECH - Ondes et Matières pour le ‹‹ Deep Tech ››

Support à la transition numérique grâce au développement de l'ultra-haut débit, en très fort lien avec l'industrie et le tissu socio-économique régional, le projet WaveTech a pour vocation la conduite de recherches sur les sujets de la photonique, des ondes Térahertz (THz) et de la mécanique quantique. Une attention particulière sera portée à la topologie. Il générera des matériaux avec de nouvelles propriétés et fonctionnalités indispensables aux transmissions à ultra-haut débit (fibres optiques), en intégrant l'étude du cycle de vie des matériaux utilisés (industrie ou produits de consommation), avec des solutions innovantes de recyclage et de sécurité. La photonique en région bénéficie d'un très fort rayonnement, les équipements lourds demandés, uniques en France, contribueront à la spécialisation intelligente en région des matériaux fonctionnalisés et renforceront le leadership de la région dans ces sujets d'émergence nationale. Avec une approche interdisciplinaire, le projet réunira des personnes de culture variée (opticiens, chimistes, mathématiciens, physiciens, électroniciens) dans l'optique de développer plus encore l'impact de la connaissance des matériaux, de la topologie de la matière et de l'interaction entre onde et matière et son utilisation ou sa modélisation dans une démarche deeptech au sein des entreprises.

> Calendrier de mise en œuvre : 2021-2029

> *Plan de financement* :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
U Lille	1 500 000	6 640 000	2 500 000		500 000		11 140 000

IV.2.2.d - Projets contribuant à la thématique Territoires et mutations de la société

Projet ANAMORPHOSE – Le patrimoine sous le territoire, le territoire sous le patrimoine

Avec son envergure originale et nouvelle pour le territoire, ce projet a pour objet quatre éléments complémentaires :

- Interroger, à partir du cas de la région des Hauts-de-France, l'influence réciproque des patrimoines sur les territoires et des territoires sur les patrimoines et le rôle de cette influence dans la construction d'une identité territoriale :
- Structurer la recherche sur les patrimoines et les territoires en Hauts-de- France en l'abordant par le biais de l'écologie historique ;
- Faire converger des recherches nombreuses vers une étude générale des procédés de patrimonialisation et leurs influences économiques, sociales et environnementales ;
- Partager l'expertise scientifique avec des institutions politiques et culturelles ainsi qu'avec les citoyens et mettre la recherche au service de l'aménagement du territoire et du tourisme.

Interdisciplinaire, ce projet traitera de la spécificité et de la diversité des ‹‹ territoires ›› pour aborder de manière innovante les notions de ‹‹ patrimoine ›› et de ‹‹ territoire ›› et penser de nouvelles manières d'habiter et d'apprécier ce territoire. Les résultats initiés auprès de la région ont pour ambition de devenir des cas d'école transposables et utilisables dans le cadre de la construction de nouveaux territoires nationaux et internationaux.

> Calendrier de mise en œuvre : 2021-2029

> *Plan de financement* :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
U Artois	700 000	750 000					1 450 000

Projet ENHANCE - Embedding a Human Dimension in Cultural Heritage

Ce projet permettra de structurer un pôle de recherche Sciences et Cultures du Visuel qui vient de prendre la forme d'une fédération de recherche reconnue et s'appuiera sur une plateforme ancrée dans le territoire régional. A partir de synergies entre sciences humaines et sociales, sciences cognitives et sciences du numérique, ce projet structurera et revisitera les recherches sur le patrimoine culturel et les dispositifs numériques de visualisation, en prenant en compte les modes d'interaction qu'ils suscitent. Ainsi aux développements numériques qui associent réalité virtuelle et réalité augmentée, ENHANCE ajoutera la dimension humaine du point de vue de leurs contenus, de celui des utilisateurs, des modes d'interactions mis en œuvre. S'appuyant sur la plateforme IRDIVE, il bénéficiera d'un premier environnement propice en région au développement de projets dans le domaine des Industries Culturelles et Créatives (ICC) grâce à son implantation sur le site de la Plaine Images (150 entreprises dans le domaine des ICC) et son intégration dans les réseaux régionaux et nationaux. Ce projet développera une approche scientifique à forte potentialité de transferts vers la société et des réalisations technologiques permettant des reconstitutions numériques réalistes en lien avec l'histoire des Hauts-de-France et interfacées avec la TGIR national Huma-num.

> Calendrier de mise en œuvre : 2021-2029

> *Plan de financement* :

Maitre d'œuvre	ETAT	REGION	MEL	CAAM	Organismes de recherche	Auto financement	TOTAL
U Lille	1 050 000	1 350 000			375 000		2 775 000

Annexe : Implication des projets de Recherche du CPER 2021-2027 dans la S3 et par domaine de recherche

Projet	Smart Specialisation Strategy (S3) Hauts-de-France 2021-2027								Domaine de recherche
	Ambition Maritime	Bioraffinerie et bioressources durables	Contenus et médias interactifs	Economie circulaire et nouvelles fonctionnalités des matériaux	Efficacité Energétique décarbonné	Intelligence Artificielle embarquée	Santé de précision et maladies civilisationnelles	Transition sociétale et maîtrise des risques	
ANAMORPHOSE			Principale						Territoires et mutation société
ARIANE							Principale		Santé
BIHAUTSECO de France		Principale							Envrionnement et Bio-Eco
CHEMACT				Principale					Technologies
CORNELIA						Principale			Technologies
ECRIN					Secondaire			Principale	Envrionnement et Bio-Eco
EE 4.0					Principale				Technologies
ENHANCE			Principale						Territoires et mutation société
IDEAL	Principale				Secondaire				Envrionnement et Bio-Eco
IMITECH				Secondaire		Principale			Technologies
MANIFEST					Principale				Technologies
MOSOPS							Principale		Santé
RESIST OMICS							Principale		Santé
RITMEA				Secondaire		Principale			Technologies
TECSANTE							Principale		Santé
WAVETECH				Principale		Secondaire			Technologies

IV.2.3 - Soutenir l'innovation comme vecteur d'excellence

La région présente un écosystème riche d'opérateurs, de dispositifs et d'outils dédiés à l'innovation et au transfert de technologies. Certains relèvent de politiques nationales : instituts Carnot, structures de diffusion technologique, incubateurs de la recherche publique, instituts de recherche technologiques, etc. et s'articulent avec les cadres d'intervention, structures et dispositifs régionaux mis en place dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente contractualisée avec l'Union Européenne (S3).

En termes d'innovation, le CPER doit permettre de renforcer les écosystèmes au travers du soutien aux opérateurs et dispositifs de transfert de technologies relevant d'un label du ministère ou de politiques régionales. Il est nécessaire de renforcer les étapes clefs de la chaîne de valeur allant de la R&D à la mise en place sur le marché d'un produit. L'accompagnement de structures impliquées dans ce cercle vertueux est nécessaire, car elles contribuent au développement de l'économie en région, en accompagnant les entreprises et en particulier les PME, constituant l'essentiel du tissu industriel en région Hauts-de-France, dans leur accession à des technologies, éprouvées et porteuses.

La diffusion des technologies et leur appropriation par l'ensemble du tissu économique régional est essentiel pour maintenir et conforter la compétitivité des entreprises sur le territoire. Cela représente un enjeu majeur notamment à destination des PME TPE des Hauts-de-France en tant que levier d'action pour leur développement, leur compétitivité ainsi que pour le maintien et la création d'emplois. Le soutien du CPER vise à consolider et à renforcer le potentiel de transfert de technologies au sein du monde socio-économique.

IV.2.3.a - Soutien aux structures de transfert de technologie et aux centres techniques

Le soutien vise à renforcer l'action des acteurs des écosystèmes d'innovation (centres et plateformes de transfert de technologies, centres techniques, structures de diffusion technologiques, notamment les opérateurs labellisées CRT-CDT-PFT par l'Etat), dans leur capacité à réaliser la diffusion et le transfert de technologies, principalement au bénéfice des PME et TPE, pour des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Leurs missions de conseil en développement technologique, relevant en particulier d'une mission d'intérêt commun, pourront être soutenue par une subvention couvrant une partie des dépenses de fonctionnement (salaires et coûts directs liés à la mission). Pour les structures disposant de moyens matériels pour assurer le transfert de technologies, des appels à projets R&D seront initiés tous les ans à l'initiative de d'Etat avec pour vocation d'assurer le ressourcement scientifique préférentiellement avec des laboratoires de recherche publique régionaux. Les financements de la Région contribueront également à l'accompagnement des projets de R&D et d'Innovation ainsi que les investissements nécessaires à leur développement. Ces soutiens ont pour finalité de consolider et de renforcer le potentiel de transfert de technologies au sein du monde socio-économique.

IV.2.3.b - Soutien à l'animation de l'écosystème d'innovation

L'Agence Hauts-de-France Innovation Développement (HDFID) est une association qui contribue au travers de ses actions à consolider les dynamiques régionales de développement économique, d'entrepreneuriat, de recherche et d'innovation. En charge de l'animation des écosystèmes, HDFID est aussi l'opérateur sur lequel s'appuient l'Etat et la Région pour assurer l'animation et le suivi de la S3. En cela, et en référence aux Domaines d'Activités Stratégiques et aux Pistes de Spécialisation définis par la S3, HDFID porte des actions mutualisées au bénéfice des entreprises et des opérateurs, assure l'animation de différents réseaux (RERI, REVER…), réalise le reporting général d'activité ainsi que l'observation du développement économique régional.

HDFID déploie également une offre de services directe à destination des entreprises et des porteurs dans l'accompagnement de leurs projets d'innovation et de performance industrielle, en complémentarité et en subsidiarité avec l'ensemble des autres opérateurs de l'écosystème.

IV.2.3.c - Soutien aux Parcs d'Innovation labellisés en Hauts-de-France

La région est dotée d'un réseau de Parcs d'Innovation labellisés qui permet, dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente contractualisée avec l'Union Européenne (S3) et en partenariat avec les territoires infra- régionaux, d'accompagner les dynamiques d'entrepreneuriat, de création d'entreprises et de développement par l'innovation des porteurs de projet et des entreprises. Les parcs d'innovation sont en effet des lieux d'accueil thématiques privilégiés pour la création, le développement et l'implantation d'activités de hautes technologies, de services innovants et d'industrie d'avenir. Ils visent à créer un écosystème favorable pour les entrepreneurs des Hauts-de-France en leur permettant de fonder leur startup et de se développer de manière pérenne sur l'ensemble du territoire régional.

Au-delà du développement, de la création et de l'accélération d'entreprises innovantes, le rôle de ces parcs d'innovation est aussi de faciliter le transfert de technologies et le développement de la R&D confortant ainsi la compétitivité des entreprises régionales.

IV.2.3.d - Soutien aux Pôles de compétitivité

Les Pôles de Compétitivité ont été lancés par l'Etat depuis maintenant bientôt 15 ans avec pour objectif de regrouper, autour d'une thématique précise, des PME, des grands groupes et des organismes de recherche et de formation pour faire émerger des projets collaboratifs innovants de recherche et de développement. Le territoire des Hauts-de-France compte 7 pôles de compétitivité couvrant les grands secteurs économiques régionaux en lien étroit avec la stratégie de spécialisation intelligente contractualisée avec l'Union Européenne (S3). Ces Pôles de compétitivité représentent un maillon essentiel de l'écosystème innovation au niveau régional : accompagnement aux projets, accompagnement des entreprises et acteurs économiques, mises en relation, formations, évènements et manifestations divers, leviers d'attractivité notamment auprès de projets d'investissements exogènes.

Les pôles sont également le relais auprès des entreprises des programmes et dispositifs régionaux existants ou à venir (Programme régional Industrie du Futur, cybersécurité,...), ainsi que des programmes nationaux et européens. ils doivent contribuer à détecter des projets d'entreprises éligibles à ces derniers.

> Plan de financement IV.2.3

	ETAT	REGION	MEL	CAAM	TOTAL
Structures de transfert de technologie	2 900 000	32 000 000			
Ecosystème d'innovation		16 000 000			
Parcs d'innovations		14 000 000		3 500 000	
Pôles de compétitivité		18 000 000			

IV.3 - BREXIT - CONSOLIDER LA PLACE DE LEADER DU TRAFIC TRANSMANCHE

La mise en œuvre du Brexit, rend nécessaire l'engagement rapide d'opérations visant à maintenir et consolider la place de la façade maritime des Hauts-de-France comme leader européen du trafic transmanche. Cela a déjà engagé avec le développement de la ‹‹frontière intelligente›› par le système d'information partagé SI Brexit et la digitalisation de la supply chain (cargo community system à l'échelle de la façade des Hauts-de –France). L'engagement de l'État et de la Région se traduit aussi dans un écosystème digital, renforçant toute la chaîne logistique, prolongeant la frontière intelligente et déclinant le concept de smart port à l'échelle de la façade.

Des évolutions réglementaires ont été introduites par des directives qui mettent en place, au niveau européen, des nouveaux dispositifs pour l'entrée et la sortie sur le territoire Schengen des ressortissants de pays tiers :

- Le dispositif ETIAS : autorisation de voyage dans l'espace Schengen
- Le dispositif EES : enregistrement des entrées et sorties de l'espace Schengen avec vérifications biométriques

Avec le Brexit, la proportion de ressortissants de pays tiers voyageant par le port de Calais passe de 10% à près de 80%. L'enjeu pour le port est de s'assurer que les moyens humains, techniques et organisationnels pour assurer ces contrôles permettront de maintenir la fluidité du port pour garantir son attractivité.

Ces contrôles devraient être mis en place en 2022, les services de la Police Aux Frontières apportent les moyens humains et les ports auront la charge d'adapter leur organisation et de mettre en place des outils facilitant le contrôle des personnes dans les véhicules (à l'instar des e-gates dédiées aux personnes de nos aéroports), qui permettront d'assurer ces contrôles tout en maintenant la fluidité des places portuaires.

Par ailleurs, si le SI Brexit constitue une première brique de la frontière intelligente, de nouvelles synergies peuvent être envisagées afin d'intégrer au mieux le passage logistique par les Hauts-de-France, par le landbridge vers l'Irlande.

Les enjeux et la typologie d'action pouvant être soutenues dans le cadre du CPER sont les suivants :

- Mise en place des moyens technologiques pour réaliser les contrôles EES en préservant la fluidité pour les véhicules de tourisme et les poids-lourds ;
- Mise en place d'un système de Port Community System, plateforme digitale permettant d'améliorer la circulation de l'information entre les acteurs de la communauté portuaire et les usagers ou de CCS (Cargo Community System) permettant d'améliorer le suivi de marchandises transitant par les Hauts-de-France vers l'Irlande via le landbridge ;
- Développement de la ‹‹ block chain ›› pour mieux intégrer acteurs portuaires et chaînes de la logistique ;
- Equiper le réseau autoroutier des Hauts-de-France pour l'export et du Kent pour l'import pour la captation ciblée et maîtrisée de données douanières ou de transport routier de marchandises utiles à des fins d'animation de suivi logistique, de lutte contre la fraude, d'anticipation des contrôles français et britannique et d'optimisation des lieux de pause des poids lourds ;
- Localiser, sur les infrastructures dont le foncier est moins contraint, un véritable ‹‹ hub ›› de certification et de contrôle tant pour l'administration française que britannique.

> Plan de financement

ETAT	REGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80	TOTAL
0,7 M€	4 M€								

AXE V. FAVORISER LA MOBILITE DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES AU SEIN DES TERRITOIRES ET CONFORTER LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS

La région Hauts-de-France, territoire densément peuplé et polarisé, avec deux principaux attracteurs que sont la métropole lilloise au nord et l'Île-de-France au sud, connaît une très forte demande de mobilité des personnes, qui la place globalement au premier rang des régions françaises pour les flux domicile-travail.

De fortes disparités sont toutefois constatées sur le territoire, qui déterminent les différents enjeux en matière de développement d'infrastructures de transport et de déploiement de politiques de mobilité adaptées.

Améliorer l'accessibilité de la métropole lilloise nécessite de répondre à la demande massive de déplacements, tout en limitant les phénomènes de congestion routière et préservant ainsi l'attractivité économique du territoire. Cela s'appuie nécessairement sur l'amélioration de la capacité, de la fiabilité et de la performance des modes alternatifs lourds, et sur le développement de l'intermodalité. Il s'agit également de favoriser les usages plus collectifs de la route en développant le covoiturage et en aidant à l'insertion des transports en commun.

Au sud de la région, pour faciliter les échanges avec l'Île-de-France et l'accès à ses bassins d'emplois, le développement de nouvelles infrastructures ferroviaires (telles que la liaison Roissy-Picardie) et l'amélioration des interconnexions avec les lignes existantes des réseaux ferrés et de transports en commun sont les principaux axes de travail. Ils sont compatibles avec un modèle de développement vertueux du territoire, limitant la consommation d'espace et l'étalement urbain.

Dans les territoires moins denses, l'enjeu d'accessibilité pour tous se complète d'un enjeu de désenclavement et de sécurisation des déplacements, ainsi que d'un objectif de réduction des nuisances associées au transport. Ces enjeux se traduisent par une ambition forte pour diversifier les services et solutions de mobilité, avec des coûts et des niveaux d'usage adaptés.

La Région poursuivra son action en matière de sécurité en lien avec ses compétences en matière de transport/mobilités.

En cohérence avec le SRADDET qui intègre la planification régionale de l'intermodalité (PRI) et la planification régionale des infrastructures de transport (PRIT), le présent CPER prévoit de poursuivre la politique de développement des infrastructures structurantes nécessaires à la satisfaction des enjeux précités, mise en œuvre dans les précédentes contractualisations, et de la compléter par un volet ambitieux de financement et d'accompagnement de solutions de mobilité variées et complémentaires, facilitées par les nouveaux leviers offerts par la loi d'orientation des mobilités de décembre 2019.

En matière de mobilité de marchandises, la situation transfrontalière de la région et ses fortes capacités logistiques développées à partir d'un réseau dense d'infrastructures (autoroutes, TGV, Eurostar, canaux et, demain, le Canal Seine-Nord-Europe) en font la plaque tournante de nombreux flux. Outre un trafic routier dense, la dimension internationale de la région apparaît dans l'activité de ses ports. La façade littorale des Hauts-de-France fait partie du ‹‹ Northern Range ››, un axe qui va du Havre à Hambourg et qui concentre 48 % du trafic de conteneurs européens.

Malgré une prédominance globale du mode routier pour le transport de marchandises, incluant le fret conteneurisé, la région Hauts-de-France se distingue par une part modale des modes alternatifs supérieure à la moyenne nationale : 15 % pour le rail (contre 9,8 % en moyenne nationale) et 5,7 % pour le fleuve (contre 2,4 % en moyenne nationale). Facteur de compétitivité majeur, cette diversification modale est à préserver et amplifier afin de renforcer encore l'attractivité économique du territoire et lui permettre d'affirmer son positionnement de hub logistique, de manière compatible avec la préservation d'un cadre de vie et d'un environnement favorables à ses habitants actuels et futurs.

V.1 - CONFORTER L'EXECUTION DES PROJETS DEJA ENGAGES

Les CPER Nord – Pas-de-Calais et Picardie conclus en 2015 prévoyaient des projets qui n'ont pas tous été mis en œuvre fin 2020. Ils ont fait l'objet d'avenants prolongeant le volet Mobilité sur la période 2020-2022. L'ensemble des orientations de ces avenants, annexés au présent CPER, restent applicables pendant le premier tiers de la programmation du CPER 2021-2027.

Il s'agit ainsi, pour chaque sous-volet de la contractualisation 2015-2022 de l'Axe Mobilité, d'engager les opérations suivantes :

V.1.1 - Infrastructures routières

RN2 sécurisation de la forêt de Retz : réalisation des travaux.

RN25 aménagement du créneau de dépassement au sud de Beauval : réalisation des travaux

RN2 mise à 2×2 voies entre Laon et Avesnes sur Helpe :

- Poursuite des études d'itinéraire et des déviations de La Capelle et Froidmont-Cohartille
- Réalisation des travaux du créneau à 2×2 voies de Voyenne, cette opération bénéficiant des crédits du plan de relance.

RN17 élargissement à 2×2 voies de la section Vimy-Avion : fin des travaux

RN2 mise à 2×2 voies de la section entre Beaufort et Avesnes-sur-Helpe : démarrage des études opérationnelles

RN2 contournement de Maubeuge : co-financement du projet sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental du Nord.

Requalification environnementale/protection contre le bruit A21/A211 : réalisation des travaux. Cette opération mobilise des crédits du plan de relance.

Optimisation des infrastructures donnant accès à la métropole lilloise : poursuite des études et/ou des travaux sur les opérations du SDAGT, la mise en place de voies réservées, la résorption des points noirs de congestion. Hormis pour ce dernier point, ces opérations mobilisent des crédits hors CPER et mobiliseront également des crédits du plan de relance, notamment sur les voies réservées.

V.1.2 - Infrastructures ferroviaires

Lignes de desserte fine du territoire :

- Régénération de la ligne Lourches - Valenciennes : travaux en 2021
- Modernisation de l'étoile ferroviaire de St Pol sur Ternoise :
- Surcoût covid pour les travaux des branches St Pol – Etaples et St Pol – Béthune, s'achevant en avril 2021
- Engagement en décembre 2020, en vue des travaux de la branche St Pol – Arras démarrant mi-2021. Il s'agit pour l'État de crédits issus du plan de relance.
- Régénération de la ligne Douai – Cambrai : études de niveau projet et engagement des travaux en fin d'échéance
- Régénération des ouvrages d'art de la ligne Beauvais – Abancourt – le Tréport : engagement des travaux
- Régénération de la ligne Abbeville – Eu – le Tréport : poursuite des études opérationnelles
- Régénération de la ligne Crépy – Laon : travaux de régénération de l'ouvrage d'art de Soissons, avant poursuite de la régénération de cette ligne reprise dans le réseau structurant par SNCF Réseau
- Régénération de la ligne Laon – Hirson : poursuite des études opérationnelles
- Régénération de la ligne Boves – Compiègne : poursuite des études opérationnelles

Valenciennes – Mons : travaux de régénération de la ligne et études préliminaires de réouverture du point frontière

Modernisation de la voie mère de Calais

Nœud de Creil : aménagements de voies

Gare de Creil : accessibilité passerelle ferroviaire

Études opérationnelles du Projet Roissy – Picardie

Études long terme :

- Étude de l'accessibilité de l'Aisne à l'Ile-de-France et au bassin d'emploi Roissy : cette étude préliminaire de faisabilité porte sur la virgule de Soissons, projet permettant de relier le sud de l'Aisne à l'Île-de-France et notamment à Roissy, au niveau de la commune de Mitry, sur la ligne Paris-Laon. Elle a été engagée en 2021.
- Accompagnement des études engagées dans le cadre des travaux de la plateforme services et infrastructures Nord.
- Études d'opportunité relatives au déploiement des SEM sur l'étoile ferroviaire de Lille à échéance de juin 2021 puis études de faisabilité engagées fin 2021.

V.1.3 - Infrastructures fluviales

- Phase 2 du projet MAGEO / Reconstruction du pont de Mours,
- Premières phases de l'allongement de l'écluse de Quesnoy-sur-Deûle,
- Achèvement du recalibrage de la Deûle,
- Premières phases du recalibrage de la Lys,

- Premières phases de la remise en navigation du canal de Condé-Pommeroeul,
- Poursuite des études de doublement de l'écluse de Fontinettes,
- Complément de la fiabilisation de l'écluse de Fontinettes,
- Complément des études relatives à l'estacade de Venette,
- Préparation des travaux relatifs à l'estacade de Venette (démarrage 2022 ou 2023)
- Etudes relatives à l'aire de virement de Longueil-Sainte-Marie,
- Fin des travaux de remise en navigation du canal de la Sambre à l'Oise
- Poursuite des opérations de préparation de la téléconduite et de gestion du trafic et de la ligne d'eau

V.1.4 - Infrastructures portuaires

Les opérations portuaires de l'avenant au CPER 2015-2022 qui bénéficiaient au GPMD ont toutes été engagées, l'abondement par les crédits du plan de relance a permis de financer de nouvelles opérations.

V.2 - FAVORISER LES MOBILITES DECARBONEES ET L'INTEGRATION DES ENJEUX DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DANS LES INFRASTRUCTURES EXISTANTES

Ces enjeux alimenteront également les futurs travaux concernant la future programmation 2023, des modalités d'intervention distinctes sont ainsi précisées pour les périodes 2021-2022 et post-2022.

V.2.1 - Mobilités actives

Près de la moitié des déplacements automobiles concernent des trajets de moins de 3km, distance qui pourrait facilement être parcourue à pied ou à vélo. Le vélo est le mode de transport le plus rapide pour les trajets de moins de 3km pour les vélos classiques et de 5 à 8km pour les vélos à assistance électrique.

La mobilité active contribue à la protection de l'environnement (réduction des nuisances sonores, diminution des émissions de gaz à effet de serre, diminution des particules fines et autres polluants atmosphériques…), ainsi qu'aux bénéfices pour la santé des pratiquants.

Le vélo peut répondre aux enjeux majeurs de lutte contre la précarité et l'exclusion liée à la mobilité et de redynamisation des villes moyennes et de certains territoires ruraux.

Pour favoriser la pratique du vélo en milieu urbain, diverses mesures doivent être accentuées au niveau local, comme l'élaboration de règlement de circulation favorisant les déplacements des cyclistes qui cohabitent difficilement avec les voitures, la création d'aménagements cyclables de qualité, le développement des services, la sensibilisation… Ces actions sont également efficaces en milieu interurbain ou rural, où le potentiel du vélo pour certains déplacements quotidiens est élevé. Les modes actifs constituent des offres de rabattement très intéressantes pour les TC et les TER en permettant un accès très souple aux points d'arrêt tout en limitant le développement de parkings automobiles.

Le vélo a aussi un très fort potentiel touristique, notamment en milieu rural, qui reste largement à exploiter en région Hauts-de-France, à valoriser en direction du nord-ouest européen, des belges, des anglais, et en interne, pour du tourisme de court séjour, de bien-être. Tourisme fluvial et activités cyclables sont indissociables : 87% du réseau fluvial confié à VNF (navigable ou non) se situe à moins de 5km d'une véloroute inscrite au Schéma national des véloroutes, et sur les 2700km de véloroutes inscrites au schéma régional, 900 sont situées directement en bordure de voie d'eau.

Le développement de l'usage vélo nécessite un investissement régulier des collectivités pour la réalisation d'aménagements sécurisés, qualitatifs et lisibles : véloroutes, voies vertes, pistes cyclables, voies réservées des bus ouvertes aux vélos, bandes cyclables avec reconfiguration de la chaussée, aménagements de carrefours et de ‹‹ points-durs ››. Il s'agit d'assurer une continuité maximale des circuits, en articulation avec le schéma régional des véloroutes, adopté par la Région le 30 janvier 2020 et intégré au SRADDET, et les différents schémas directeurs cyclables départementaux.

Les objectifs portés par la Région et l'État (au travers de son plan national vélo) en matière de politique cyclable, en cohérence avec les objectifs départementaux, sont :

- De redonner une place au vélo et aux mobilités douces pour les déplacements du quotidien des habitants, par un maillage fin d'aménagements cyclables, aménagements cyclables sécurisés en milieu urbain et interurbain, réseaux points-nœuds en milieu plus rural ;
- De cibler particulièrement les coupures en milieux urbain et interurbain, les discontinuités d'itinéraires que constitue la traversée de voies ferrées, voies d'eau, axes routiers très fréquentés, carrefours dangereux, etc. dans une optique de sécurisation ;
- En lien avec ce réseau, d'y connecter les pôles d'échanges, gares, points d'arrêt ferroviaires ou de transports collectifs, les établissements scolaires, les grands équipements touristiques, grands sites historiques et culturels, les grands pôles d'emploi et employeurs ;
- D'encourager et d'accompagner (obligation LOM pour certaines gares) l'installation d'abris-vélos sécurisés à proximité des pôles d'échanges multimodaux, gares, haltes ferroviaires, ainsi qu'aux stations des réseaux de transports collectifs, d'aires de covoiturage afin notamment, en ce qui concerne le train, de soulager la contrainte du transport de vélos dans des rames voyageuses ;
- De développer le réseau régional de véloroutes (SR3V) en suivant des logiques de qualité, de préservation de l'environnement et reconquête de la biodiversité, et en renforçant la sécurité ou le jalonnement selon le contexte ;
- D'encourager l'aménagement d'itinéraires cyclables pour les voiries hors agglomération (obligation LOM lors de projets d'aménagements routiers) ;
- D'accompagner le développement de services cyclables, pool de vélos en location, garages à vélos et petites réparations, vélos en libre-service ;
- Tirer parti de la voie d'eau comme ossature des mobilités alternatives et des loisirs, notamment en facilitant l'accès aux berges. Les continuités cyclables et pédestres sont aménagées le long des canaux (dont le Canal Seine-Nord Europe). Elles s'inscrivent dans le maillage régional des véloroutes et voies vertes, ainsi que des chemins de grande randonnée.
- De renforcer la coordination des politiques cyclables entre l'État, la Région, les Départements et les Métropoles, en s'appuyant sur les différents schémas de planification des partenaires

Typologie de projets ou projets ou actions pouvant être soutenus :

- Véloroutes inscrites au SR3V
- Aménagements cyclables sécurisés en ville, dans les zones périurbaines proches du cœur d'agglo, entre les zones périurbaines (résorption discontinuités, points durs…)
- Aménagements cyclables sécurisés (urbain et interurbain) connectant le réseau régional avec les PEM, gares et haltes ferroviaires, avec les établissements scolaires, les grands sites touristiques et grands employeurs.
- Aménagements cyclables en milieu rural, réseaux points nœuds.
- Services vélo (stationnement vélo, garages à vélo, pool de vélos en location…) pour l'usage du vélo au quotidien et l'activité touristique dans tous les territoires.
- Stationnements sécurisés dans les PEM, gares et haltes ferroviaires, points d'arrêt des réseaux de transports collectifs, aires de covoiturage.

Calendrier de mise en œuvre et méthodologie

> Pour la période 2023-2027 :

La programmation des dispositifs d'investissement sur le volet vélo dans le cadre du CPER, pour la période 2023-2027, reposera sur le comité technique vélo de suivi du CPER, piloté par la Région et associant les services techniques de l'État, des collectivités contribuant au CPER (Départements et Métropoles de Lille et Amiens).

Une première phase technique permettra d'identifier l'ensemble des besoins d'aménagement au regard des objectifs et contraintes de la contractualisation, puis de construire les plans de financement associés.

Pour mener la première phase, le déroulement sera le suivant :

Étape 1 : partage du cadre de travail, définition de la méthode de travail et identification des financements mobilisables.

Étape 2 : définition des objectifs attendus et des caractéristiques des opérations envisageables (calendrier, critères socio-économiques, coûts, typologie en lien avec les schémas de planification des partenaires…)

Étape 3 : construction de scénarios de co-financements selon cadrage national en lien avec les travaux du COI et la trajectoire LOM et la volonté des collectivités ;

Une seconde phase de négociation sera menée par le Préfet de région et le Président de région, en lien avec les Préfets et exécutifs des départements et agglomérations, et visera à arbitrer les choix en vue d'une contractualisation fin 2022.

Plan de financement

> Pour la période 2021-2022 :

État : Appels à Projets nationaux annuels du plan national vélo, crédits DSIL

Région : Crédits régionaux selon la Politique Vélo routes voies vertes adoptée le 30 mars 2021

V.2.2 - Développement de l'usage des transports collectifs

Le développement de l'usage des transports collectifs répond à plusieurs priorités :

- Favoriser le report modal, en offrant une alternative aux usagers des véhicules motorisés pour leurs déplacements du quotidien
- Améliorer l'accessibilité des territoires pour tous, qu'il s'agisse d'accéder à l'emploi ou aux services (équipements de santé, d'éducation, culturels, commerces et services publics, ...)

Le SRADDET fixe l'objectif d'atteindre une part modale de 10 et 12 % pour les TC en région, de diminuer les temps de déplacement dans les TC et d'améliorer la qualité des transports collectifs et des services de mobilité, y compris dans les territoires peu denses.

L'atteinte de ces objectifs repose sur :

- Le développement de l'offre (renforcement ou création) partout où elle est insuffisamment dimensionnée pour être attractive ou répondre aux besoins de déplacement
- L'amélioration du maillage du territoire et de l'intermodalité, pour faciliter les ruptures de charge et permettre une continuité des chaînes de déplacement
- L'amélioration de la qualité de service (régularité, fréquence, amplitude horaire) des lignes existantes
- le développement des services de mobilité (information et billettique multimodales, etc.)

Le modèle de financement des TC a été particulièrement fragilisé par la crise sanitaire depuis mars 2020, avec :

- Une fréquentation qui a très fortement chuté par l'effet cumulé de la baisse du nombre de déplacements et de la perte de confiance dans les transports collectifs
- Des recettes fiscales et commerciales en baisse
- La nécessité de maintenir une offre quasi nominale dès le premier déconfinement, afin de satisfaire les besoins de déplacements dans le respect des mesures sanitaires

Si un dispositif d'aides a permis de compenser en partie les pertes financières durant la crise, la pérennité du modèle économique est questionnée. Fin 2020, le ministère chargé des transports a confié une mission à Philippe Duron, qui a formulé des propositions visant à consolider le modèle économique des différents transports en commun et leur adéquation avec les besoins des territoires. Le rapport de la mission pourra alimenter les priorités d'investissement pour la période 2023-2027.

Typologie de projets ou projets ou actions pouvant être soutenus :

- Investissements propres de la Région ou des AOM en matière de transports collectifs routiers ou guidés, en particulier pour créer ou renforcer les lignes structurantes, créer des sites propres, aménager des voies réservées sur autoroutes..., susceptibles d'offrir une alternative compétitive à l'autosolisme dans les zones urbaines comme dans les zones peu denses non desservies par le train.
- Investissements des AOM, dans les agglomérations de taille modeste, en faveur de la qualité de service des TC : priorités aux feux, aménagements de voirie
- Acquisition de véhicules propres (ou zéro émission)
- Pôles d'échanges multimodaux et parcs-relais
- Systèmes d'information multimodaux, systèmes billettiques multimodaux/interopérables, et l'association de ces systèmes en services intégrés (MaaS), notamment ceux qui intègrent les transports urbains et les transports périurbains /régionaux.

Calendrier de mise en œuvre et méthodologie

> Pour la période 2023-2027 :

La programmation des dispositifs d'investissement pour les transports collectifs, dans le cadre du CPER, pour la période 2023-2027 reposera sur le comité technique Transports Collectifs de suivi du CPER, piloté par la Région et associant les services techniques de l'Etat, des collectivités contribuant au CPER (Départements et Métropoles de Lille et Amiens).

Une première phase technique permettra d'identifier l'ensemble des besoins au regard des objectifs et contraintes de la contractualisation, puis de construire les plans de financement associés.

Pour mener la première phase, le déroulement sera le suivant :

Étape 1 : partage du cadre de travail, définition de la méthode de travail et identification des financements mobilisables.

Étape 2 : définition des objectifs attendus et des caractéristiques des opérations envisageables (calendrier, critères socio-économiques, coûts...)

Étape 3 : construction de scénarios de co-financements selon cadrage national en lien avec les travaux du COI, des conclusions de la mission Duron, de la trajectoire LOM et de la volonté des collectivités ;

Une seconde phase de négociation sera menée par le Préfet de région et le Président de région, en lien avec les Préfets et exécutifs des départements et agglomérations, et visera à arbitrer les choix en vue d'une contractualisation fin 2022.

Plan de financement

> Pour la période 2021-2022 :

Etat : mise en œuvre de l'Appel à Projets national Transports collectifs et pôles d'échanges multimodaux (en fonction de l'éligibilité des dossiers présentés selon les critères définis par cahiers des charges) et des crédits DSIL.

Région : Crédits régionaux au titre de la politique Transports collectifs en site propre et 3ème révolution industrielle

V.2.3 - Accompagner la déclinaison opérationnelle de la LOM dans les territoires

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) promulguée le 24 décembre 2019, vise pour principaux objectifs à réduire les inégalités territoriales, à renforcer les offres de déplacements du quotidien, à accélérer la transition écologique ou encore à améliorer l'efficacité des transports de marchandises. Cette loi composée de 189 articles comporte des dispositions complexes devant faire l'objet de nombreux décrets d'application.

Cinq grandes mesures de la LOM visant l'amélioration de la mobilité des personnes au quotidien peuvent être mises en exergue :

- La mise en place de nouvelles fondations en matière de gouvernance institutionnelle de la mobilité.
- Le passage d'une logique de transports à une logique de mobilité mobilisant pleinement le potentiel de toutes les solutions notamment autour des modes actifs ou partagés
- Le principe d'ouverture des données de mobilité et la mise en place d'une gouvernance et d'une régulation de cette ouverture qui permettront d'accélérer la mise en œuvre d'une véritable mobilité servicielle. La loi définit en effet les droits et obligations des systèmes ‹‹ mobility as a service ›› (MAAS) qui doivent permettre de favoriser davantage l'intermodalité et de lutter contre l'autosolisme.
- La simplification de la mise en œuvre des zones à faibles émissions mobilité (ZFE) pour améliorer la qualité de l'air avec un effet direct sur la santé publique et qui favorisera la transition écologique. En complément, le renouvellement progressif de l'intégralité du parc français de véhicules doit permettre de viser la décarbonation des transports terrestres à l'horizon 2050.
- L'amélioration de l'accessibilité des réseaux de transports publics pour les personnes à mobilité réduite à travers des mesures visant à la facilitation de l'usage des réseaux et à apporter de la souplesse aux AOM dans la mise en accessibilité des réseaux.

En ce qui concerne les nouvelles fondations en matière de gouvernance institutionnelle de la mobilité, la LOM confie aux Régions de nouvelles compétences. En plus de l'organisation des TER et des transports scolaires et interurbains, elles peuvent désormais étendre leurs interventions aux modes actifs, véhicules adaptés, mobilités solidaires, etc.

De plus, les Régions sont désormais désignées comme chef de file de la mobilité au plan régional et la LOM précise un cadre et des outils devant leur permettre de travailler à la mise en place des modalités de concertation et de partenariat avec l'ensemble des acteurs de la mobilité.

La LOM articule l'organisation des mobilités autour d'un principal binôme Région- EPCI. Avec l'objectif de couvrir tous les territoires par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) devant développer des services adaptés aux besoins locaux, les communautés de communes ont jusqu'au 31 mars 2021 pour décider si elles souhaitent se voir transférer cette compétence et, par défaut, la Région exercera la fonction d'AOM locale en substitution dans les territoires non pourvus. A noter que la compétence est obligatoire pour les communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles.

Pour les AOM non soumises à l'obligation de mise en place d'un plan de mobilité, la loi offre la possibilité d'élaborer un plan de mobilité simplifié leur permettant ainsi de porter une vision de la mobilité dans sa globalité sur leur territoire. Les objectifs des plans de mobilité pour les AOM obligées sont renforcés pour tenir compte des enjeux en terme de mobilité solidaire, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de limitation de l'étalement urbain, de développement des mobilités partagées et des mobilités actives, de logistique et de mobilité scolaire.

Chaque AOM devra instaurer un comité des partenaires associant à minima employeurs et usagers afin de renforcer les instances de concertation relatif à l'offre de mobilité, à la politique tarifaire ainsi qu'à la qualité des services et à l'information des usagers. Ce comité donnera l'occasion d'établir un bilan des moyens mis en œuvre pour décliner concrètement les dynamiques insufflées par la LOM.

En 2021, d'une part, tous les territoires sont couverts par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) chargée de développer des services adaptés aux besoins de ses habitants et, d'autre part, des bassins de mobilité devraient être définis en Hauts-de-France afin de proposer une nouvelle échelle de référence permettant d'identifier des actions communes pour le développement des pratiques intermodales et pour offrir des solutions à tous. Concrètement, les acteurs des transports vont notamment devoir élaborer des contrats opérationnels de mobilité et des plans d'actions en matière de mobilité solidaire dans chacun de ces bassins de mobilité. Les besoins des acteurs de la mobilité seront ainsi importants ces prochaines années pour les accompagner dans l'appropriation de leur nouvelle compétence, dans le soutien à leurs projets et dans la mise en place de nouveaux modes de gouvernance et de coopération.

L'État et la Région, au-delà du cofinancement de certains projets, ont un rôle majeur à jouer dans le changement de paradigme voulu par la LOM, le premier en assurant le ‹‹ service après-vote ›› de la LOM et la seconde en devenant la cheffe de file de la mobilité et de l'intermodalité.

L'État participe à la mise en œuvre de ces politiques de transport et de mobilité. La mise en œuvre de la LOM nécessitera un important travail de pédagogie auprès des collectivités et parties prenantes concernées. A cet effet, l'Etat a souhaité créer la démarche France Mobilités en complément opérationnel de la LOM. Il s'agit d'une communauté ouverte à tous les acteurs de la mobilité au niveau national pour développer de nouvelles solutions de mobilités. Des cellules régionales d'appui ont également vocation à animer l'écosystème de la mobilité local, aider les projets des collectivités et centraliser les ressources documentaires.

L'État contribue enfin à apporter une solide connaissance des territoires et des réseaux d'acteurs qui s'y déploient. Les outils d'animation territoriale de l'État peuvent concourir au décryptage de la LOM et à la mise en dialogue des acteurs de la mobilité, notamment en territoire peu dense.

Par délibération en date du 09/12/2020, la Région a précisé de quelle manière elle entend s'appuyer sur les nouveaux outils mise à sa disposition pour animer les démarches partenariales en Hauts-de-France et assurer une bonne coordination des projets à savoir :

- L'organisation d'une concertation en vue de définir les futurs bassins de mobilité, nouvel espace de référence et de dialogue en matière de mobilité,
- La mise en place dans chaque bassin de mobilité, d'un contrat opérationnel de mobilité préparé avec les AOM, les syndicats mixtes SRU, les départements, les gestionnaires de gares ou de pôles d'échanges multimodaux. Ces contrats traiteront de la coordination des acteurs et des actions communes sur les différentes formes de mobilité. Ils détermineront les résultats attendus et ils feront l'objet d'un suivi consistant à rendre compte de leur mise en œuvre auprès des comités des partenaires.
- Le co-pilotage avec les départements, de l'élaboration de plans d'actions en matière de mobilité solidaire à l'échelle des bassins de mobilité afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap.
- Le renforcement des instances de concertation relatif à l'offre de mobilité régionale avec la mise en place d'un comité régional des partenaires.
- Accompagner les projets structurants pour des solutions de mobilité coordonnées et adaptées aux besoins de tous les territoires et de tous les publics

L'élaboration des contrats opérationnels de mobilité et des plans d'actions en matière de mobilité solidaire, dans chaque bassin de mobilité, doit permettre d'identifier les actions qui font sens pour offrir des solutions de déplacements s'appuyant notamment sur un réseau de transport régional structurant et sur des services locaux assurant les trajets de proximité, adaptés aux besoins locaux et répondant en particulier aux personnes à mobilité réduite, aux publics les plus vulnérables socialement et économiquement.

La LOM permet d'étendre le champ d'intervention des AOM afin de faciliter le déploiement de nouvelles solutions de mobilité. Ainsi, elle vise à faire des mobilités actives que sont le vélo et la marche, des modes de transport à part entière et à favoriser leur développement dont un objectif est de tripler la part modale du vélo à l'horizon 2024. Par ailleurs, la LOM permet aux AOM de subventionner le covoiturage du quotidien. Elle permet à l'autorité investie du pouvoir de police de la circulation de créer des voies réservées et de mettre en place un dispositif de contrôles automatisés. De plus, elle encadre le développement des services en free-floating pour assurer leur développement en accord avec l'aménagement urbain et le respect de l'ensemble des usagers. Ou encore, elle créé le forfait mobilité durable pour qu'une entreprise puisse prendre en charge les déplacements à vélo ou en covoiturage de ses salariés etc..

Des actions partenariales devront être identifiées dans les futurs contrats opérationnels de mobilité qui définiront les modalités :

- De l'action commune des AOM et de la Région, concernant les différentes formes de mobilité et d'intermodalité, la répartition des points de vente physiques, la création, l'aménagement et le fonctionnement des pôles d'échange multimodaux et des aires de mobilité, les modalités de gestion des situations dégradées…
- De coopération, de mutualisation, de soutien technique et financier pour la conception d'infrastructures de transports ou de services de mobilité
- De la coordination avec les gestionnaires de voirie et d'infrastructures pour créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités.

Les plans d'actions ‹‹ mobilité solidaire ›› s'attacheront eux à définir les conditions de conseil et d'accompagnement individualisé des publics fragiles, d'une part, et à prévoir des actions concrètes pour favoriser leur mobilité, notamment pour favoriser le retour à l'emploi. Par public fragile, on entend les personnes en situation de vulnérabilité sociale, économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite.

Calendrier de mise en œuvre et méthodologie

Par délibération en date du 09/12/2020, la Région a précisé que la définition des futurs bassins de mobilité démarrera dès début 2021 en vue d'arrêter la carte des bassins de mobilité en septembre 2021.

La mise en place dans chaque bassin de mobilité, d'un contrat opérationnel de mobilité et de plans d'actions en matière de mobilité solidaire suivra.

Les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) qui couvrirent l'ensemble des Hauts-de-France sont arrêtées depuis le 1er juillet 2021. Les travaux de la cellule régionale d'appui France Mobilités Hauts-de-France démarrés en 2019 se poursuivront. Ils auront vocation à animer l'écosystème de la mobilité local, aider les projets des collectivités et centraliser les ressources documentaires.

V.3 - IDENTIFIER LES GRANDES PRIORITES REGIONALES POUR LA FUTURE PROGRAMMATION 2023

V.3.1 - Modernisation des axes ferroviaires

Le réseau ferroviaire en région Hauts-de-France se caractérise par :

- un bon maillage et une forte densité des circulations, dominées par le trafic TER, sur la partie nord de la région, polarisée par l'attractivité de l'aire métropolitaine lilloise qui concentre des flux pendulaires importants, depuis le bassin minier et les territoires frontaliers
- une très forte mixité des circulations sur la partie sud de la région, avec des trafics très importants et croissants en particulier vers l'Île-de-France, pour les actifs résidant dans les principales villes de l'Oise, l'Aisne et la Somme.

Dans la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 et son rapport annexé, les priorités de l'État pour les infrastructures sont la déclinaison des ambitions portées en termes de report modal, de baisse des émissions de CO2 associées au transport, de qualité, sécurité et pérennité des réseaux pour les transports du quotidien.

Elle fixe également pour objectif de remédier à la saturation des grands nœuds ferroviaires pour doubler la part du transport ferroviaire dans les grands pôles urbains ›› et d'orienter les investissements de développement dans le transport ferroviaire en priorité vers les déplacements du quotidien et, pour cela, vers la création de capacités supplémentaires dans les principaux nœuds ferroviaires. En particulier, L'étoile ferroviaire de Lille est inscrite dans la liste des 10 ‹‹ métropoles à fort potentiel de développement ›› du Schéma Directeur National des Services Express Métropolitains élaboré par SNCF Réseau au printemps 2020.

Enfin, concernant les déplacements, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires Hauts-de-France vise à les réduire (en besoin, en nombre et en distance), diminuer leur impact (en développant les modes alternatifs) et améliorer les conditions de ces déplacements, en garantissant un système de transport fiable et attractif.

La plateforme services et infrastructures (PFSI) Nord, mise en place en janvier 2020, constitue le cadre de référence pour construire une vision partagée de l'évolution des services et de l'infrastructure entre les AOM, les entreprises ferroviaires et opérateurs, et l'État, tant pour les déplacements des voyageurs que pour le fret.

V.3.1.a - Optimisation et amélioration des infrastructures

Les opérations d'investissement dans les infrastructures ferroviaires doivent ainsi s'inscrire dans ces objectifs, avec un haut niveau d'ambition en termes de report modal, de gain de temps, de qualité de service. Les éléments de réflexion porteront notamment sur :

- La modernisation des axes ferroviaires nationaux structurants avec les Schémas directeurs d'axe établis de façon concertée avec les collectivités sous l'égide de l'Etat, via les Préfets de région accompagnés de préfets coordonnateurs le cas échéant ; la Région Hauts-de-France est concernée par la plateforme Infrastructures et Services axe Nord. Sur le réseau ferroviaire des HDF, une attention particulière pourra être portée à l'accès aux gares d'Ile-de-France et notamment Paris Nord, et au déploiement de la signalisation européenne ERTMS en vue de réaliser un véritable réseau interopérable particulièrement au contact de notre voisin la Belgique
- Les lignes ferroviaires de desserte fine du territoire : le ministère des transports en lien avec chaque préfet de région élabore des protocoles d'accord État-Région sur les petites lignes ferroviaires (le protocole pour la Région Hauts-de-France est en cours de finalisation) ;
- L'accessibilité PMR portée par les Schémas directeurs d'accessibilité – Agendas d'accessibilité programmée national et régionaux, en lien avec une programmation nationale des opérations ;
- La sécurisation des passages à niveau, dont le plan d'actions national est en cours d'élaboration suite à la feuille de route préconisée par le rapport de la députée Laurence Gayte.

V.3.1.b - Service Express Métropolitain Lillois

La métropolisation induit à la fois une densification des agglomérations et un étalement urbain qui conduisent à des déplacements pendulaires de plus en plus longs et fréquents. La métropole lilloise n'échappe pas à cette logique, avec des mobilités quotidiennes principalement assurées par la route et un contraste de plus en plus affirmé entre pôles d'emplois et zones à dominante résidentielle. Cette polarisation des populations va de pair avec un accroissement du niveau de pollution des aires urbaines, imposant une redéfinition des pratiques et des modes de transport, pour tendre vers des solutions bas carbone et plus économes en énergie. Pour inverser cette tendance, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)

fixe une ambition forte de doublement de la part modale du train dans les grands pôles urbains avec l'objectif de développer de nouveaux services métropolitains appelés services express métropolitains – SEM.

L'étoile ferroviaire de Lille est inscrite dans la liste des 10 ‹‹ métropoles à fort potentiel de développement ›› du Schéma Directeur National des SEM élaboré par SNCF Réseau au printemps 2020. Le SRADDET Hauts-de-France, le SCoT de Lille Métropole, ainsi que le SDIT de la Métropole Européenne de Lille fixent les grandes orientations et évolutions souhaitées par les 2 principaux acteurs des mobilités en transports collectifs sur l'étoile ferroviaire de Lille et reflètent leurs fortes attentes et implications pour une valorisation des infrastructures et services ferroviaires.

Le service express métropolitain (SEM) doit proposer une offre de qualité qui correspond à celle d'un transport urbain :

- Un service intégré dans le système de transport métropolitain
- Un service ambitieux et attractif
- Une insertion urbaine et environnementale de qualité :

Les études partenariales ont d'ores-et-déjà été lancées dans l'objectif de concrétiser la définition du scénario macro-fonctionnel de déploiement du SEM Lillois. Elles montrent ainsi la nécessité de s'appuyer sur le projet de Réseau Express Hauts-de-France en tant qu'infrastructure nouvelle et de moderniser les axes ferroviaires qui convergent vers Lille. Ainsi, les études à venir permettront de disposer d'un programme d'opérations dans la perspective de futurs contrats.

Calendrier de mise en œuvre et méthodologie

L'élaboration de la programmation des opérations d'investissement sur le réseau ferré national et donc le contenu du CPER pour la période 2023-2027 reposera sur le comité technique ferroviaire voyageurs de suivi du CPER, piloté par la Région et associant les services techniques de l'Etat, des collectivités contribuant au CPER (Départements et Métropoles de Lille et Amiens) ainsi que SNCF Réseau et SNCF Gares&Connexions. L'opportunité d'un comité de pilotage spécifique au SEM sera par ailleurs étudiée.

Une première phase technique permettra d'identifier l'ensemble des besoins d'aménagement au regard des objectifs et contraintes de la contractualisation, puis de construire les plans de financement associés.

Pour mener la première phase, le déroulement sera le suivant :

Étape 1 : partage du cadre de travail et définition de la méthode de travail

Étape 2 : définition des objectifs attendus et des caractéristiques des opérations envisageables (calendrier, critères socio-économiques, coûts…)

Étape 3 : construction de scénarios de co-financements selon cadrage national en lien avec les travaux du COI, la trajectoire LOM et la volonté des collectivités

Une seconde phase de négociation sera menée par le Préfet de région et le Président de région, en lien avec les Préfets et exécutifs des départements et agglomérations, et visera à arbitrer les choix en vue d'une contractualisation fin 2022.

V.3.2 - Développement du fret ferroviaire

Aujourd'hui le transport par rail ne concerne au niveau national que 9% des marchandises.

La région des Hauts-de-France se situe au cœur des flux économiques de la ‹‹ mégalopole européenne ›› que les géographes nomment ‹‹ dorsale européenne ››. Cet espace qui s'étend de Londres à Milan, parmi les plus densément peuplés et poumon économique de l'Europe, constitue l'un des potentiels de création de richesse parmi les plus élevés au monde.

L'importance des flux de marchandises traduit la bonne insertion de la région au sein des échanges internationaux. Les flux de transit et les flux infrarégionaux sont encore majoritairement routiers et ont un impact environnemental sur le territoire en contribuant à la pollution de l'air et la congestion.

La région dispose d'atouts en termes d'infrastructures : réseau ferroviaire le plus dense après celui d'Ile de France, un littoral de 215 Km, une plateforme industrialo portuaire (le port de Dunkerque), le port de Boulogne-Calais, 1381 km de voies navigables, 27 ports fluviaux, deux aéroports internationaux.

Fort de ces atouts, la stratégie nationale fret et le SRADDET ont pour ambition commune de doubler la part des marchandises transportées par le rail en France et en Hauts-de-France d'ici 2030, pour participer à un développement économique durable, respectueux du climat, de la mobilité, de la qualité de vie et de la santé des citoyens.

La stratégie nationale fret et le SRADDET ont tous les 2 pour ambition de développer l'activité dans une logique de report modal du tout routier vers les modes alternatifs afin de maîtriser / réguler les impacts environnementaux du développement logistique.

Le développement du fret ferroviaire nécessite notamment de :

- Parachever le réseau d'infrastructures pour le fret en Hauts-de-France ;
- Garantir la qualité des infrastructures de transport : fluidité, sécurité, soutenabilité ;
- S'appuyer sur les réseaux secondaires pour assurer des dessertes fines des territoires et alimenter les principaux corridors de fret ;
- Favoriser l'accès aux réseaux pour les entreprises et la diffusion locale ;
- Développer les outils et services pour inciter au report modal ;

Typologie de projets ou projets ou actions pouvant être concernés :

- Adaptation des infrastructures afin de faciliter la circulation de trains capacitaires (trains longs, autoroute ferroviaires),
- Création de terminaux multimodaux,
- Modernisation de gares de marchandises,
- Création et/ou modernisation des installations terminales embranchées (ITE),
- Régénération des capillaires fret et des voies de service

Calendrier de mise en œuvre et méthodologie

L'élaboration de la programmation des opérations d'investissement sur le réseau ferré national et donc le contenu du CPER pour la période 2023-2027 reposera sur le comité technique ferroviaire fret de suivi du CPER, piloté par la Région et associant les services techniques de l'Etat, des collectivités contribuant au CPER (Départements et Métropoles de Lille et Amiens) ainsi que SNCF Réseau.

Une première phase technique permettra d'identifier l'ensemble des besoins d'aménagement au regard des objectifs et contraintes de la contractualisation, puis de construire les plans de financement associés.

Pour mener la première phase, le déroulement sera le suivant :

Étape 1 : partage du cadre de travail et définition de la méthode de travail et identification des financements mobilisables

Étape 2 : définition des objectifs attendus et des caractéristiques des opérations envisageables (calendrier, critères socio-économiques, coûts…)

Étape 3 : construction de scénarios de co-financements selon cadrage national en lien avec les travaux du COI, de la trajectoire LOM et la volonté des collectivités

Une seconde phase de négociation sera menée par le Préfet de région et le Président de région, en lien avec les Préfets et exécutifs des départements et agglomérations, et visera à arbitrer les choix en vue d'une contractualisation fin 2022.

V.3.3 - Amélioration des voies navigables.

Aujourd'hui le transport fluvial ne concerne que 3% du trafic terrestre total au niveau national, 8% au niveau régional. Des investissements en phase avec l'importance du réseau navigable de la Région Hauts-de-France (environ 1300km soit 20% du réseau national) sont nécessaires afin de permettre la réalisation des objectifs de report modal pour une logistique plus sobre et plus sûre, et ainsi contribuer à la transition écologique et au développement des territoires.

Pour réussir le hub logistique Hauts-de-France, le SRADDET élaboré par la Région retient 6 axes stratégiques parmi lesquels ‹‹ parachever le réseau d'infrastructures pour le fret en Hauts-de-France ››, ‹‹ garantir la qualité des infrastructures de transport (fluidité, sécurité, soutenabilité) ››, ‹‹ favoriser l'accès au réseau pour les entreprises et la diffusion locale ››, ‹‹ développer les outils et services pour inciter au report modal ››.

L'ensemble des investissements visant à l'accompagnement de la réalisation du canal Seine-Nord Europe, dans ses débouchés nord et sud ainsi que pour son insertion dans le territoire, répondent pleinement à ces objectifs. En lien avec les opérations de développement du réseau, financées et à financer dans le cadre des CPER successifs, il est proposé d'accentuer l'accompagnement d'une profession largement représentée en Région Hauts-de-France : environ 1200 personnes travaillent dans la filière batellerie dans le périmètre régional.

Typologie de projets ou projets ou actions

- Améliorer l'accessibilité des liaisons fluviales avec les ports maritimes du littoral français et belge,
- Améliorer progressivement la capacité du réseau fluvial afin d'en garantir la fluidité et absorber la montée en puissance des trafics prévisible après à la mise en service du CSNE
- Traiter les goulets d'étranglement prioritaires sur le réseau fluvial régional à grand gabarit,
- Améliorer la navigation sur l'Oise, vers la Seine,
- Fiabiliser l'axe vers Dunkerque,
- Accompagner les opérations de tourisme fluvial et fluvestre visant à améliorer l'insertion du nouveau canal CSNE dans son territoire,
- Réaliser des opérations, notamment réclamées par les usagers du réseau et visant à en faciliter la navigation, comme la poursuite des opérations de service aux usagers, des études d'optimisation du réseau fluvial et des filières associées,
- Porter des projets de redynamisation territoriale autour des voies à petit gabarit, associant les collectivités locales, afin de trouver les ressources nécessaires au maintien de leur navigabilité,

- Moderniser ou créer des infrastructures portuaires y compris l'examen de l'évolution des structures de gouvernance (études de marché, diagnostic) associant les collectivités territoriales.
- Moderniser ou reconstruire des ouvrages fluviaux (barrages, écluses, ...) afin de fiabiliser les lignes d'eau, ces opérations étant également susceptibles d'intégrer un objectif de restauration des continuités écologiques (et à ce titre de bénéficier de l'aide des agences de l'eau).

La programmation pourrait également intégrer un volet d'études générales destinées à servir les objectifs de transition écologique de la voie d'eau.

Calendrier de mise en œuvre et méthodologie

L'élaboration de la programmation des opérations d'investissement sur le réseau fluvial et donc le contenu du CPER pour la période 2023-2027 reposera sur le comité technique fluvial et portuaire de suivi du CPER, piloté par l'ETat et associant les services techniques de la Région, des collectivités contribuant au CPER (Départements et Métropoles de Lille et Amiens) ainsi que Voies Navigables de France (DTNP et DTBS)

Une première phase technique permettra d'identifier l'ensemble des besoins d'aménagement au regard des objectifs et contraintes de la contractualisation, puis de construire les plans de financement associés.

Pour mener la première phase, le déroulement sera le suivant :

Étape 1 : partage du cadre de travail et définition de la méthode de travail

Étape 2 : définition des objectifs attendus et des caractéristiques des opérations envisageables (calendrier, critères socio-économiques, coûts...)

Étape 3 : construction de scénarios de co-financements selon cadrage national en lien avec les travaux du COI et de la trajectoire LOM et volonté des collectivités

Une seconde phase de négociation sera menée par le Préfet de région et le Président de région, en lien avec les Préfets et exécutifs des départements et agglomérations, et visera à arbitrer les choix en vue d'une contractualisation fin 2022.

V.3.4 - Aménagement des ports maritimes

Disposant d'une façade littorale située sur l'un des principaux corridors maritimes au monde (le Range Nord-Ouest Manche/Mer du Nord) et dotée de trois grands ports (les ports d'intérêt régional de Boulogne/mer et de Calais, et le port d'intérêt national Grand Port Maritime de Dunkerque), la Région Hauts-de-France affirme sa vocation de hub logistique nord-ouest européen ancrée aux grands réseaux de transport. Son ambition est de contribuer à la valorisation du système portuaire régional en déployant une stratégie concertée et partagée avec l'ensemble des acteurs concernés en lien avec la fédération Norlink et en recherchant à prioriser l'intervention publique.

Dans un contexte marqué par les conséquences de la crise sanitaire et la mise en œuvre récente du BREXIT, d'importants enjeux résident dans le lancement et la mise en œuvre de grands projets avec notamment la mise en service programmée en 2021 du nouveau port de Calais 2015, les développements attendus par Grand Port Maritime de Dunkerque via son plan stratégique 2020-2024 et notamment son projet Cap 2020, et la perspective de mise en service du Canal Seine Nord Europe avec de nouveaux débouchés.

Il s'agit également de contribuer au développement du système portuaire régional en cohérence avec la stratégie nationale portuaire abordée lors du Comité interministériel de la Mer en Janvier 2021 visant à relancer les économies portuaires ; les ports maritimes constituant des lieux privilégiés de réindustrialisation des territoires, capables de renforcer la présence de la France dans les réseaux économiques et logistiques mondiaux tout en s'inscrivant dans la transition écologique et énergétique.

Les grandes priorités régionales en matière d'investissement sur les ports maritimes reposent sur :

- L'amélioration des infrastructures portuaires facilitant le report modal (vrac et conteneurs), la circulation des biens et des personnes,
- Le développement des zones portuaires logistiques et industrielles,
- Le concept de green port : Il s'agit de concilier développement économique et environnement en recherchant la haute performance environnementale, en s'inscrivant dans la transition écologique et énergétique.
- Le concept de smart port ou port intelligent. Il s'agit d'accompagner les installations portuaires utilisant les technologies de l'information et de communication (TIC) pour augmenter l'efficacité et garantir la sécurité des opérations de transbordement.
- L'élargissement de l'hinterland avec le développement d'une offre de service,
- Le développement du short sea shipping (cabotage maritime),
- L'accessibilité des ports avec l'amélioration des dessertes ferroviaires, fluviales et routiers et l'optimisation des réseaux/systèmes d'information)
- L'amélioration de la traçabilité, fluidité, sécurité des marchandises.

- Le développement des lignes maritimes actuelles et la création de nouvelles lignes maritimes ;
- Le développement des infrastructures accompagnant le développement du fret (marchandises et passagers).

Calendrier de mise en œuvre et méthodologie

L'élaboration de la programmation des opérations d'investissement dans le domaine portuaire maritime et donc le contenu du CPER pour la période 2023-2027 reposera sur le comité technique ports maritimes de suivi du CPER, piloté par la Région et associant les services techniques de l'Etat, des collectivités contribuant au CPER (Départements et Métropoles de Lille et Amiens) ainsi que le GPMD et le Port de Boulogne-Calais.

Une première phase technique permettra d'identifier l'ensemble des besoins d'aménagement au regard des objectifs et contraintes de la contractualisation, puis de construire les plans de financement associés.

Pour mener la première phase, le déroulement sera le suivant :

Étape 1 : partage du cadre de travail et définition de la méthode de travail

Étape 2 : définition des objectifs attendus et des caractéristiques des opérations envisageables (calendrier, critères socio-économiques, coûts...)

Étape 3 : construction de scénarios de co-financements selon cadrage national en lien avec les travaux du COI et de la trajectoire LOM et volonté des collectivités

Une seconde phase de négociation sera menée par le Préfet de région et le Président de région, en lien avec les Préfets et exécutifs des départements et agglomérations, et visera à arbitrer les choix en vue d'une contractualisation fin 2022.

V.3.5 - Les grandes priorités régionales en matière d'investissement sur le réseau routier

Le réseau routier national non concédé des Hauts de France est divers dans sa consistance. L'aire métropolitaine lilloise et le littoral sont irrigués par un réseau dense de voies rapides qui relient de grands pôles urbains régionaux (Lille, Valenciennes, Dunkerque, Calais, Lens, Douai, Arras). Ce réseau supporte des trafics très importants d'échange, de transit mais aussi de desserte locale des territoires. L'absence de contournement autoroutier de Lille concentre des trafics très importants en cœur d'agglomération et les nuisances sur le cadre de vie et l'environnement restent importantes.

Dans les espaces moins denses et plus ruraux, le réseau routier national contribue au désenclavement des territoires et offre un niveau de service variable. Sur certaines sections, notamment des RN2, RN25, RN31, RN42, ses caractéristiques sont réinterrogées au regard de l'évolution des trafics qu'il doit supporter. Ces axes relient en particulier les principales agglomérations du sud de la région (Amiens, Beauvais, Compiègne, Soissons, Laon, Boulogne, Arras) en complément du réseau autoroutier concédé qui représente la principale armature interurbaine (A1, A2, A29, A16).

Sur les sections de ces axes interurbains à plus faible circulation, les enjeux en matière de désenclavement, de sécurité routière, de qualité de vie et de respect de l'environnement rendent nécessaire de les aménager de manière concertée et proportionnée. Il s'agit de mener les travaux améliorant leur sécurité et leur fluidité en réduisant les inégalités territoriales en termes d'accessibilité.

Pour répondre aux enjeux d'accessibilité de l'aire métropolitaine lilloise, en matière routière, des actions de court, moyen et long termes sont à conduire pour lutter contre la congestion croissante du réseau structurant et favoriser la diversification modale, en particulier l'accès aux transports collectifs et le développement du covoiturage.

Le RRIR (réseau routier d'intérêt régional), défini au sein du SRADDET arrêté par le Préfet en août 2020 et comprenant près de 1300 kilomètres, vient compléter le réseau routier national (routes nationales et autoroutes) afin de consolider l'armature régionale proposée par le SRADDET.

Les réseaux routiers national et d'intérêt régional contribuent à l'atteinte des objectifs du SRADDET, qu'ils relèvent de l'aménagement du territoire, de l'accès aux services pour tous comme du renforcement de l'attractivité économique de la région, de la complémentarité des différents réseaux de transport ou encore de l'amélioration de l'impact environnemental des transports en Hauts-de-France.

La recherche d'un développement équilibré du territoire passe par le maintien d'un système de transport fiable et attractif. 78% de la population se trouve à moins de 15 minutes en voiture du réseau routier national et du réseau routier d'intérêt régional et 89% des emplois sont situés à moins de 15 minutes de voiture de ces réseaux routiers structurants.

Le projet de loi ‹‹ 4D ›› introduit des possibilités de décentralisation de certaines portions du réseau routier national au profit des Départements, des Métropoles ou, à titre expérimental, des Régions, ainsi que de recours accru à la délégation de maîtrise d'ouvrage pour des opérations d'aménagement. Selon le calendrier d'élaboration et de vote de cette loi, elle pourrait influer sur la programmation des investissements sur le réseau routier à partir de 2023.

Les grandes priorités régionales en matière d'investissement sur le réseau routier national en Hauts-de-France reposent sur :

- L'adaptation aux enjeux environnementaux de la transition écologique et d'amélioration du cadre de vie : résorption des nuisances sonores, requalifications environnementales, restauration des continuités écologiques, ...

- L'accessibilité aux pôles urbains et à leurs activités économiques,
- L'accompagnement et l'encouragement à la diversification des usages,
- La fluidification et la sécurisation des axes,
- Le désenclavement des territoires.

Afin de répondre à ces priorités régionales, les opérations d'aménagement du réseau routier national qui seront menées à partir de 2023 seront déterminées dans le courant de l'année 2022, selon le cadre de financement qui pourra être défini avec les travaux du Conseil d'Orientation des Infrastructures et en fonction de la volonté des collectivités souhaitant y contribuer. Un certain nombre de ces opérations se placeront dans le prolongement des opérations menées au CPER 2015-2020, poursuivies en 2021-2022, et des engagements pris au travers du PACTE Sambre-Avesnois-Thiérache.

Elles pourront être des opérations :

- De mise à 2×2 voies dont la maîtrise foncière est déjà assurée et dont la réalisation des travaux peut avoir lieu dans la période 2023-2027,
- De mise en œuvre de partis d'aménagement ou de programmes de sécurisations importantes et de fluidification des circulations,
- De requalification environnementale avec la protection contre le bruit des itinéraires et le rétablissement de continuités écologiques,
- De poursuite des études et procédures nécessaires pour l'acquisition de la maîtrise foncière avant la réalisation des travaux.

Il pourra également s'agir d'engager des réflexions, ou de les poursuivre, pour caractériser les besoins, les partis d'aménagement et la faisabilité d'aménager à terme certains axes.

Les crédits contractualisés au CPER ont vocation à financer des opérations d'investissement. Par ailleurs, des crédits (hors CPER) consacrés à des opérations de gestion de trafic (SDAGT, régulation des vitesses, régulation des accès, ...), de mise en place de voies réservées, de mise aux normes environnementales ou à certains aménagements de sécurité pourront être valorisés.

Lors des échanges techniques pour l'élaboration de la présente fiche, les services des Départements et Métropoles ont fortement exprimé le souhait de voir intégrées à la future programmation des opérations d'aménagement du réseau routier d'intérêt régional dont ils assureraient la maîtrise d'ouvrage. L'accompagnement de telles opérations devra faire l'objet de discussions plus approfondies pour permettre au Ministère des transports et à la Région de se prononcer, lors de la préparation de la programmation détaillée.

Calendrier de mise en œuvre et méthodologie

Pour élaborer la programmation des opérations d'investissement sur le réseau routier et donc le contenu du CPER pour la période 2023-2027, la démarche suivante sera mise en œuvre :

Une première phase technique sera menée dans le cadre du comité technique routier de suivi du CPER, piloté par la DREAL et associant les services techniques des collectivités contribuant au CPER (Départements et Métropoles de Lille et Amiens) et qui pourra être élargi à des collectivités intéressées par les projets envisagés. Cette première phase technique permettra d'identifier l'ensemble des besoins d'aménagement au regard des objectifs et contraintes de la contractualisation, puis de construire les plans de financement associés.

Une seconde phase de contractualisation sera menée par le Préfet de région et le Président de région, en lien avec les Préfets et exécutifs des départements et agglomérations, et visera à arbitrer les choix.

Pour mener la première phase, le déroulement sera le suivant :

Étape 1 : partage du cadre de travail et définition de la méthode de travail

Étape 2 : définition des objectifs attendus et des caractéristiques des opérations envisageables (calendrier, critères socio-économiques, coûts…)

Étape 3 : scénarios de co-financements selon cadrage national en lien avec les travaux du COI et volonté des collectivités

La phase 2 tiendra compte du calendrier de validation politique de chaque collectivité partenaire et de la nécessité de procéder à des itérations avec la phase technique. Cette seconde phase se déroulera sur une période d'environ 6 mois en 2022.

AXE VI. GOUVERNANCE ET CONDUITE PARTAGÉE DE L'ACTION PUBLIQUE

L'expérience relative à la mise en œuvre du CPER 2015-2020 a montré les difficultés rencontrées en cas de carence dans l'organisation de la gouvernance partagée. Cette gouvernance doit s'appuyer sur des outils partagés de diagnostic, de suivi et d'évaluation.

Elle présuppose donc, en amont, une structuration commune de l'information et, en aval, le déploiement d'une ingénierie à même de territorialiser, en appui des collectivités et acteurs de terrain, les éléments de connaissance et d'analyses pour un passage à l'action notamment dans le cadre du SRADDET.

Cette structuration partagée de l'information et de la connaissance constitue d'autant plus un axe fort du CPER 2021/2027 qu'elle conditionne tout à la fois l'évolution numérique des services publics, l'innovation du secteur privé sur la base d'une data ouverte, mais aussi la bonne association et participation du citoyen.

VI.1 - METTRE EN PLACE UNE COORDINATION STRATEGIQUE REGIONALE DE LA CONNAISSANCE

VI.1.1 - Structurer la stratégie régionale de la donnée publique

Pour exercer souverainement ses prérogatives et accomplir ses missions d'intérêt général, la puissance publique doit conserver la pleine maîtrise des données qui fondent ses décisions. Cette maîtrise conditionne non seulement l'efficience de l'action publique, qui doit pouvoir se fonder sur des données qualifiées, mais aussi la confiance que les citoyens placent en elle.

Cependant, le morcellement des systèmes de collecte de données et des systèmes d'information les rend quasi-étanches les uns par rapport aux autres : cette situation pénalise l'action publique, complique les diagnostics, ne permet pas son évaluation et rend presque impossible toute démarche prospective ou simplement transversale. La quasi-impossibilité de chiffrer de manière exhaustive les moyens financiers publics déployés sur un territoire illustre bien cette difficulté.

Cette complexité, pour être dépassée, demanderait un investissement technique coûteux pour chaque acteur et engendrerait des inégalités au sein des territoires.

Faire converger les pratiques liées aux données, afin de faire émerger des données qualifiées, interopérables et ouvertes, doit faciliter leur utilisation, leur réutilisation et contribuer à l'émergence d'une vision partagée des enjeux pour favoriser l'élaboration de cadres stratégiques régionaux, avec en particulier le SRADDET, ou territoriaux (ERBM, Pacte SAT…)

Dans cette optique, le CPER 2021-2027 doit permettre de renforcer la gouvernance de la donnée en Hauts-de-France et de développer son caractère transversal et partenarial pour améliorer l'interopérabilité des systèmes d'information et définir une stratégie régionale de gestion et d'exploitation des data régionales au service de tous.

Pour les acteurs publics, cette stratégie régionale de la donnée est le socle pour renforcer la connaissance, mieux suivre et évaluer les stratégies régionales (SRADDET, SRDEII, SRESRI, CPRDFOP…) et les politiques publiques. C'est aussi le préalable au développement de l'administration numérique et aux dispositifs de démocratie numérique. Dans cette même perspective, le CPER 2021/2027 doit permettre la mise en œuvre en région des derniers textes européens (directive open data, data governance act,..) et nationaux (Loi pour la république numérique, loi Notre, LOM,…)

Le soutien à la plateforme partenariale Géo2france dans le cadre du CPER permet d'atteindre ces objectifs. Géo2France est en effet à la fois une communauté d'acteurs et un outil technique.

Cette plateforme partenariale réunit les utilisateurs et les producteurs de données dans les Hauts-de-France. Véritable hub multi-thématique de données régionales, ce portail Internet donne accès à des catalogues de données ainsi qu', à des outils numériques de visionnage. Le portail repose sur des serveurs de stockage et de publication de données permettant de gérer finement les droits d'accès de chaque organisation, chaque utilisateur, donnée par donnée. Elle propose un cadre de confiance permettant une ouverture modulaire (open data / closed data). Elle permet donc de répondre aux impératifs d'échanges de structure à structure et aux enjeux liés à une ouverture large des données.

Pour capitaliser sur l'intelligence collective, la plateforme propose des groupes-projets dotés d'outils collaboratifs, de ressources documentaires et pédagogiques. Afin de faciliter l'usage des données, elle propose également des fonctionnalités permettant de répondre aux besoins des territoires les moins outillés.

Pour outiller les acteurs, elle organise la mutualisation des financements pour la création de données structurantes et transversales, telles que l'OCS2D (occupation du sol en 2 dimensions).

Les besoins de création ou d'acquisition de données mutualisées seront mis en œuvre à l'échelle la plus pertinente : acteurs locaux (principe de subsidiarité) ou la plateforme (principe de suppléance).

L'ensemble de ces moyens contribue à l'acculturation des acteurs aux données et à la convergence des pratiques.

L'objectif premier de l'action est de pérenniser le financement de cette plateforme partenariale, pour son fonctionnement et pour son investissement, à travers notamment de la création de données.

Sur la période 2021-2027, Géo2France renforcera sur le champ de la donnée son rôle de ressource, son animation, la coordination des productions structurantes et la valorisation en lien avec les usages.

Ainsi, elle intensifiera ses relations avec la communauté régionale de l'information, l'ensemble des acteurs du territoire (une attention particulière sera portée aux observatoires, aux EPCI et aux ingénieries régionales et locales) afin de développer la culture de la donnée et sa mutualisation. Des formations pourront-être organisées.

La plateforme Géo2France poursuivra le développement de son infrastructure, de ses fonctionnalités techniques et collaboratives afin d'être une ressource opérationnelle pour les acteurs.

Ces développements renforceront l'émergence d'un socle de données cohérentes et interopérables, de communs numériques, de leur connaissance, servant ainsi de multiples politiques opérationnelles et l'innovation.

Outil central de l'organisation des données en région, la plate-forme à vocation à rendre transversal l'accès aux données thématiques, qui peuvent être développées dans les pôles experts thématiques (observatoires et ingénieries).

> Plan de financement

Actions	ÉTAT	RÉGION	FEDER	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80
Géo2france : Fct	0,5 M€ (fnadt)	0,5 M€	1 M€				0,2M€			
Géo2france : Invt	1 M€ (fnadt)	1 M€	2,7 M€				0,1M€			

VI.1.2 - Soutenir des structures porteuses d'observations régionales

Le CPER permet tout d'abord de poursuivre le soutien à des observatoires existants, mieux les valoriser et les promouvoir auprès des entreprises intéressées et des citoyens. L'inscription de ces structures au sein d'un axe dédié du CPER doit également permettre un pilotage qui les mettent davantage en synergie et facilite les approches transversales: diffusion et partage des enjeux, meilleure coordination pour un croisement de thématiques sur des sujets clefs obligation d'interopérabilité des systèmes d'information mis en œuvre, usage par défaut de logiciels libres, copropriétés des données produites avec les financeurs, open data, documentation des données dans le catalogue Géo2france, capitalisation et valorisation de leurs données produites au sein de la plateforme. L'objectif est de pérenniser et consolider ces structures, en renforçant leur place dans l'écosystème de la connaissance, leur rôle de tête de réseau, tout en garantissant l'optimisation des deniers publics investis, en valorisant mieux leurs productions et leurs apports, tant vers les territoires que vers les citoyens.

Dans ce cadre contractuel, une attention particulière, sur la période 2021-2027, sera apportée aux structures régionales d'observation suivantes dont le financement relève des volets thématiques dédiés du CPER (axes I et III) :

- L'Observatoire Climat Hauts-de-France porté par le GIP Centre Ressource du Développement Durable (CERDD) dont les ambitions sont de collecter, d'analyser et de diffuser les données sur l'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques, au regard des engagements internationaux de la France, du SRADDET, à l'échelle régionale, et des PCAET à l'échelle locale.
- L'Observatoire Régional de la Biodiversité destiné à collecter, analyser et valoriser les données relatives à la diversité biologique à l'échelle régionale, et à l'évaluation des politiques engagées pour la protéger.
- L'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation, porté par le GIP C2RP (et dont les missions et perspectives sont exposées au sein de l'axe III).

Au-delà des observatoires pour lesquels des crédits peuvent être contractualisés dans le CPER, de nombreuses autres démarches d'observation permettent de contribuer à la stratégie régionale de la connaissance. Peuvent notamment être cités :

- L'Observatoire Régional de la Santé et du Social (OR2S) et le développement de la Plateforme sanitaire et sociale Hauts-de-France qui organise le recueil, l'analyse et la valorisation des données et les travaux dans les domaines croisés de la santé et de la cohésion sociale ;
- Les missions d'observation de la qualité de l'air porté par Atmo Hauts-de-France, qui visent notamment à développer l'innovation sur le suivi des polluants non réglementaires et la diffusion des données pour accompagner la décision publique des collectivités territoriales (aménagement, PCAET ...) et à mobiliser le grand public (sensibilisation, passage à l'action ...). Il s'agit ainsi de conforter une communauté avec les acteurs économiques, Startup, collectivités sur l'innovation autour de la qualité de l'air intérieur et extérieur en lien avec le laboratoire lab'Aireka.
- L'Observatoire Régional des Transports (ORT), association hébergée par l'Etat (ETP DREAL), qui développe les outils de connaissance sur la mobilité, les infrastructures et les systèmes de transport de la région. L'ORT réalise notamment l'observation de la mobilité en région suite à la mise en œuvre de la LOM.
- L'Observatoire Régional du Littoral Normand Hauts-France, qui produit et diffuse une connaissance approfondie de l'évolution de la bande côtière, des enjeux qui y prennent place, pour adapter les modalités d'intervention publique

Par ailleurs, le CPER devra également permettre de concrétiser le lancement de plusieurs nouvelles démarches d'observation :

- Mettre en place les moyens partagés d'observation des dynamiques foncières en s'appuyant notamment sur la production de la base Occupation du Sol en 2 Dimensions (OCS2D) portée par Géo2France, base de données diachronique d'occupation du sol en 2 dimensions.
- Permettre l'observation du territoire et l'évaluation des politiques publiques à l'aune de l'égalité femmes hommes
- À la suite de l'élaboration du PRPGD et du SRADDET ; créer un observatoire ‹‹ déchets matières ››, observatoire partenarial au service des acteurs économiques, des territoires et de nouvelle génération, pour favoriser le développement d'une économie circulaire en région.

L'ensemble de la dynamique d'observation et d'études des acteurs publics en région est valorisée dans le cadre de la Plateforme d'Information et de Valorisation des Etudes dans la Région (PIVER) animée par le SGAR, l'INSEE et la Région.

VI.1.3 - Appuyer l'ingénierie pour territorialiser, en appui des collectivités et des acteurs de terrain, les éléments de connaissance et d'analyses pour un passage à l'action

Pour compléter ce dispositif de gouvernance transversale, appuyée sur une stratégie partagée de la connaissance, une ingénierie ‹‹tiers››- autre que celle constituée par chaque institution ou collectivité – est mobilisée dans un cadre partenarial souvent large, pour accompagner les acteurs du territoire dans l'élaboration et la conduite de leurs projets.

L'effort consenti pour construire un socle de connaissances et d'observations n'est rentabilisé qu'au terme d'un retour de ces éléments auprès de chaque acteur pour une mise en action de chacun.

De fait, les structures d'ingénierie partenariales sont les premières bénéficiaires d'une structuration régionale de la donnée et des observations thématiques conduites. Mais ce sont aussi des productrices de données clef et leur rapport aux acteurs territoriaux leur confère une pertinence quant à la définition des objets à observer et des méthodes pour ce faire. Elles sont ainsi utilisatrices et contributrices à la plateforme de données Géo2France.

Forte de cette intégration dans l'écosystème régional de la connaissance, cette ingénierie constitue un appui technique et expert qui permet d'accompagner les acteurs les moins dotés en moyens humains et techniques, de mettre en place des actions efficientes, et de capitaliser sur les innovations des acteurs les plus inventifs.

Dans le cadre d'une gouvernance et d'une conduite partagée de l'action publique, les structures d'ingénierie sont des relais indispensables de mise en œuvre des stratégies régionales comme le SRADDET vers les différents territoires et acteurs. Si elles sont un outil de territorialisation des politiques publiques, elles sont également le lieu de mise en synergie des politiques portées spécifiquement par chacun des acteurs publics.

Une partie de cette ingénierie fléchée en fonction de son intervention territorialisée est détaillée au sein de l'axe II (Mission Bassin Minier, GIP IREV, Urba 8, PNR)

A côté de ces structures, plusieurs dispositifs de dimension régionale assurent des missions d'ingénierie sur des thématiques précises, le plus souvent en lien fort avec l'ensemble des acteurs publics du territoire.

Ainsi, la région Hauts de France dispose d'une structure d'ingénierie atypique au service des transitions: le GIP Centre Ressource du Développement Durable (CERDD) qui outille et accompagne les acteurs de la région Hauts-de-France vers de nouveaux modèles de développement et les incite à contribuer aux transitions économique, sociale et écologique dans les territoires.

La vocation du CERDD est d'accompagner la généralisation du développement durable et de la prise en compte du changement climatique, tout en contribuant à l'exploration renforcée des innovations territoriales et des changements de modèles. Il encourage la mobilisation des acteurs publics et privés et leur pouvoir d'agir, en favorisant le décloisonnement des acteurs et la co-production avec les parties prenantes

Les objectifs poursuivis sont de mobiliser et susciter l'engagement de tous, de faciliter et outiller la réalisation des projets de développement durable, et d'Identifier et stimuler les innovations.

Son action, tournée en priorité vers les décideurs locaux et acteurs relais, se décline dans différents domaines en privilégiant une approche transverse (développement durable et management des transitions, nouveaux modèles économiques et rev3, changement climatique et énergie, alimentation durable et santé environnementale...) qui justifie son inscription au CPER.

Par ailleurs, la région Hauts-de-France possède l'un des 12 laboratoires d'innovation publique lancé dans le cadre du programme d'investissement d'avenir du Fonds de transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique.

Laboratoire d'innovation sociale, il accompagne historiquement les actions des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Le Siilab s'est rapidement imposé comme un acteur majeur et fédérateur dans ce domaine.

Le Siilab est une démarche collaborative qui crée du lien entre les acteurs volontaires pour développer et porter des actions d'innovation publique en lien et au profit de tous, acteurs publics comme privés.

Ce rôle d'appui, nourri de son savoir-faire et de sa capacité à répondre à des appels à projets d'envergure significative (appel à projet FTAP, appel à manifestation d'intérêt PIA Participation citoyenne, Fabrique des territoires Hub territorial pour un numérique inclusif…) représente un atout précieux pour mobiliser au profit du territoire les mesures du plan de relance, portées par la Dinum, la DITP et l'ANCT, relatives aux différent volets de la transformation de l'action publique.

Enfin, à côté de ses missions de surveillance des polluants réglementés et non réglementés, Atmo hauts de France assure plusieurs missions relevant de l'ingénierie dans le cadre de son Programme Régional de la Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQA).

L'association déploie sur l'ensemble du territoire régional des actions de recherche et d'études visant à l'amélioration des connaissances sur les pollutions atmosphériques, des actions d'information et de sensibilisation pour alerter le grand public et les acteurs publics sur les problématiques de qualité de l'air ainsi que des missions d'accompagnement des décideurs dans leurs plans d'actions en lien avec les thématiques Santé, Climat, Énergie (par exemple, dans la co-construction des Plans Climat Air Énergie Territoriaux).

VI.2 - Conduite partagée de l'action publique

Les modalités de gouvernance du futur CPER sont précisées dans une charte de gouvernance visant à formaliser l'implication des signataires dans le suivi et la vie du CPER.

Ce document, annexé au contrat, repose sur des principes généraux partagés par les différents signataires. L'expérience des contractualisations précédentes incite à renforcer le pragmatisme et l'efficacité dans l'animation du contrat, notamment en rationalisant la comitologie, en favorisant la lisibilité, le suivi et la transparence des processus.

Pour conforter le rôle programmatique des organes de gouvernance du CPER, une ‹‹ grille d'analyse et de formalisation des actions ›› permettant de garantir les ambitions du CPER et la faisabilité des projets dans les délais du contrat de plan sera proposée.

Ce document permettra aux porteurs de projet de soumettre des actions conformes aux axes du CPER et à ses principes transversaux (décarbonation, impact environnemental et égalité entre les femmes et les hommes). Il permettra également aux organes de gouvernance de s'appuyer sur un cadre commun pour sélectionner les projets présentés par les contributeurs.

Enfin, l'efficacité et l'efficience des interventions publiques sont des enjeux majeurs qui supposent une démarche objective de suivi et d'évaluation. À cette fin, des modalités de suivi régulier et une démarche évaluative qualitative seront précisées.

Action	ÉTAT	RÉGION	MEL	CAAM	CD02	CD59	CD60	CD62	CD80
Etudes et évaluations	0,1 M€ (fnadt)	0,1 M€							
Communication	Montant à définir	À parité avec l'Etat							

ANNEXES

CHARTE DE GOUVERNANCE
MAQUETTE FINANCIERE

CONVENTION CADRE FRATRI
CONTRAT POUR LA REUSSITE DE LA SAMBRE-AVESNOIS-THIERACHE
CONTRAT ENGAGEMENT POUR LE RENOUVEAU DU BASSIN MINIER
AVENANTS MOBILITE 2015-2022 AUX CPER NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE
ANNEXE CREDITS ÉTAT VALORISES
ACCORD ÉTAT-REGION POUR LA RELANCE EN HAUTS-DE-FRANCE

GLOSSAIRE DES ACRONYMES

ACV	**Action Cœur de Ville**
ARS	**Agence Régionale de Santé**
ADEME	**Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie**
AEAP	**Agence de l'eau Artois Picardie**
BdT	**Banque des Territoires**
ANCT	**Agence Nationale de la Cohésion des Territoires**
AESN	**Agence de l'eau Seine Normandie**
AMI	**Appel à manifestation d'intérêt**
CPER	**Contrat de plan Etat-Région**
DREAL	**Direction Régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement**
EnR	**Energie renouvelable**
GEMAPI	**Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**
ESS	**Economie Sociale et Solidaire**
GES	**Gaz à effet de serre**
GRéB	**Gouvernance Régionale pour la Biodiversité**
PAPI	**programme d'actions de prévention contre les inondations**
PCET	**Plan climat énergie territorial**
PVD	**Petite Ville de Demain**
SARE	**service d'accompagnement pour la rénovation énergétique**
SDAGE	**Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux**
SGAR	**Secrétariat général aux affaires régionales**
SRADDET	**Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires**
SRCAE	**Schéma régional climat air énergie**
SRCE	**Schéma régional de continuité écologique**
SDAASP	**Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public**
THD	**Très haut débit**



Hauts-de-France

Contrat de Plan État-Région

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région
Hauts-de-France

Nord
le Département est là

62 Pas-de-Calais
Mon Département

oise
LE DÉPARTEMENT

somme

L'AISNE
LE DÉPARTEMENT

MEL
MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

AMIENS
MÉTROPOLE